



**AG2R LA MONDIALE**



**RAPPORT  
FINANCIER  
LA MONDIALE  
— 2012**



# SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	5
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	17
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	18
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	22
6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	24
7. LES COMPTES CONSOLIDÉS	27
8. LES COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE	87

# RAPPORT FINANCIER 2012

---

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et sociaux de La Mondiale

## 1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2012 s'inscrit dans la continuité de l'année 2011 dans un contexte de crise économique, d'évolutions réglementaires et de mouvements internes au Groupe dans le cadre de sa réorganisation.

L'année 2012 a été, pour le marché de l'assurance vie, dans la lignée de 2011 : des cotisations en repli de 8 %, des prestations en hausse de 1 % conduisant à une collecte nette négative.

La fin de l'année 2012 a cependant vu un retour progressif à une situation plus stabilisée (des flux mensuels positifs de cotisations à partir d'octobre 2012 et un repli des prestations à partir d'août), dans un contexte de taux d'intérêt faibles (taux Banque Centrale Européenne (BCE) à 0,75 %) et de progression sensible des indices boursiers (CAC 40 : + 15,2 % en 2012).

Pour AG2R LA MONDIALE, l'année a également été une année de transition, avec le lancement de son nouveau plan d'entreprise 2012-2014 « Priorité Clients ».

Axé sur la rentabilité et le développement de nouveaux services pour les clients du Groupe, il vise notamment à mettre en place une nouvelle gestion de la relation client : une connaissance intelligente des clients, une distribution performante, une plus grande qualité de la relation et une efficacité de service maximale ; il s'appuie également sur deux fondamentaux que sont les valeurs fondatrices du Groupe et le développement rentable.

Les nouveaux chantiers de l'année 2012 ont été pour AG2R LA MONDIALE :

- la mise en place d'un nouveau service de conseil retraite pour les salariés (diagnostic retraite personnalisé 45 ans), ce service se matérialise par la distribution de produits de retraite supplémentaire individuelle par le réseau marché des particuliers ;
- le lancement de nouveaux produits :
  - une offre santé individuelle : marché des particuliers en octobre 2011 et marché des professionnels en janvier 2012 avec de nouvelles garanties et un tarif départementalisé ;

- un produit de prévoyance forfaitaire à destination des travailleurs non salariés (Prévoyance Forfaitaire Pro) qui garantit la prise en charge des charges d'exploitation en cas d'arrêt de travail ;
- l'adaptation des produits de retraite à la nouvelle réglementation sur les tables de mortalité hommes-femmes.

A l'issue de cette année 2012 et malgré ce contexte, la performance d'AG2R LA MONDIALE apparaît globalement satisfaisante et se positionne mieux que le marché en France. L'année 2012 a été, pour le périmètre La Mondiale, une très belle année sur le plan commercial, avec une production en hausse de 19 %.

Au plan financier, l'année 2012 a été marquée par :

- l'acquisition par La Mondiale des 5 millions d'actions d'Arial assurance (soit 50 % de la société) détenues par AG2R Prévoyance, pour un montant de 143,5 M€. Le rachat a pris effet au 31 décembre 2012. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la démarche de restructuration du Groupe. Le périmètre La Mondiale détient ainsi, au 31/12/2012, 100 % d'Arial assurance (% de contrôle), spécialisée dans l'assurance collective : 50 % détenus par La Mondiale et 50 % par La Mondiale Participations.
- La Mondiale a souscrit à l'accord sur la participation des créanciers privés à la réduction de la dette de l'État grec du 8 mars 2012. Ces titres ont été cédés en juillet 2012. La Mondiale ne possède plus à fin 2012 de titres souverains concernant l'État grec. La moins-value réalisée sur la cession de ces titres est de 12,6 M€ avant reprise de la réserve de capitalisation.

Sur le plan réglementaire, la tendance initiée depuis 2 ans s'est poursuivie en 2012 avec de nombreuses mesures touchant les organismes d'assurances et les produits d'assurance vie. On notera notamment la taxe complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation des entreprises d'assurance qui s'ajoute à la taxe exceptionnelle de 10 % de 2010.

## 2. L'ACTIVITÉ

### 2.1. L'environnement économique

L'année 2011 avait été marquée par des perspectives européennes assombries : la sortie de la Grèce de la zone euro était envisagée, ce qui pouvait entraîner par contagion l'Espagne et l'Italie, voire la France, et ainsi précipiter l'explosion de la zone euro. Un atterrissage brutal était imaginé pour la Chine et les États-

Unis devaient subir une hausse importante des taux obligataires et de l'inflation. Tout cela devait conduire à une récession mondiale et potentiellement à un désastre boursier. Si la croissance mondiale a certes décéléré en 2012, du fait de la hausse du pétrole en 2011, 39 % en moyenne annuelle, et de la mise en place des politiques d'austérité en Europe, elle est toutefois restée positive et les actifs risqués ont progressé significativement.

Après un premier trimestre globalement satisfaisant, le second trimestre a été marqué par une dégradation des enquêtes de conjoncture et une résurgence de la crise politico-financière en Europe. La Grèce, malgré un accord des créanciers privés pour restructurer une partie de sa dette en février, tombait dans une crise politique. L'Espagne, à son tour, était touchée par une extrême défiance des marchés obligataires. Cette dégradation économique et politique, constatée au cours du premier semestre de l'année, a toutefois été suivie d'un rebond financier au troisième trimestre. En effet, le sommet européen de fin juin a conduit à un accord de principe sur les recapitalisations bancaires et les achats de dettes publiques par les fonds européens. Les prix du pétrole ont alors fortement chuté, permettant une détente de l'inflation toutes zones confondues. Les Banques Centrales de la Chine et du Brésil ont assoupli leurs politiques monétaires. La Réserve Fédérale a poursuivi ses achats d'obligations publiques et hypothécaires. La BCE a baissé son taux directeur à 0,75 % en juillet et s'est engagée, devant la montée des craintes d'explosion de la zone euro, à en assurer la pérennité. Cet engagement s'est concrétisé en septembre avec la mise en place d'un programme d'achat « illimité » de dettes publiques (dit « OMT pour Outright Monetary Transactions ») destiné à réduire les écarts de rendement des obligations souveraines entre les pays de la zone, et ainsi rétablir les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Ce dispositif est néanmoins conditionné à une demande d'aide formelle des États. L'Espagne a, pour l'instant, évité d'y souscrire. Mais la seule éventualité de cette intervention a permis une détente significative des rendements des pays en difficulté et un rebond de la confiance sur les marchés financiers.

La croissance mondiale a, de nouveau, marqué le pas en fin d'année. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro, entrée en récession dès le premier trimestre, accuse un recul de 0,6 % au quatrième trimestre, soit une contraction de 0,5 % en 2012. L'économie française a stagné après s'être contractée de 0,3 % au dernier trimestre. L'Allemagne, plus résistante début 2012, a affiché une croissance moyenne de

0,9 % ; mais elle a été rattrapée par la crise, son PIB reculant de 0,6 % sur les trois derniers mois de l'année. En Espagne et en Italie, le recul annuel du PIB a été respectivement de 1,3 % et 2,2 %, la chute se poursuivant au quatrième trimestre (respectivement 0,7 % et 0,9 %). Aux États-Unis, la croissance a également baissé au dernier trimestre (0,1 % annualisé) mais a atteint néanmoins 2,2 %. Au Japon, la croissance moyenne 2012 a été de 1,9 % ; mais le pays a traversé une récession au second semestre. La Chine s'est redressée au quatrième trimestre, 8,2 % de croissance annualisée, et un rebond a eu lieu en Inde, au Brésil et en Russie. Globalement, la croissance mondiale a ralenti en 2012 à 2,2 %.

Néanmoins, celle-ci devrait s'améliorer en 2013 et pourrait atteindre 2,4 % en moyenne annuelle, notamment grâce à une stabilisation de la zone euro. Cette prévision repose sur les hypothèses d'un maintien du prix du pétrole à 110 dollars le baril de Brent en moyenne pour 2013, d'une consolidation financière en zone euro et d'un accord budgétaire modéré aux États-Unis, n'affectant pas trop directement la demande finale en 2013.

#### **Marché actions :**

Les marchés actions ont connu une année 2012 agitée mais en définitive très positive en fin d'année. En France, le CAC 40, après avoir atteint un point bas début juin, sous les 3 000 points, a progressé de 8,5 % sur le 4e trimestre, soit 15,2 % sur l'ensemble de l'année, et de 20,4 % si l'on prend en compte les dividendes. Les secteurs Automobile et Assurance prennent la tête du classement, tandis que les Télécoms ferment la marche. Ce fort rebond a été soutenu à la fois par un plan d'aide européen au secteur bancaire espagnol et par la multiplication des actions des banques centrales. Ces actions ont permis une détente des conditions financières, même si celle-ci demeure incomplète en Europe, ainsi que la résilience des bénéfices des entreprises et le rebond des enquêtes avancées.

La place boursière allemande, plus exposée à la demande mondiale, a progressé de près de 29 %, dividendes réinvestis. Aux États-Unis, après avoir surperformé les marchés européens en début d'année, les performances ont été limitées sur la deuxième partie d'année par les incertitudes liées à la fois aux élections présidentielles et à l'approche de l'échéance de la falaise fiscale (hausse d'impôts et coupes automatiques des dépenses). Sur l'année, le S&P 500 (en dollar) termine néanmoins en hausse de 13,4 %. Enfin en Asie, si la place financière japonaise s'est envolée en fin d'année en profitant de la baisse du yen,

pour dépasser les 22 % de hausse sur l'année, la Chine a connu une année beaucoup plus mitigée (0 %) en réponse au ralentissement de l'activité et aux incertitudes liées au changement à la tête du parti communiste dirigeant.

#### **Marchés de taux :**

Les perspectives pessimistes d'explosion de la zone euro et la dégradation de la note souveraine française par deux fois, en début et en fin d'année 2012, n'ont pas empêché une baisse des taux longs français tout au long de l'année, de 215 points de base sur les maturités 10 ans, qui terminent l'année à 2 %. Cette baisse des taux s'est traduite par des plus-values obligataires très importantes ; la performance des indices obligataires 7 à 10 ans est de l'ordre de 14 %. La baisse des taux en France a été alimentée par la recherche, de la part des investisseurs, du meilleur compromis sécurité-rendement-liquidité en Europe. Les rendements allemands devenant de moins en moins attractifs, 1,17 % en juillet avant de terminer l'année à 1,32 %, les intervenants se sont reportés sur les dettes belge et française. Cette détente a également été permise par la résistance de l'économie française en 2012, stagnante, quand la plupart des pays de la zone euro connaissaient la récession, rendant plus vraisemblables les objectifs d'assainissement budgétaire, même si l'objectif budgétaire de 3 % en 2013 devrait être légèrement dépassé.

Les taux longs espagnols et italiens se sont fortement tendus jusqu'en juillet, faisant craindre un scénario proche de celui de la Grèce : austérité, récession, déficit, taux d'intérêt élevés. Mais en juillet, la BCE a réussi à influencer cette spirale, entraînant une détente significative des taux d'intérêts, qui s'est accentuée en septembre, avec la mise en place de l'OMT. La réduction des écarts de taux en Europe persiste, les marchés redoutant de prendre des positions à la hausse des taux, alors que l'OMT pourrait devenir effectif à tout moment. Aux États-Unis, un point bas a également été atteint en juillet, à 1,38 %, avant que les taux longs ne remontent à 1,76 % à fin décembre, les perspectives de croissance s'améliorant, malgré les incertitudes budgétaires.

Enfin, sur le front des obligations émises par les entreprises (corporate), la dynamique a également été très positive, les écarts de taux (spread) se resserrant, notamment sur le segment des financières avec la détente des conditions financières et la baisse de l'aversion pour le risque.

#### **Marché immobilier**

L'immobilier de bureau a relativement bien résisté à la crise économique, surtout dans le centre de

Paris. Certes, il est observé un certain tassement des loyers effectifs et des prix des immeubles en 2012, dans la continuité de 2011. Ainsi, l'indice de prix Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF) de l'immobilier d'entreprise a reculé de 1,5 % en 2012, après une baisse de 2,4 % en 2011. Néanmoins, le rendement locatif moyen reste élevé, de l'ordre de 5,5 % pour le parc existant selon l'indice IEIF, permettant ainsi de maintenir des performances globales positives pour cette classe d'actif, à 3,8 % en 2012, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2011.

### **Le marché français de l'assurance vie** **Assurance vie en France**

L'année 2012 reste comme une année noire, la première année de décollecte nette depuis la « nouvelle assurance vie », c'est-à-dire le début des années 80. La dégradation de cet indicateur provient d'une collecte brute en baisse et de prestations en légère hausse. Toutefois, la fin d'année révèle une amélioration.

Au niveau de la collecte, l'année 2012 finit à - 8 % après - 13,7 % en 2011. Ce sont avant tout les contrats individuels et donc principalement d'épargne qui expliquent cette contraction avec - 9,9 %. Toutefois, le dernier trimestre semblait un peu mieux orienté avec + 13 % après - 13,7 % sur les neuf premiers mois. Les cotisations des contrats collectifs (principalement retraite mais aussi décès) progressent de 10,4 % sur l'année avec une réelle césure durant l'année (+ 3,5 % sur le premier semestre et + 18,3 % sur le second semestre).

Ce sont les supports UC (unité de compte) qui diminuent le plus (- 13,2 %) par rapport aux supports euros (- 7,1 %). Dans les deux cas, une amélioration est constatée sur le second semestre (presque à l'équilibre sur les supports euros et à +9,6 % pour les supports UC).

Enfin, l'écart n'est pas très important entre les réseaux d'assurance (- 7,1 %) et les réseaux de bancassurance (- 8,5 %) et il s'est nettement réduit au cours du second semestre. Sur le début de l'année 2012, les établissements bancaires mettaient en avant leurs placements liquides au détriment de l'assurance vie dans l'optique des futures normes comptables Bâle III.

Au-delà de la baisse des cotisations, c'est la progression soutenue des prestations qui aura marqué le début de l'année 2012. Dans la continuité de la fin 2011 (prestations en hausse de 30 % sur le 3<sup>e</sup> trimestre et de 43 % sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2011), les prestations affichaient encore une hausse de 18 % au 1<sup>er</sup> semestre 2012, soutenues par des spéculations sur des

éventuelles modifications fiscales et sur la fin de l'euro. Toutefois, elles se sont ensuite normalisées en l'absence de réforme fiscale sur les contrats d'assurance vie pour revenir à des niveaux d'avant crise. Celles-ci terminent ainsi l'année en croissance de seulement 1,0 % avec notamment une baisse de 13,5 % sur le second semestre 2012.

Cette amélioration des prestations durant la seconde partie de l'année n'aura quand même pas empêché le marché de terminer en situation de collecte nette négative (cotisations moins prestations). Celle-ci atteint - 3,4 Md€ sur l'année (- 8,2 Md€ sur les contrats individuels, principalement d'épargne et + 4,8 Md€ sur les contrats collectifs, principalement des contrats retraite).

Cette collecte nette négative est bien la conséquence d'une baisse du flux de placements des ménages et d'une poursuite de l'appétence des ménages pour les placements liquides.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 375,4 Md€ fin 2012, en hausse de 3,1 % sur un an, la collecte nette négative de l'année étant compensée par les intérêts et participations aux bénéfices de l'année (+ 2,9 % en 2012 selon la Fédération Française des Sociétés d'Assurance - FFSA), mais aussi la revalorisation des contrats en UC (+ 11,7 % selon la FFSA).

### **Niveau d'épargne et de crédits**

Après une année 2011 marquée par une baisse du flux de placements financiers des ménages, la tendance aura été la même en 2012.

Dans sa dernière note de conjoncture de mars 2013, l'Insee analyse qu'après avoir augmenté leur taux d'épargne entre 2008 et 2011 par précaution face à la montée du chômage et à la dégradation de la situation économique, les ménages ont réduit leur taux d'épargne sur la fin d'année 2012 pour amortir les conséquences de la baisse de leur pouvoir d'achat. Cette situation a été amplifiée par le fait que les hausses de prélèvements obligatoires touchent avant tout des revenus qui sont fortement épargnés.

Ainsi, l'Insee annonce une baisse en moyenne annuelle du taux d'épargne (16 % contre 16,2 % en 2011) et à un léger recul de la composante financière de cette épargne (7,1 % en 2011 à 6,9 % en 2012, soit - 0,2 point).

En complément de cette contraction du taux d'épargne financière (limitée et encore incertaine), c'est surtout le recul des flux nets de crédits

des ménages qui est important : les flux nets de crédits à l'habitat sont attendus à 27,7 Md€ en 2012 contre 50,6 Md€ en 2011 (- 45 %). Face à des ressources en diminution (pouvoir d'achat en contraction et surtout diminution des crédits), les ménages ont donc réduit leurs flux de placements financiers « habituels » de plus de 20 Md€ pour conserver leur niveau de consommation et d'investissements immobiliers.

Le flux global de placements financiers est en baisse entre - 15 Md€ et - 20 Md€ selon les Cahiers de l'Épargne (à partir des données Banque de France et en estimant les flux sur les titres au dernier trimestre) ce qui est cohérent en ordre de grandeur avec la baisse des flux de crédits (- 23 Md€ environ) et la tendance à la baisse du taux d'épargne financier sur l'année qui s'applique toutefois sur des revenus croissants.

Les placements de court terme captent l'ensemble des flux de placements financiers (44,7 Md€ sur un flux total de 40,9 Md€). Si leur tendance ne s'améliore que faiblement (flux en hausse de + 3,8 Md€), c'est surtout le mouvement de réallocation au sein des liquidités qui est significatif : un flux en hausse de 10,4 Md€ pour les Livrets A et Bleu et de 21,9 Md€ pour les Livrets de Développement Durable (LDD) à la suite de la remontée de leur plafond de versements contre un flux en baisse de 21 Md€ pour les livrets soumis à l'impôt et de 7,3 Md€ pour les comptes à terme.

L'épargne contractuelle (PEL, Pep bancaires) tire son épingle du jeu avec un flux en baisse de 1 Md€ entre 2011 et 2012.

La dégradation de la collecte nette en assurance vie (flux net de collecte en contraction de 11 Md€ sur l'année) semble donc avant tout le reflet de la baisse du flux de placements financiers sur la période même si celle-ci est amplifiée par la recherche de liquidité de la part des ménages.

Enfin, malgré une croissance des marchés obligataires et actions, les flux dirigés vers les titres sont en retrait à fin septembre 2012 par rapport à la même période de 2011, mais sont en légère croissance à fin 2012.

### Les évolutions réglementaires

Afin de réduire les déficits, et surtout ceux des années suivantes, l'année 2012 a été le cadre d'un fort alourdissement des charges pour les entreprises et les individus. La première loi de Finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 comprenait de nombreuses mesures techniques (rachat d'actions, mécénat...) et quelques mesures significatives (allègement des

cotisations, hausse du taux de la TVA, hausse de la taxation des revenus du capital...). Après les élections présidentielles et législatives, un décret sur le dispositif des carrières longues a entraîné de nouvelles charges pour les entreprises. Puis la 2e loi de Finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, a introduit des mesures importantes pour le secteur des assurances d'une manière directe ou indirecte, en plus d'une abrogation de certaines mesures relatives à la première LFR 2012 (abrogation du dispositif de TVA dite "sociale" qui devait entrer en vigueur le 1er octobre, suppression partielle de l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires). La loi de Finances pour 2013 et la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2013 ont été adoptées au Parlement, conformément au calendrier habituel. Enfin, la 3e loi de Finances rectificative pour 2012 a été adoptée par le Parlement en décembre 2012 pour y intégrer notamment le pacte de compétitivité et de l'emploi.

Parmi les mesures les plus significatives :

- la possibilité de partir en retraite à 60 ans a été rétablie, après avoir été supprimée par la réforme 2010, pour les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé la durée requise. Cette mesure sera intégralement financée par une augmentation des cotisations sociales des salariés et des employeurs. Cette augmentation sera de 0,1 point des cotisations sociales des salariés et de 0,1 point de cotisations sociales des employeurs en 2013 (soit 0,2 point au total). A l'horizon 2017, la hausse de cotisations sociales serait limitée à 0,25 point de cotisations salariés et 0,25 points de cotisations employeurs (soit 0,5 point au total) ;
- augmentation de 12 points du forfait social qui s'élève désormais à 20 % ;
- doublement des taux de contributions des employeurs sur les retraites supplémentaires à prestations définies ;
- doublement à 0,2 % de la taxe sur les transactions financières fixée dans un premier temps à 0,1 % dans la première loi de Finances pour 2012 ;
- instauration d'une contribution additionnelle de 3 % à l'impôt sur les sociétés sur les distributions ;
- abaissement du seuil de déclenchement de l'assujettissement au 1er euro des indemnités de rupture les plus élevées à la CSG, CRDS et cotisations sociales ;
- abaissement de 159 325 à 100 000 euros de l'abattement applicable aux mutations à titre gratuit en ligne directe ;
- instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune (en complément de l'ISF) en 2012 ;
- l'assiette de la taxe sur les salaires est élargie pour y intégrer tous les avantages accessoires de rémunération. Une tranche supplémentaire

pour la taxe sur les salaires sera également créée. Son taux sera de 20 % pour les salaires dépassant 150 000 € ;

- nouvelle définition de l'assiette de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) ;
- plafonnement de la déductibilité des charges d'intérêt pour le calcul de l'IS ;
- nouvelle taxe sur la réserve de capitalisation des assureurs (7 %) ;
- taux d'IS majoré en 2013 (et 2014) de 5 % pour les entités dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 M€.

Ces mesures vont peser de façon significative sur les résultats des différentes entités du Groupe.

Par ailleurs, le Premier ministre a présenté le 7 novembre 2012 un plan visant à restaurer la compétitivité des entreprises en France sur un horizon de 3 ans. Il a été adopté fin décembre par l'Assemblée nationale dans une 3<sup>e</sup> loi de Finances rectificative 2012 et est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La mesure phare est un allègement du coût du travail pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic (4 % en 2013 et 6 % dès 2014). Cet allègement prend la forme d'un crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE).

## 2.2. L'activité du Groupe

Deuxième Groupe de protection sociale en France en 2012, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 106 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Après AG2R LA MONDIALE 2009-2011, le nouveau plan d'entreprise Priorité Clients 2012-2014 se conclut, au terme de cette première année, par le lancement opérationnel de la quasi-totalité des programmes inscrits dans « Priorité Clients » et des premières réalisations. Notons que l'année 2012 a été marquée par un contexte de marché et d'évolutions réglementaires et fiscales difficile à anticiper au moment de la préparation dudit plan.

« Priorité Clients » met en avant un axe majeur autour du client avec une connaissance intelligente des clients, une distribution

performante, une plus grande qualité de la relation et une efficacité de service maximale et s'appuie également sur deux fondamentaux que sont les valeurs fondatrices du Groupe et le développement rentable.

A l'échelle de l'ensemble des métiers du Groupe, l'année 2012 a présenté de très bons résultats commerciaux avec une hausse de plus de 1 Md€ de la collecte qui a permis de revenir au-delà du niveau de 2010 et qui a souligné le dynamisme de nos réseaux commerciaux. Cette année a été caractérisée également par l'achèvement en cours de l'Usine retraite et l'évolution des métiers liés à la retraite complémentaire, ainsi que par une bonne adéquation des produits retraite supplémentaire au regard de la réglementation 2012/2013.

Sur le thème de l'engagement service client, les résultats des enquêtes réalisées auprès des clients et partenaires en 2012 confirment que la gestion et les services apportés en santé, en gestion dépendance, en gestion des frais d'obsèques et en gestion patrimoniale sont perçus comme des points forts du Groupe dans la ligne des évaluations des années précédentes.

Concernant la distribution, l'accent a été mis notamment sur le pilotage et la coordination de tous les canaux de distribution, tant au niveau des particuliers qu'au niveau des entreprises, pour reconquérir de nouveaux marchés (TPE/PME et collèges de cadre).

Enfin, au niveau des fonctions transverses, les résultats ont porté essentiellement sur : l'animation effective de toutes les lignes managériales du Groupe, la signature de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), l'offre de services liée à l'action sociale à destination des entreprises/branches en appui du développement commercial et la poursuite des travaux liée aux exigences opérationnelles de Solvabilité 2.

Les priorités à signaler en 2013 pour le Groupe s'articuleront autour de :

- l'industrialisation et la stabilisation des environnements de gestion autour de quatre sujets clefs : la santé et la prévoyance collective, la gestion de l'épargne patrimoniale au sein de La Mondiale Europartner, la gestion de l'épargne salariale et l'Usine retraite avec les échéances de migration pour ISICA Prévoyance et la fiabilisation des applications métiers ;
- l'évolution de l'environnement de travail facilitant la relation aux clients et la qualité du travail au quotidien des collaborateurs ;

- la mesure des niveaux de rentabilité des métiers et la mise en œuvre du pilotage des indicateurs au travers des périmètres de pilotage ;
- la poursuite des travaux entrepris sur les différents canaux de distribution du Groupe ;
- l'évolution des offres et des services.

Le chiffre d'affaires du périmètre consolidé La Mondiale atteint 6 234 M€ sur l'ensemble de l'année 2012, en hausse de 19 %. Cette évolution est toutefois alimentée par deux opérations internes, non créatrices de collecte nette, pour environ 90 M€. Hors ces effets, la croissance aurait été d'environ 16,7 % constituant toujours un résultat remarquable.

### Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'élevaient à 4 020 M€ en 2012, en hausse de 12,6 % par rapport à 2011. Cette évolution surperforme largement le marché de l'assurance vie individuelle des sociétés françaises (- 10 % à fin décembre selon la FFSA) et permet au Groupe de dépasser son niveau de 2010 de 5,2 % après une baisse de 8,7 % en 2011.

Cette évolution tient pourtant compte de la fin de la commercialisation de contrats de capitalisation par Ariel assurance et de la sortie de Pelayo Mondiale Vida du périmètre de consolidation du Groupe. Sans ces deux effets, l'épargne du groupe serait en hausse de +13,9 %.

Ces bons résultats bénéficient de la très bonne collecte de La Mondiale Europartner. Alors même que ses cotisations ont fortement progressé depuis deux ans (+ 106 % en 2009, + 38 % en 2010 et + 34 % en 2011), elles augmentent en épargne de 34,3 % sur 2012 (soit 365 M€ supplémentaires). Les autres entités françaises du Groupe, hors contrats de capitalisation d'Ariel assurance, voient leurs cotisations d'épargne progresser de 5 % ce qui surperforme largement le marché français à - 10 %.

La Mondiale Partenaire affiche ainsi une hausse de 7,7 % en normes International Financial Reporting Standard (IFRS), alors que La Mondiale a connu une baisse de 9,4 % en épargne, légèrement meilleure que la tendance du marché.

A titre de rappel, l'essentiel de la croissance est réalisée sur les supports en euros. Pour La Mondiale et ses filiales (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), la progression atteint 17,5 % pour les cotisations en supports euros (contre - 9 % pour le marché individuel en euros selon la FFSA) et 2,1 % pour les cotisations en supports en unités de comptes (UC) (contre

une baisse de 19 % pour le marché en UC selon la FFSA).

Il convient par ailleurs de noter que, sur ce segment de l'épargne, les prestations sont toujours en nette croissance. Pour La Mondiale et ses filiales (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), elles progressent de 11,8 %, dont 5,8 % sur le périmètre des entités françaises (contre +1 % sur l'ensemble du marché France de la FFSA). Le rythme s'est nettement ralenti depuis le début du 3<sup>e</sup> trimestre, à l'image de l'ensemble du marché français.

La collecte nette d'épargne reste donc positive aux environs de 0,5 Md€ (contre 0,4 Md€ en 2011), ce qui contraste largement avec le marché FFSA où la collecte nette d'épargne est largement négative depuis le début de l'année (- 8,2 Md€).

### Vie retraite

Après deux années consécutives de baisse sur l'ensemble du marché (- 21 % en 2010 et -5 % en 2011), l'assurance vie retraite semble repartir. La FFSA annonce une croissance de 10 % des cotisations collectives sur 2012 (principalement des contrats de retraite), tandis que les contrats de retraite individuelle restent sur une tendance positive (+2 % pour le Perp, +10 % pour les contrats Madelin selon la FFSA).

L'embellie est encore plus forte pour le Groupe, leader sur ce marché en 2010 et 2011. En effet, après une baisse de 13 % en 2010 et de 6,8 % en 2011, soit une diminution moins importante globalement que celle du marché, les cotisations d'assurance vie retraite ont progressé de 35,1 % sur 2012 pour atteindre 1 980 M€.

Cette croissance, qui représente un chiffre d'affaires supplémentaire de 514 M€ par rapport à celui de 2011, bénéficie d'une prime unique de rentes viagères différées et immédiates significative en juin 2012. Elle bénéficie également d'éléments de transformations internes de contrats qui ne créent pas de collecte nette (pour 90 M€ environ). Enfin, elle bénéficie de 25 M€ d'entrée de portefeuille chez La Mondiale Partenaire. Aussi, sans ces trois éléments, la croissance serait en 2012 de 12,9 %, soit une évolution supérieure à celle du marché.

Les cotisations d'assurance vie retraite d'Ariel assurance ont progressé de 36,8 % en normes IFRS. Cette évolution est soutenue par le transfert d'un contrat interne. Hors ce contrat, qui ne crée pas de collecte nette pour le Groupe puisqu'il apparaît également en prestations, les cotisations retraite d'Ariel assurance seraient en hausse

de 28,9 % en IFRS, ce qui marque une nette amélioration par rapport à 2011 (- 22 %). Cette amélioration provient notamment de la croissance de 20,3 % des contrats à cotisations définies (« article 83 et Pere ») qui s'expliquent très largement par des transferts de portefeuille externes. Les contrats de préretraite continuent de baisser (- 28,2 %), alors que les contrats à prestations définies (« article 39 ») ont fortement augmenté (+ 140,9 % en IFRS) en raison également de transferts de portefeuille et de nouveaux contrats.

Les contrats « articles 82, 83 et Pere » représentent 49,5 % du chiffre d'affaires en IFRS (hors opérations internes). Ces contrats à cotisations définies ont continué à progresser notamment en raison de la possibilité pour les assurés de faire des versements individuels facultatifs (Vif) : ces derniers ont représenté 15,3 M€ en 2012 (contre 6,5 M€ en 2011).

En ce qui concerne les contrats de retraite assurés par La Mondiale, les cotisations sont en croissance de 11,8 %. Cette croissance est essentiellement due à la transformation d'un Pere en contrat « article 83 » qui apparaît en chiffre d'affaires mais aussi en prestations pour l'entité. Hors cet effet, les cotisations retraite de La Mondiale sont en progression de 5,7 %. Les contrats de retraite collective relatives aux TPE sont stables sur un an alors que les contrats de retraite individuelle Travailleurs non salariés (TNS) sont en croissance de 8,3 % (proche de la tendance du marché FFSA), tirés par le contrat de loi Madelin « Mondiale retraite professionnels UC » (+ 26,7 %) et le contrat « Mondiale retraite UC » diffusé plus largement (+ 29,5 %). Les cotisations de retraite des grands comptes assurés directement par La Mondiale sont en baisse de 2,3 % avec notamment le transfert d'un contrat interne au Groupe. À noter que les versements individuels facultatifs ont atteint 8,7 M€ fin 2012 sur ces grands comptes.

Enfin, notons la progression des prestations en retraite (+ 11,9 %, mais + 2,8 % hors opérations internes) permet à la collecte nette sur ce segment de la retraite supplémentaire de rester largement positive en 2012 et même de doubler en un an (0,9 Md€ contre 0,4 Md€ en 2011).

### **Santé**

Les cotisations santé atteignent 38 M€, en baisse de 24,4 %. Cette évolution s'explique par le transfert du portefeuille santé standard d'Arial assurance vers Prima. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du Groupe privilégiant le regroupement de la prévoyance santé sur les structures du périmètre AG2R.

### **Prévoyance**

Les cotisations de prévoyance s'établissent à 154 M€ en 2012 et affichent une progression de 5 %. Si la prévoyance collective (La Mondiale, La Mondiale Partenaire, Arial assurance) est en très légère hausse (0,6 %), la prévoyance individuelle est en hausse assez soutenue de 8,1 % surtout sur les contrats d'obsèques.

### **Autres activités**

Le chiffre d'affaires des autres activités est en hausse de 9,6 % (proforma).

Si la collecte nette des unités de compte a été plutôt décevante, leur revalorisation à deux chiffres a permis l'accroissement des encours et donc des commissions de gestion.

### **En ce qui concerne l'activité financière :**

La politique d'allocations d'actifs en 2012 reste guidée par les contraintes actif-passif, les conditions de marché ainsi que par l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée moins favorable que les années précédentes, même si La Mondiale s'est distinguée sur ce point très favorablement par rapport au marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées. Toutefois, le report de l'horizon d'entrée en vigueur et la période de transition sur le choc action rendent cette analyse moins prégnante.

Au 31 décembre 2012, les actifs à risque (actions et immobilier) représentent 17 % de l'ensemble des placements en valeur comptable (autres que ceux adossant les engagements en unités de compte) et 16 % en valeur de marché. Le montant des plus-values latentes sur ces actifs est de 530 M€ soit 7,7 % (contre 284 M€ fin 2011) pour un total en valeur de marché de 6 916 M€.

La bonne diversification du portefeuille d'actifs a permis d'éviter qu'elle soit en situation de devoir constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

Sur la base du portefeuille et des valorisations au 31 décembre 2012, il faudrait une baisse des marchés actions de 17,4% (hors participations) avec une stabilité du portefeuille immobilier, pour être en situation de moins value nette globale sur les actifs relevant du R. 332-20 du Code des assurances.

De la même manière, il faudrait une baisse de valorisation des actifs immobiliers de 17,6%, à marchés actions inchangés.

Sur la partie obligataire, la durée a été renforcée compte tenu des contraintes actif-passif et de la forme de la courbe des taux qui incite à alléger les expositions à court-terme pour renforcer les positions à long terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

L'allocation des cash-flows en 2012 a été la suivante :

Obligations : 91 %  
Actions : 6 %  
Immeubles : 1 %  
Trésorerie : 2%

En 2012, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. Comme en 2011, la répartition des actifs en stock a évolué en faveur de l'obligataire. Les placements obligataires sont passés de 80 % en 2011 à 8 % à fin 2012. Dans le même temps, les actions sont restées stables à 9 %, et l'immobilier a légèrement baissé de 8 % à 7,4 %. Ces chiffres sont en valeur comptable.

Par ailleurs, l'agence Standard & Poor's a revu en août la notation de La Mondiale qui est passée de « A-, perspective négative » à « BBB+, perspective négative ». Cette notation s'inscrit dans un mouvement de fonds qui touche l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance, en raison de conditions économiques incertaines, d'un risque crédit en hausse, de la faiblesse du niveau des taux d'intérêt et de la volatilité du marché actions. Néanmoins, dans cet environnement, l'analyse qualitative de La Mondiale réalisée par l'agence est similaire à celle de l'an dernier, notant même que La Mondiale a mieux résisté que le marché dans cet environnement défavorable. S&P a insisté ainsi sur la qualité de la gestion d'actifs et des risques, sur le business mix spécifique de La Mondiale et sur sa très bonne position concurrentielle.

La qualité du portefeuille obligataire se mesure au travers des notations. Le rating moyen du portefeuille en utilisant la méthodologie Moody's de pondération par les taux de défaut historiques est A+. On retient dans cette analyse, la deuxième meilleure notation des trois principales agences de notation. Plus de 63 % du portefeuille est investi sur des émetteurs dont la notation minimale est A+.

Enfin, comme l'année précédente, en 2012, la vigilance a été accrue sur les pays européens dits « périphériques ». A fin 2012, l'exposition globale (emprunts d'État, garanties d'États, agences, banques, obligations sécurisées, entreprises ....) représente 11,2 % de l'actif en valeur comptable du périmètre La Mondiale (contre 12,4 % en 2011). Pour le Portugal et l'Irlande, l'essentiel des positions sont des titres d'État ou garantis par l'État. L'exposition espagnole représente 45 % de l'exposition du périmètre La Mondiale aux pays périphériques. Il n'y a plus d'exposition à la Grèce, le solde des titres d'État ayant été vendu courant 2012.

**La Fondation d'entreprise La Mondiale** : les fondateurs, La Mondiale, La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner ont décidé en décembre 2009 la reconduction de la Fondation à compter de 2010 pour une durée de 4 ans avec un financement annuel de 0,6 M€.

Depuis sa création en 2005 la Fondation accentue ses travaux en soutien d'initiatives solidaires et innovantes, grâce à l'appui de l'ensemble des équipes impliquées, notamment le réseau des correspondants. Ses instances ont soutenus près de 300 projets qui concernent l'économie sociale et solidaire, l'éducation ainsi que des initiatives pour prévenir l'exclusion. Tous ces projets sont étudiés en regard des deux axes forts de la Fondation qui sont l'autonomie et la solidarité. Depuis huit ans, ce développement régulier s'est construit grâce à la mobilisation sur le terrain de 35 correspondants régionaux qui détectent, instruisent et remontent au Comité de sélection des projets des dossiers où les actions les plus créatives et porteuses d'innovation sont choisies.

## 2.3. Les comptes

### 2.3.1. Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes IFRS.

L'évolution du périmètre de consolidation porte sur les éléments suivants :

- l'intégration de la SCI Balthazar détenue à 80 % par La Mondiale et qui abrite un projet immobilier en cours à Marseille;
- la Mondiale a acquis, fin décembre 2012, 50 % des titres Arial assurance détenus par AG2R prévoyance.

L'année 2012 a été marquée par la mise en place d'une taxe complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation qui s'ajoute à celle de 10 % en 2010. La charge comptabilisée au titre de 2012 est d'environ 33 M€.

Concernant la crise de la dette, le Groupe n'est plus exposé à des titres de l'État grec. L'exposition nette (de la participation bénéficiaire et des impôts différés) aux dettes souveraines (les seuls emprunts d'État) de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal et de l'Irlande représente 0,20 % des placements en valeur de réalisation (hors immobiliers restés en coût historique).

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2012 à 6 234 M€ contre 5 239 M€ en 2011, soit une hausse de 19 %, performance nettement supérieure à la baisse de 8 % du marché de l'assurance vie en France en 2012. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 507 M€ en 2012 pour 337 M€ en 2011, soit une hausse de 50 %. Celui-ci s'inscrit hors impacts IFRS liés à la volatilité des marchés financiers (+13 M€ en 2012 par rapport à -4 M€ en 2011). Au final, le résultat net part du groupe ressort en forte hausse à 289 M€ contre 206 M€ en 2011.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation, les provisions complémentaires pour rattrapage de table ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres part du Groupe sont de 2 432 M€ au 31 décembre 2012 et s'inscrivent en forte hausse de 24 %. Celle-ci est due essentiellement à l'excellent résultat de la période et à la revalorisation significative des placements disponibles à la vente, induite notamment par la reprise du marché obligataire.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes du Code des assurances et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,30 avec les seuls fonds propres, soit un ratio en progression par rapport à celui de l'année dernière (1,26). Si on ajoute les plus values latentes, on arrive à un ratio de couverture en forte augmentation à 2,46 contre 1,35 en 2011.

Les encours gérés s'établissent à 55 642 M€

(hors participation aux bénéfices différée) contre 50 589 M€ en 2011 soit une augmentation de 10 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements positifs, à savoir une augmentation de 8 % des encours en euros et de 17 % pour les encours en unités de compte. La part relative aux engagements en unités de compte est désormais de 14 433 M€ soit 26 % du total, pourcentage en hausse de 2 points par rapport à 2011.

En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 17 % pour atteindre 63 921 M€ à fin 2012.

#### **Les événements postérieurs à la clôture.**

Il n'y a pas d'événement à signaler, survenu après le 31 décembre 2012, qui serait de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

### **2.3.2. Les comptes sociaux**

#### **La Mondiale :**

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle créée en 1905, société mère du groupe consolidé La Mondiale.

Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché des professions indépendantes et des très petites entreprises.

Le chiffre d'affaires de La Mondiale passe à 5 686,3 M€ en 2012 contre 4 570,6 M€ en 2011 soit une hausse de 24,4 %. L'année 2011 étant exceptionnelle, la progression par rapport à 2010 est de 9,8 %.

Il est notamment composé de 26,3 % d'affaires directes et de 73,7 % d'acceptation intra-groupe, celle-ci portant essentiellement sur la cession par les filiales du Groupe de la majeure partie de leurs primes en euros sur les produits de retraite et d'épargne.

Les affaires directes apportées ont produit un chiffre d'affaires de 1 494,6 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à 2011.

Le chiffre d'affaires retraite de 920,2 M€ a progressé de 6,5 % par rapport à 2011 ; celui de l'épargne a régressé de 8,1 % pour passer à 283,4 M€.

Les encours gérés continuent toutefois de progresser de 6,6 % pour passer à 17 723 M€.

L'activité d'acceptation de La Mondiale sur son fonds général a engendré une collecte de 4 191,6 M€ en hausse de 32,6 % par rapport à 2011 ; cette augmentation s'explique par la hausse de la collecte nette de ses filiales. Les encours ont progressé de 9,4 % pour passer à 20 422 M€.

L'effet conjugué d'une hausse du chiffre d'affaires plus importante que celle des prestations entraîne une forte hausse de la collecte nette qui s'élève à 2 131 M€ en 2012.

Le résultat net comptable est de - 71,4 M€ au 31 décembre 2012 contre 41,6 M€ au 31 décembre 2011.

La variation du résultat (-113 M€) s'explique principalement par la combinaison de plusieurs éléments :

- l'effet favorable de l'augmentation de la contribution technique de 17,2 M€ ;
- la baisse de la marge financière de 155,2 M€. Elle s'explique à hauteur de 386,6 M€ par la variation du fonds de participation bénéficiaire, suite à une dotation complémentaire comptabilisée au 31/12/2012 dans la perspective de baisse durable des taux à long terme et afin de sécuriser la rémunération des assurés face aux aléas des marchés financiers) compensée en partie par la hausse des produits des placements hors fonds propres à hauteur de 275,2 M€ ; le taux brut de distribution est en hausse de 10,4 points par rapport à 2011 ; le taux de rendement de l'actif passe de 3,7 % en 2011 à 4,1 % en 2012 : il tient compte des fortes dotations à la Provision pour dépréciation durable (PDD) en 2011 (environ 200 M€) non reproduites en 2012 soit +0,6 % par rapport à 2011 et de la baisse des revenus des placements pour des en-cours qui augmentant soit -0,2 % par rapport à 2011 ;
- la hausse des produits non techniques nets des charges de 147,6 M€. Il a été constaté dans les comptes 2012 de La Mondiale un produit non technique de 200 M€ (46,7 M€ en 2011) et une charge non technique de 18,9 M€ (13,1 M€ en 2011) correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice ;
- la hausse de la charge d'impôt sur les sociétés de 115,6 M€ passant de 2,8 M€ en 2011 à 118,4 M€ en 2012.

Les encours gérés de 38 895,7 M€ ont progressé de 8,5 % par rapport à 2011 intégrant l'évolution de la production réalisée par le réseau La Mondiale

Experts, le développement de l'acceptation provenant de la production en euros de ses filiales, et l'impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en unités de compte qui ont généré un ajustement Assurances à capital variable (Acav) positif de 197,6 M€.

Les encours en unités de compte restent assez faibles pour La Mondiale ; ils représentent 4,9 % du total des engagements.

En 2008, la chute des marchés financiers avait engendré une dotation significative de la PDD sur le portefeuille actions. Après 2 années plus stables, une dotation complémentaire nette de 151,6 M€ avait été dotée au 31/12/2011, pour l'essentiel sur des actions cotées. En 2012, une dotation complémentaire de 86,3 M€ et une reprise de 40,7 M€ ont été enregistrées sur l'ensemble du portefeuille.

Au 31/12/2011, l'exposition à la dette grecque, mineure, avait contribué pour 10 M€ aux dotations. Au 31/12/2012, la provision constatée a fait l'objet d'une reprise suite à la cession par La Mondiale en juillet 2012 de l'ensemble des titres souverains concernant l'État grec.

Au 31 décembre 2012, les plus-values latentes se montent à 3 859 M€, après la réalisation de 617,3 M€ de plus-values (nettes des moins-values) en 2012, contre 633,7 M€ au 31 décembre 2011.

La PRE n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2012.

La Mondiale n'a pas procédé à un endettement complémentaire en 2012 ; les emprunts figurent ainsi au bilan pour 666 M€ au 31 décembre 2012. Elle a toutefois maintenu la couverture de la marge de solvabilité à 1,36 fois le besoin de marge avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 3,89 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs, contre 1,75 en 2011.

L'exercice 2012 a été marqué par le rachat par La Mondiale des parts détenues par AG2R Prévoyance dans la société Arial assurance (5 000 000 de titres, soit 50% des parts pour un prix de revient de 143 500 K€ - Prix Plancher -), portant ainsi sa participation dans Arial assurance à 82.50% (50% en direct et 32.5% par l'intermédiaire de La Mondiale Participations).

#### **Arial assurance :**

Issue de l'alliance de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance en 2003, Arial assurance est un acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie collective.

En matière de couverture des engagements

sociaux des entreprises, Arial assurance propose des solutions sur-mesure, ainsi que certains contrats standards distribués principalement par le courtage et le consulting spécialisés, par les réseaux de ses actionnaires, ainsi qu'au travers de plusieurs partenariats majeurs.

En 2012, le chiffre d'affaires d'Arial assurance est passé à 778,1 M€ contre 659,9 M€ en 2011, soit une progression de 17,9 %. L'épargne retraite participe pour 644,8 M€ en hausse de 27,5 % par rapport à 2011.

Au chiffre d'affaires propre à Arial assurance et pour disposer d'une visibilité globale sur l'activité, il convient d'ajouter celui réalisé par les autres structures du Groupe avec plus de 1,2 Mds € de cotisations, AG2R LA MONDIALE continuera à se situer au tout premier rang du marché de la retraite supplémentaire collective en France.

Cette hausse d'activité en retraite résulte, pour l'essentiel, de la progression des régimes à cotisations définies de type Article 83, accompagnée par la possibilité, depuis 2010, de réaliser des Versements Individuels et Facultatifs par les salariés (+34,5 %).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires Prévoyance/Santé s'établit à 133,3 M€, dont 57,1 M€ pour la Prévoyance et 76,2 M€ pour la Santé, en hausse respectives de 7,7 % et de 4,8 %.

La collecte nette a augmenté en 2012 compte tenu de la hausse du chiffre d'affaires (+17,9 %) et de la baisse des prestations (-13,1 %) ; elle est positive de 178,9 M€.

Malgré ces évolutions, les résultats de la société ont diminué. Le résultat net comptable de l'exercice 2012 ressort à 15 M€ contre 18,5 M€ en 2011.

La contribution technique baisse de 21,9 % soit 13,9 M€ pour passer à 49,5 M€ essentiellement dû à la baisse du résultat de réassurance de 28,6 M€ par rapport à 2011.

La marge financière a augmenté de 3,3 M€ se portant à 8 M€ tandis que les charges de commissions et d'impôt ont respectivement diminué de 6,2 M€ et 1,6 M€.

Les encours gérés de 6 911,9 M€ au 31 décembre 2012 ont progressé de 7,9 % par rapport à ceux du 31 décembre 2011. Ils sont composés de 72 % de provisions en euros et de 28 % de provisions en unités de compte.

La production en unités de compte est stable et la hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de + 211 M€. Ainsi, la part des engagements en unités de compte a légèrement augmenté au profit de

l'euro au 31 décembre 2012 passant de 27 % à 27,8 % du total des engagements.

L'actif de la société, exclusivement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

Arial assurance n'a pas procédé en 2012 à un endettement complémentaire ; les emprunts figurent ainsi au bilan pour 55 M€ au 31 décembre 2012. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,18 fois le besoin de marge au 31 décembre 2012 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,23 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

L'exercice 2012 a été marqué par le rachat par La Mondiale des parts détenues par AG2R Prévoyance dans la société en date du 27/12/2012 (5 000 000 d'actions de 2,40 € de nominal), portant ainsi la participation de La Mondiale dans le capital d'Arial assurance à 50 % en direct. La cession ayant eu lieu fin décembre 2012, le résultat d'Arial assurance est toutefois resté acquis pour 50 % aux comptes combinés d'AG2R Prévoyance.

Par ailleurs, Arial assurance a cédé son portefeuille de contrats santé individuels et standards à Prima, à effet du 1er janvier 2012. Le chiffre d'affaires de ce portefeuille s'élève à 27 M€ en 2012.

#### **La Mondiale Partenaire :**

La Mondiale Partenaire est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion privée, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuilles.

Pour répondre aux attentes des épargnants en termes de sécurité, les partenaires distributeurs ont fortement recherché les garanties de taux sur fonds en euro qui peuvent être accordées pour une durée maximale de deux exercices et dont le niveau est lié aux évolutions du taux moyen des emprunts d'état (TME).

Ainsi la collecte 2012 a été rythmée, à l'instar du marché, par les baisses de taux maximum réglementaire fin janvier 2012 et fin octobre 2012. La reprise d'activité des principales banques partenaires est également sensible au fil des mesures touchant la fiscalité des produits d'épargne bancaires, épargnant pour 2012 l'assurance vie.

Enfin, la croissance a également été soutenue sur le marché des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI), par

l'intermédiaire notamment d'Aprep Diffusion, filiale spécialisée du Groupe.

La Mondiale Partenaire a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 2 377,4 M€ en hausse de 9,6 % par rapport à 2011 alors que le marché de l'assurance vie individuelle marque une baisse de 9,9 % par rapport à 2011 ; 83 % de la collecte ont été réalisés sur des fonds euros pour une grande part réassurée sur le fonds général de La Mondiale tandis que la collecte en unités de compte représente près de 17 % du chiffre d'affaires.

La collecte nette a un peu diminué en 2012 compte tenu de l'augmentation des prestations légèrement plus forte que celle des primes ; elle est négative de 231,2 M€.

Dans la continuité de 2011, l'année 2012 reste fortement marquée par les répercussions de la crise des dettes souveraines et ses conséquences en terme d'aversion au risque des assurés et de prestations qui restent à un niveau élevé. En dépit de ce contexte, les résultats de la société se sont pour autant bien tenus. Le résultat net comptable de l'exercice 2012 ressort à 19 M€ contre 39,1 M€ en 2011.

L'effet des dotations aux provisions mathématiques complémentaires a été supporté par la progression des chargements enregistrée en 2012. La marge financière est négative de 40,1 M€ (contre une marge à l'équilibre en 2011, + 0,2 M€), s'expliquant notamment par une dotation du fonds de PB de 28,4 M€.

Le résultat d'exploitation avant impôt sur les sociétés et éléments exceptionnels baisse de 32,9 M€ (soit, - 53,5 %). Les produits exceptionnels évoluent de + 15,4 M€ (19,1 M€ en 2012 contre 3,7 M€ en 2011) ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation.

Les encours gérés de 24 761,8 M€ au 31 décembre 2012 ont progressé de 4,4 % par rapport à 2011 ; ils sont composés de 67 % de provisions en euros et 33 % de provisions en unités de compte.

La production en euro a augmenté de 14,1 % ; les encours gérés augmentent de 3,6 %.

La production en unités de compte a baissé de 8,2 %. Par ailleurs, la hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de + 811,4 M€ contre - 845,1 M€ au titre de l'exercice 2011 qui était exceptionnel. Ces deux éléments combinés expliquent la hausse des encours gérés en unités de compte de 6,2 % : leur part dans le total des encours reste stable par rapport à 2011 (+0,6 %).

Une dotation nette aux provisions pour dépréciation durable complémentaire de 3,9 M€ avait été dotée au 31 décembre 2011. L'exposition à la dette grecque, mineure, avait contribué pour 3,7 M€ aux dotations. Au 31/12/2012, cette provision a fait l'objet d'une reprise compte tenu de la cession en juillet 2012 par La Mondiale Partenaire de l'ensemble des titres souverains concernant l'État grec.

Au 31 décembre 2012, les plus-values latentes se montent à 444,5 contre 23,5 M€ au 31 décembre 2011.

La PRE avait été dotée sur certains cantons pour un montant de 6,5 M€ au 31 décembre 2011. Cette provision a fait l'objet d'une reprise au 31/12/2012.

La Mondiale Partenaire n'a pas renforcé ses fonds propres en 2012 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 210 M€ au 31 décembre 2012. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,12 fois le besoin de marge au 31 décembre 2012 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,79 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

Au cours de l'année 2012, la Société a reçu des parts de la SCI LFP MULTIMMO en échange de ses parts détenus dans la SCI La Hénin Vie Pierre suite à une opération de fusion-absorption entre les deux SCI.

#### **La Mondiale Europartner :**

Filiale de droit luxembourgeois du Groupe, La Mondiale Europartner, opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale.

L'année 2012 confirme la poursuite du développement connu depuis plusieurs années. A fin 2012, le pôle luxembourgeois d'AG2R LA MONDIALE gère désormais un encours global qui approche 5.4 Md€. Le chiffre d'affaires atteint 1 693,4 M€ et progresse de 54 %, dans le contexte dynamique de progression du marché luxembourgeois. La collecte nette des rachats et prestations est de 1 068,4 M€ et progresse elle aussi de 53,9 %.

Comme en 2011, l'activité est restée fortement orientée sur le marché français individuel. La diversification réalisée sur les marchés de distribution anglais et italien s'est poursuivie, avec une forte progression de la contribution de l'Italie qui passe de 69 M€ en 2011 à 174 M€ en 2012. L'activité en Italie notamment réalisée dans le cadre de la succursale installée à Milan de la société. L'activité des contrats collectifs marque elle

aussi une nette progression, avec en particulier la réalisation d'un important contrat pour un grand groupe international. Le nombre d'affiliés en gestion progresse de plus de 30 % en un an.

Le poids de l'activité en fonds garantis dans la production est resté prépondérant et représente près de 77 % des primes.

Le bénéfice comptable 2012 est de 5 M€ contre 6,8 M€ en 2011.

La variation du résultat s'explique principalement par la hausse de la contribution technique de 4,9 M€ après prise en compte des commissions versées, la baisse de la marge financière de 4,3 M€ (-7,1 M€ contre - 2,9 M€ en 2011) s'expliquant notamment par une dotation du fonds de PB de 3,2 M€, ainsi qu'une hausse des frais généraux de 1,1 M€. La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 1,4 M€ en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2011 compte tenu de l'épuisement des reports déficitaires en 2012.

Les encours gérés sont de 5 387,5 M€ au 31 décembre 2012, en progression de 32,9 % par rapport à 2011.

La part de la production en unités de compte a diminué de 4,4 %. La hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de + 147,7 M€ (contre -124 M€ en 2011). Toutefois, la part des engagements en unités de compte a baissé au profit de l'euro passant à 44,6 % du total des engagements contre 49,8 % au 31 décembre 2011.

L'actif de la Société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

La Mondiale Europartner a procédé en 2012 à l'émission d'une tranche complémentaire d'emprunt pour un montant de 20 M€ souscrite par La Mondiale, ce qui porte les emprunts à 60 M€. Les éléments constitutifs de la marge couvrent 1,05 fois le besoin de marge au 31 décembre 2012 (contre 1,12 en 2011).

### **Les activités financières et holding**

La holding La Mondiale Participations est détenue à 65 % par La Mondiale et à 35 % par son partenaire AEGON, groupe néerlandais coté en bourse, spécialisé en assurance vie, implanté aux États-Unis et en Europe.

Une part significative du patrimoine immobilier de La Mondiale est représentée par des titres de participation dans des filiales captives ; elles représentent 43 % du patrimoine immobilier en valeur nette comptable et 36,1 % des revenus locatifs au 31 décembre 2012.

La société de gestion de portefeuille, La Mondiale Gestion d'Actifs, gère, pour le compte de La Mondiale le portefeuille actions ; elle assure par ailleurs la gestion directe des sept OPCVM du Groupe.

### **3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

L'année 2013 devrait à nouveau être difficile d'un point de vue économique. Le chômage devrait fortement augmenter jusqu'à la fin de l'année pour le moins et la croissance du PIB n'est attendue qu'à 0,2 % à la rédaction de ce document.

Toutefois l'actualité 2013 devrait être soutenue au niveau des différents marchés sur lesquels AG2R LA MONDIALE se développe.

En épargne, le principal sujet sera de savoir si les ménages continueront de réduire leur flux de placements financiers. Ce n'est pas ce que pensent « les Cahiers de l'épargne » qui parient sur une stabilisation du flux de crédits et des placements des ménages un peu au-dessus du niveau de 2012. L'organisme s'attend à un retour à une collecte nette positive en assurance vie sur l'ensemble de l'année 2013 et pour le marché dans son ensemble, à l'image des deux premiers mois. En matière d'assurance vie, le rapport de Karine Berger et Dominique Lefebvre « pour dynamiser l'épargne financière des ménages et pour financer l'investissement et la compétitivité » a été dévoilé début avril 2013. S'il souhaite stabiliser le taux d'épargne actuel des ménages et veiller à l'équilibre des incitations fiscales respectives en faveur de l'épargne immobilière et de l'épargne financière et les garantir pour la durée du quinquennat, il souhaite également réorienter et mobiliser à hauteur de 15 à 25 Md€ par an et 100 Md€ d'ici la fin du quinquennat l'épargne financière des ménages en faveur des entreprises et plus spécifiquement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Plus spécifiquement, il souhaite conforter l'assurance-vie et réaménager, sans la bouleverser, sa fiscalité spécifique pour renforcer la nature de long terme de ce support d'épargne, redonner aux assureurs des marges de manœuvre dans l'allocation d'actifs en faveur de l'économie productive et inciter les épargnants les plus à même de le faire vers le financement des entreprises.

Le Ministre de l'économie semble partager les conclusions de ce rapport et devrait les prendre en compte dans le projet de loi de Finances pour 2014.

En matière d'assurance retraite supplémentaire, le Groupe s'attend à une année complexe après les nombreuses augmentations de taxes diverses dans le domaine. Le recul des cotisations sur les articles 39 (la fin d'année 2012 ayant permis un afflux de souscription pour éviter le doublement des taxes sur les cotisations) pourrait ne pas être compensé par la dynamique des contrats article 83 en matière de retraite collective. En revanche, en matière de retraite individuelle, les cotisations sur les contrats Madelin pour les travailleurs non salariés semblent toujours aussi soutenues.

Dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe, Ariel assurance devrait continuer à transférer son portefeuille de prévoyance et santé aux entités du périmètre AG2R (sous réserve d'acceptation aux Assemblées générales).

Enfin, notons que l'Association Sommitale RÉUNICA réunie en conseil le 15 mars 2013 a retenu AG2R LA MONDIALE parmi les trois groupes de protection sociale (GPS) dont elle avait sollicité les candidatures en juin 2012 - AG2R LA MONDIALE, Apicil et Malakoff Médéric - en vue d'un rapprochement pour bâtir un nouveau groupe de protection sociale.

#### **4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

##### **4.1. Présentation de son fonctionnement**

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de La Mondiale et de son Groupe, prend et assume les décisions majeures, en particulier nomme et révoque le Président et le Directeur général, arrête les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il contrôle les activités de la Mutuelle, à travers le suivi de l'exécution des budgets, et s'assure de la bonne maîtrise des métiers ainsi que du respect de la réglementation tant financière qu'assurantielle. Il s'appuie sur cinq Comités spécialisés qui émettent des avis dans les domaines relevant de leurs compétences : stratégique, investissements, risques, rémunérations et nominations, audit et comptes. Ces avis sont présentés lors des réunions du Conseil qui approuve ou non leurs propositions.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2012 et l'assiduité moyenne est de 75% pour l'exercice. Le Conseil examine les comptes semestriels et annuels, ces derniers avant qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée générale. Il approuve les rapports formels (rapports d'activités, rapport sur le contrôle interne, rapports de solvabilité, de la politique des placements, de la lutte anti-blanchiment et de réassurance) ;

par délégation, renouvelée chaque année, de l'Assemblée générale, il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

A chaque séance, le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu dix-huit réunions de Comités en 2012.

Le Comité stratégique du Conseil prépare, avec le Directeur général, certains débats du Conseil ; à ce titre, il examine les propositions du Directeur général pour fixer la stratégie du Groupe avant qu'elles ne soient soumises au Conseil. Il est consulté pour la définition des mandats de négociation du Directeur général tant pour la mise en œuvre de partenariats que pour l'acquisition ou la cession d'actifs mobiliers ou immobiliers importants ; il peut également faire des suggestions au Directeur général sur l'organisation générale du Groupe et donner son avis sur les principales orientations du plan d'entreprise avant sa validation par le Conseil.

Le Comité des investissements auquel sont associés les principaux responsables financiers de la mutuelle analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow.

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes annuels et semestriels de La Mondiale, ainsi que le suivi de Solvabilité II et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses Comités. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale.

Le Comité des risques examine les risques de toute nature, ainsi que la cartographie des risques, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe en

matière sociale, environnementale, fiscale sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information

S'ajoute le Comité des candidatures chargé de l'examen des candidatures des sociétaires candidats pour être délégué des sociétaires et du bon déroulement des élections de ceux-ci.

La Direction générale de la société est composée de M. André Renaudin, Directeur général, et de MM. Sylvain de Forges, Yvon Breton, Philippe Dabat et Patrick Monteil, Directeurs généraux délégués. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Directeur général, les quatre Directeurs généraux délégués et Mme Paule Arcangeli, Directrice générale adjointe chargée des ressources humaines, constituent le Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE. Le Comex se réunit hebdomadairement et s'appuie sur le Comité de Direction générale pour mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le Conseil.

Le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE. Ses membres se réunissent bimensuellement.

Les responsabilités des principaux membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

#### 4.2. Organes d'administration et de direction

La Mondiale compte dix-huit administrateurs, dont un administrateur élu par les salariés, tous sociétaires de la Mutuelle par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les 18 administrateurs, trois d'entre eux sont des délégués des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour un mandat ne devant pas excéder six ans. La Mondiale compte également un Censeur élu pour trois ans.

La composition du Comité de Direction générale reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe.

#### Composition, liste des mandats et mandataires sociaux.

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée,

étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

#### A. Les membres du Conseil d'administration

##### M. Patrick Peugeot, Administrateur et Président d'honneur

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Partenaire

##### M. Jean Castagné, Président

Président du Comité des investissements, membre du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

##### M. Jean-François Dutilleul, Administrateur et Vice-Président

Membre du Comité des investissements, et du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Vice-président de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président du Directoire de Rabot Dutilleul Investissement SAS

##### M. André Renaudin, Administrateur et Directeur général

Invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité des risques et du Comité des investissements

- Directeur général de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
- Président et Directeur général de La Mondiale Participations
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. André-Paul Bahuon, Administrateur**

Président du Comité d'audit et des comptes

**• Président de Créatis Groupe SAS**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Henri Capdeville, Administrateur**

Membre du Comité stratégique du Conseil

- Gérant de la société HENRI CAPDEVILLE Consulting

**M. Serge Fautré, Administrateur**

Membre du Comité stratégique du Conseil, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations

**• Administrateur et Président du Comité de Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés**

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Participations

**M. Christian Gollier, Administrateur**

Membre du Comité des investissements

**• Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Gilles Guitton, Administrateur**

Membre du Comité d'audit et des comptes

**• Président du Conseil de Direction du Groupement des Cartes Bancaires**

- Président Directeur général de CB Investissements
- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**Mme Odette Jariel, Administrateur**

Membre du Comité des investissements

**• Consultante, administration et gestion des entreprises**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Thierry Jeantet, Administrateur**

Président du Comité des risques et membre du Comité stratégique du Conseil

**• Directeur général d'Euresa Holding SA (Luxembourg)**

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Mutavie

**M. Philippe Lamblin, Administrateur**

Président du Comité des rémunérations et des nominations

**• Directeur des Ressources humaines du Groupe Sofiprotéol**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interépargne SA

**Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur**

Membre du Comité des risques

**• Gérante de société**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Paul Raguin, Administrateur**

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques

**• Président du Directoire de la SAS Financière de l'Ombree**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de Financière Koala

**Mme Sylvie Reulet, Administrateur**

Membre du Comité des risques et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**• Avocate inscrite au barreau de Bordeaux****M. Didier Ribadeau Dumas, Administrateur**

Président du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur d'ABC Arbitrage
- Administrateur de la Banque Postale

**M. Guy Roulet, Administrateur**

Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des candidatures

**• Expert-Comptable**

- Administrateur de la SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Alain Gajan, Censeur**

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de La Mondiale Participations
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)
- Président du Conseil d'administration de Ventadour Stratégie

## B. La Direction générale et le Comité de Direction générale

La composition du Comité de direction générale est la suivante :

### M. André Renaudin,

Président du Comité de Direction générale  
AG2R LA MONDIALE

### M. Sylvain de Forges,

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général délégué de la SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance de La Mondiale Gestion d'Actifs
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Postale

### M. Yvon Breton,

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

### M. Philippe Dabat

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

### M. Patrick Monteil

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

### M<sup>me</sup> Paule Arcangeli

Directrice générale adjointe chargée des ressources humaines

### M. Philippe Aziz

Activités sociales groupe AG2R LA MONDIALE

### M. Patrice Bonin

Marchés de l'épargne retraite entreprises AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

### M. Pascal Broussoux

Assurances de risques Groupe AG2R LA MONDIALE

- Vice-Président du Directoire d'Arial assurance

### M. Pierre-Edouard Carteron

Logistique, achats et immobilier d'exploitation  
AG2R LA MONDIALE

### M. Jean-Louis Charles

Investissements et financement AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire de La Mondiale Gestion d'Actifs
- Administrateur de La Mondiale Participations

### M. Thierry Chérier

Marchés de proximité et réseau AG2R LA MONDIALE

### M. Jean-Marc Crestani

Marchés de l'épargne et clientèle patrimoniale  
AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

### M. Nicolas Garier

Relations institutionnelles AG2R LA MONDIALE

### M. Eric Huther

Systèmes d'information AG2R LA MONDIALE

### M. François Ringaud

Retraite complémentaire AG2R LA MONDIALE

### M. Jean-François Ropelewski

Marketing Groupe, innovation et vente à distance AG2R LA MONDIALE

### Mme Sophie de Saint Etienne

Secrétariat aux instances AG2R LA MONDIALE

### M. David Simon

Comptabilité, contrôle de gestion et risques  
AG2R LA MONDIALE

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

### M. Patrick Vucékovic

Marchés de Proximité et réseau AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance de Prado Épargne

## 5. LE CONTRÔLE INTERNE

### 5.1. L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Compte-tenu des exigences croissantes de la réglementation concernant les sociétés d'assurance qu'il s'agisse de prévention, de contrôle ou de management du risque, AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre un dispositif de la gestion du risque, intégrant aussi bien les risques techniques propres au métier (adéquation actif-passif, évolution de la longévité, de la mortalité, adéquation de la politique de réassurance aux besoins de couverture du risque, etc.) que les risques opérationnels (lutte contre le blanchiment et la fraude, sécurité des systèmes d'information, sécurité des personnes et des biens, conformité aux évolutions réglementaires, pilotage du dispositif de contrôle interne, contrôle de l'application des procédures internes, etc.). La Direction des risques est directement rattachée à la Direction générale.

La Direction des risques regroupe :

- la Direction des risques techniques, en charge notamment de la prévention et du suivi des risques de nature technique et des évolutions actuarielles qui en résultent ;
- la Direction des risques opérationnels et de la qualité, en charge notamment de la gestion des risques et du contrôle interne, de la conformité et de la sécurité.

Ce dispositif vise à assurer :

- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations permettant à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques ;
- la conformité aux lois, à la réglementation et aux directives internes des décisions prises par les différentes directions ;
- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- et plus globalement la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques reste de la responsabilité des directions métiers et fonctionnelles du Groupe. Il repose sur une organisation décentralisée au plus près de ces directions opérationnelles, mais coordonnée et supervisée par la Direction des risques. A cet égard, les correspondants risques opérationnels nommés au sein de chaque Direction jouent un rôle essentiel dans le dispositif et sont par conséquent rattachés au plan fonctionnel, à la Direction des risques.

### 5.2. La gestion des risques opérationnels

Le Directeur général est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la société. Cette responsabilité est déléguée aux différents membres de Comité de direction générale, aux membres de comités de direction de chaque entité et notamment aux directeurs, aux managers et aux collaborateurs. Le contrôle interne d'AG2R LA MONDIALE est de la responsabilité des managers et des collaborateurs au quotidien.

Le Comité d'audit assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le Directeur de l'audit interne et le Directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante.

Le Comité des risques de la SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par une institution de prévoyance. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles, identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés.

L'intégration de la gestion des risques opérationnels dans la stratégie de l'entreprise améliore la maîtrise des risques et donc la performance du Groupe.

Des activités de contrôle sont menées par différents acteurs au bénéfice de l'ensemble des sociétés du Groupe :

- le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité et ses correspondants au sein des directions ;
- le département conformité et déontologie ;
- le département sécurité ;
- l'audit interne ;
- le contrôle de gestion.

#### **Le pilotage des risques opérationnels et de la qualité**

La Direction des risques opérationnels et de la qualité a été créée fin 2011 afin de regrouper au sein d'une même direction les équipes en charge de la gestion des risques opérationnels et celles en charge de la qualité. Ainsi deux dynamiques

parallèles sont mises en œuvre et partagent une même finalité de maîtrise des activités avec deux objectifs : la satisfaction client d'une part et la conformité des produits et la sécurité des opérations d'autre part. Le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité élabore et pilote le dispositif global. Afin de mieux anticiper les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2 et de renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle interne, les activités du département sont réparties dans deux pôles complémentaires en charge du pilotage des risques d'une part et du contrôle et de l'amélioration continue d'autre part. Les travaux menés sont présentés dans les rapports de contrôle interne de chaque entité du Groupe établis selon le décret du 13 mars 2006.

En 2012, les travaux du département pilotage des risques opérationnels et de la qualité ont principalement porté sur la mise en œuvre et le suivi de feuilles de route formalisées par direction, la convergence des méthodes et des outils de pilotage des risques opérationnels et de la qualité, les travaux préparatoires au suivi des contrôles de second niveau et la mise à jour de la cartographie des risques majeurs.

#### **La sécurité**

Le département sécurité a pour missions principales de définir et de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité du Groupe, tant sur les domaines de la sécurité des systèmes d'information que de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de mettre en place et de maintenir en conditions opérationnelles les plans de continuité d'activité du Groupe dont l'objet est de limiter les impacts d'une interruption de l'activité suite à un sinistre.

L'année 2012 a été marquée par la stabilisation du nouveau système de gestion des identités et des accès logiques, l'amélioration des dispositifs de continuité d'activité par l'extension du périmètre couvert par ceux-ci et la mise en place d'une structure de gouvernance. L'accompagnement des chefs d'établissement dans la mise en œuvre de leurs responsabilités locales en termes de sécurité des personnes et des biens a été renforcé par la diffusion d'une première version du guide de sécurité sur tous les sites.

#### **La conformité et la déontologie**

Le département conformité a en charge de définir les procédures permettant de s'assurer de la conformité du fonctionnement du Groupe avec les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, nationales ou internationales, et d'ordre déontologique.

Les principales actions menées en 2012

concernent l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; la mise en place progressive d'un dispositif coordonné de prévention des risques de fraude impliquant les directions opérationnelles, la mise en œuvre d'un dispositif de veille dans le cadre de la protection de la clientèle afin de s'assurer de l'identification de la réglementation applicable aux produits et aux modalités de distribution du Groupe et la mise en œuvre de formations et d'actions de communication dans le domaine de la protection des données personnelles.

#### **5.3. La gestion des risques techniques et financiers**

La Direction des risques techniques a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour mission d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe, d'assurer le développement et la maintenance des modèles de projections actuarielles puis de contrôler la correcte application de ces modèles par les directions concernées. Elle travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du Groupe, en charge du suivi opérationnel des risques des portefeuilles, du contrôle de leur rentabilité et de la réalisation des études actif-passif et travaux de modélisation (actif-passif, embedded value, etc.).

Le comité actif-passif est le comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, comptabilité, contrôle de gestion).

Dans ce cadre, le comité actif-passif a examiné au cours de l'exercice 2012 les principaux travaux d'analyse et de contrôle réalisés :

- le contrôle de l'évolution de la situation de la société au regard de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bord de gestion actif-passif des risques techniques ;
- l'analyse de la sinistralité du portefeuille (rachats / réductions) ;
- l'analyse du risque lié aux unités de comptes : risque de souscription, risque de renonciation ;
- l'examen des hypothèses et du résultat prévisionnel Groupe ;

- l'examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- les travaux d'évaluation de l'exigence de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

La gestion financière fait l'objet d'un processus de contrôle et de maîtrise des risques complémentaires et spécifiques.

La politique d'investissement est examinée par le Comité des investissements de la Sgam, sur proposition de la Direction générale qui s'appuie sur les travaux de la Direction des investissements et du financement (DIF). Ce comité regroupe, avec le Président de la société, l'ensemble de ses administrateurs. La politique définie est soumise à la validation du Conseil d'administration de La Mondiale.

Le contrôleur financier est placé sous la responsabilité du Directeur des investissements et du financement. Il a pour mission de veiller à l'application de la politique de gestion définie par le Comité financier. Il est en charge du suivi des performances des différentes classes d'actifs, du suivi de l'allocation des cash-flows, des limites de crédit et du suivi des flux par intermédiaire. Le contrôleur financier est également en charge de la bonne application des éléments de contrôle financier fixés par le Code des assurances. De la même manière, il est un interlocuteur privilégié de la Direction des risques.

#### 5.4. Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

#### 5.5. Préparation aux nouvelles normes de solvabilité

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, aujourd'hui attendue pour le 1er janvier 2016 au mieux, aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper. Aussi, AG2R LA MONDIALE a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre de :

- renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création

de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;

- mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

Le report de l'entrée en vigueur de la directive a permis au Groupe de renforcer ses travaux sur la mise en œuvre du processus cible et la formation des équipes impactées, l'évolution des systèmes d'information et de reporting mais aussi d'entamer les réflexions sur les impacts « produits » que pourrait avoir Solvabilité 2. Le projet s'étend ainsi progressivement à tous les métiers du Groupe et la création de la fonction « Diffusion Solvabilité 2 » au sein de la Direction des risques participe de cette évolution.

Le projet demeure structuré autour des trois piliers de la directive, avec notamment pour objectifs de :

- quantifier l'impact de la directive, dans le but de proposer, le cas échéant, des actions concrètes à mettre en œuvre tant sur les aspects produits que financiers pour tenir les objectifs stratégiques de l'entreprise sous ce nouveau référentiel (analyse de l'impact de l'évolution des garanties, du coût en capital de certains produits, de la stratégie actif-passif de l'entreprise, de la structure des fonds propres etc...);
- identifier les impacts organisationnels, qu'ils soient liés aux besoins du pilier 2, aux systèmes d'information ou aux changements nécessaires pour produire dans les temps impartis les nouveaux reportings ;
- préparer les rapports et reportings exigés par le pilier 3 ;
- former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur les impacts de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel.

## 6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 2013

### 6.1. Décisions ordinaires

**Première résolution :** L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution :** L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R. 322-57 du Code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

**Troisième résolution :** L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2012 d'un montant de 71 432 983,19 euros de la manière suivante :

- la dotation à la réserve pour Fonds de garantie pour 437 486 euros au titre de la contribution instituée par la loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999,
- et à l'imputation sur le report à nouveau d'un montant débiteur de 71 870 469,19 euros.

L'Assemblée générale ratifie le prélèvement de 25 239 506 euros effectué au 31 décembre 2012 sur le report à nouveau au titre de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation conformément à l'article 25 de la loi de Finances pour 2013.

**Quatrième résolution :** L'Assemblée générale approuve les décisions du Conseil d'administration du 19 décembre 2012 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2012, fixé les taux de participations bénéficiaires de 2013 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéfices.

**Cinquième résolution :** L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2013, 2014 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Sixième résolution :** L'Assemblée générale renouvelle M. Jean Castagné en qualité d'administrateur pour quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Septième résolution :** L'Assemblée générale renouvelle M. André-Paul Bahuon en qualité d'administrateur pour cinq ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Huitième résolution :** L'Assemblée générale renouvelle M. Guy Roulet en qualité d'administrateur pour six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

**Neuvième résolution :** L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

## 6.2. Décisions extraordinaires

**Première résolution :** L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, et avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 17 avril 2013 entre La Mondiale et Société Civile Immobilière La Mondiale Immo, approuve cette fusion dans ses dispositions, considérant que La Mondiale s'oblige à satisfaire à tous les engagements de ces dernières.

L'Assemblée générale extraordinaire constate que sur la base des comptes de Société civile immobilière La Mondiale Immo arrêtés au 31 décembre 2012, l'actif net comptable apporté de cette société absorbée, s'élève à 839 887 498,03 €.

En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire décide la fusion-absorption effective et définitive de Société civile immobilière La Mondiale Immo par La Mondiale avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Deuxième résolution :** L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris acte de l'abandon de la fusion-absorption de La Mondiale Direct par La Mondiale, dont votre Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> juin 2012, avait approuvé cette fusion, constate l'existence juridique de La Mondiale Direct et la poursuite de son activité.

**Troisième résolution :** L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.



7

# COMPTES CONSOLIDÉS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES, LES COMPTES  
CONSOLIDÉS, L'ANNEXE AUX  
COMPTES CONSOLIDÉS**

---



# SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS 2012

*RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* 30

*LES COMPTES CONSOLIDÉS* 32

**BILAN** 32  
**COMPTE DE RÉSULTAT** 34  
**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE** 35  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES** 36  
**ANALYSE SECTORIELLE** 38

*L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS* 42

**1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** 42  
**2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION** 44  
**3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE** 46  
**4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES** 47  
**5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN** 56  
**6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT** 69  
**7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7** 73

# RAPPORT DES **COMMIS- SAIRES** AUX **COMPT- ES** SUR LES COMPTES **CONSOLIDÉS**

---

Exercice clos le **31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle La Mondiale tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du tableau de flux de trésorerie.

## 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 4.2 de l'annexe. Conformément à la norme professionnelle relative aux estimations comptables, nous avons revu les méthodes employées, les données et hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du groupe et de son expérience.
- les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.7 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le Groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par celui-ci.
- les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 7 mai 2013

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

# BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Actifs incorporels</b>		<b>64 404</b>	<b>67 473</b>
Écarts d'acquisition	5.1	40 812	42 501
Autres actifs incorporels	5.2	23 592	24 972
<b>Placements "Actifs généraux"</b>	<b>5.3</b>	<b>49 347 508</b>	<b>42 056 826</b>
Immobilier d'exploitation		25 434	22 983
Immobilier de placement		2 115 155	2 089 055
Autres placements		44 199 884	37 527 801
Prêts et créances		2 864 524	2 361 230
Instruments dérivés		142 511	55 757
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		<b>14 573 451</b>	<b>12 707 325</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des placements</b>		<b>63 920 959</b>	<b>54 764 151</b>
<b>Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>5.4</b>	<b>276 333</b>	<b>185 927</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.5</b>	<b>644 637</b>	<b>826 108</b>
<b>Autres créances</b>	<b>5.6</b>	<b>100 024</b>	<b>104 892</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>1 671 462</b>	<b>1 655 616</b>
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	22 709	19 004
Intérêts et loyers acquis non échus		860 771	837 840
Frais d'acquisition reportés	5.8	777 941	782 272
Actifs d'impôts différés	5.9	606	6 445
Autres comptes de régularisation		9 435	10 055
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>335 198</b>	<b>117 152</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>67 013 016</b>	<b>57 721 320</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Fonds d'établissement		148 935	143 986
Autres réserves *		1 993 791	1 615 047
Résultat de l'exercice		289 240	205 651
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>2 431 966</b>	<b>1 964 683</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>294 238</b>	<b>258 603</b>
Capitaux propres totaux		2 726 204	2 223 286
<b>Dettes de financement</b>	<b>5.10</b>	<b>452 500</b>	<b>438 750</b>
Total des capitaux permanents		3 178 705	2 662 036
Passifs techniques et financiers	5.11	41 209 682	38 267 110
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	14 432 748	12 321 439
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	3 151 512	0
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>		<b>58 793 942</b>	<b>50 588 550</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5.3</b>	<b>115 405</b>	<b>76 165</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5.13</b>	<b>52 551</b>	<b>60 557</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.14</b>	<b>426 987</b>	<b>409 892</b>
<b>Autres passifs</b>		<b>4 218 021</b>	<b>3 894 996</b>
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		150 723	389 041
Passifs d'impôts différés	5.9	549 842	402 336
Autres dettes	5.15	3 517 456	3 103 618
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>		<b>227 405</b>	<b>29 126</b>
<b>Total du passif</b>		<b>67 013 016</b>	<b>57 721 320</b>

\* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2012 comme en 2011.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	6 233 616	5 239 327
Autres produits d'exploitation	6.2	36 576	40 346
Produits financiers	6.3	2 760 247	2 371 909
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	1 363 089	-1 414 103
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>		<b>10 393 529</b>	<b>6 237 479</b>
Charges des prestations des contrats	6.5	-9 073 742	-5 081 174
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	1 446	21 960
Charges financières et de financement	6.7	-310 419	-399 064
Charges de gestion	6.8	-489 394	-445 911
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>		<b>-9 872 109</b>	<b>-5 904 189</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>521 420</b>	<b>333 290</b>
Autres produits et charges opérationnels		-1 010	161
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>520 410</b>	<b>333 451</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0	0
Impôt sur les résultats	6.9	-208 999	-105 138
Dépréciation des écarts d'acquisition		-1 690	-1 690
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>309 722</b>	<b>226 623</b>
dont part du Groupe		289 240	205 651
dont intérêts minoritaires		20 482	20 972
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		3 525 266	-412 748
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		-3 140 127	354 566
Impôts		-132 215	19 933
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>252 924</b>	<b>-38 249</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>562 645</b>	<b>188 374</b>
dont part du Groupe		527 012	171 512
dont intérêts minoritaires		35 633	16 862

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2012	2011
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>309 721</b>	<b>226 623</b>
Dotations nettes aux amortissements	-12 302	47 934
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-26 870	192 383
Variation des impôts différés	21 140	57 518
Dotations nettes aux autres provisions	-5 176	965
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	3 018 262	1 602 071
Variation des frais d'acquisition reportés	4 331	-15 631
Autres variations	-9 300	-10 109
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires</b>	<b>2 990 085</b>	<b>1 875 131</b>
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	-828 082	-77 786
Charges liées aux dettes de financement	22 942	32 782
Revenus des placements	-1 749 364	-1 697 162
Dividendes reçus	-2 355	-3 301
<b>Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement</b>	<b>-2 556 858</b>	<b>-1 745 467</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	468 524	2 850 868
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-22 931	-64 907
<b>Opérations d'exploitation</b>	<b>445 593</b>	<b>2 785 961</b>
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	1 188 540	3 142 247
Prises de participation dans les entreprises associées	13 751	3 127
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>13 751</b>	<b>3 127</b>
Acquisition / cession d'actions	-124 144	1 649 540
Acquisition / cession d'obligations	-3 059 483	-3 881 224
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	333 636	-2 531 580
Acquisition / cession d'immobilier de placement	-7 313	-15 700
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-17 358	-17 469
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs</b>	<b>-2 874 662</b>	<b>-4 796 433</b>
Revenus des placements	1 749 364	1 697 162
<b>Flux de trésorerie liés aux revenus des placements</b>	<b>1 749 364</b>	<b>1 697 162</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 111 547	-3 096 144
Variation des emprunts et titres subordonnés	-9 192	-32 782
Variation des capitaux propres	-50 390	4 474
Dividendes reçus	2 355	3 301
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-57 227	-25 007
Variation de trésorerie provenant des flux	19 766	21 096
Solde de trésorerie à l'ouverture	88 026	66 931
Solde de trésorerie à la clôture	107 793	88 026
(en milliers d'euros)	2012	2011
<b>Réconciliation avec le bilan</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	335 198	117 152
Soldes de banques créditeurs	-227 405	-29 126
<b>Trésorerie nette</b>	<b>107 793</b>	<b>88 026</b>

# TABLEAU DE VARIATION 2012 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2011	143 986		1 858 088	241 000	-19 787	2 223 287	1 964 684	258 603
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigés	143 986	0	1 858 088	241 000	-19 787	2 223 287	1 964 684	258 603
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					254 456	254 456	239 304	15 152
Résultat net de l'exercice			309 722			309 722	289 240	20 482
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	309 722	0	254 456	564 178	528 544	35 634
Fonds d'établissement	4 950					4 950	4 950	
Primes d'émission, de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre			-62 682		-1 532	-64 214	-64 214	
Dividendes versés						0		
Dettes perpétuelles					-9 339	-9 339	-9 339	
Autres variations			10 517		-3 175	7 342	7 341	1
Capitaux propres au 31 décembre 2012	148 936	0	2 115 645	241 000	220 624	2 726 205	2 431 966	294 238

# TABLEAU DE VARIATION 2011 DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux Propres totaux (Proforma)								
(en milliers d'euros)	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2010	139 545	0	1 631 443	241 000	28 633	2 040 621	1 798 883	241 738
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigés	139 545	0	1 631 443	241 000	28 633	2 040 621	1 798 883	241 738
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements					-38 249	-38 249	-34 142	-4 107
Résultat net de l'exercice			226 624			226 624	205 651	20 973
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés	0	0	226 624	0	-38 249	188 375	171 509	16 866
Fonds d'établissement	4 441					4 441	4 441	
Primes d'émission, de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre						0		
Dividendes versés						0		
Dettes perpétuelles					-9 858	-9 858	-9 858	
Autres variations			21		-313	-292	-291	-1
Capitaux propres au 31 décembre 2011	143 986	0	1 858 088	241 000	-19 787	2 223 287	1 964 684	258 603

# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés dans les reportings.

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actifs incorporels	34 866	39 054	6 102	3 530	9 547	10 600	13 889	14 289	64 404	67 473
Placements "Actifs généraux"	42 538 421	36 090 775	234 177	93 501	5 343 419	4 784 943	1 231 492	1 087 606	49 347 508	42 056 826
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 042 826	2 091 542	1 922 929	866 114	10 607 697	9 749 669	-	-	14 573 451	12 707 325
<b>Total des placements</b>	<b>44 581 247</b>	<b>38 182 317</b>	<b>2 157 106</b>	<b>959 615</b>	<b>15 951 116</b>	<b>14 534 612</b>	<b>1 231 492</b>	<b>1 087 606</b>	<b>63 920 960</b>	<b>54 764 151</b>
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	71 544	72 578	161 447	82 341	43 342	31 008	-	-	276 333	185 927
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	523 065	775 228	123 501	87 746	(1 930)	(36 866)	-	-	644 636	826 108
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 649 516	1 589 704	10 602	30 780	393 074	209 170	53 492	48 006	2 106 684	1 877 660
Eliminations inter-sectorielles	281 837	138 335	(145 600)	(2 100)	(281 365)	(281 365)	145 127	145 130	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>47 142 075</b>	<b>40 797 217</b>	<b>2 313 158</b>	<b>1 161 913</b>	<b>16 113 784</b>	<b>14 467 159</b>	<b>1 444 000</b>	<b>1 295 031</b>	<b>67 013 016</b>	<b>57 721 320</b>

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers ; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de La Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Capitaux propres	2 049 922	1 599 177	6 014	50 175	259 904	201 701	116 126	113 630	2 431 966	1 964 683
dont résultat de l'exercice	249 477	165 428	4 770	6 250	33 197	32 522	1 795	1 451	289 239	205 650
Intérêts minoritaires	(29)	-	31 270	27 018	136 135	104 793	126 862	126 792	294 238	258 603
Dettes de financement	425 000	425 000	27 500	13 750	-	-	-	-	452 500	438 750
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>2 474 893</b>	<b>2 024 177</b>	<b>64 784</b>	<b>90 943</b>	<b>396 039</b>	<b>306 494</b>	<b>242 988</b>	<b>240 422</b>	<b>3 178 704</b>	<b>2 662 036</b>
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>	<b>21 350 228</b>	<b>19 621 322</b>	<b>6 914 382</b>	<b>3 203 538</b>	<b>30 259 332</b>	<b>27 763 690</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58 793 942</b>	<b>50 588 550</b>
Instruments dérivés	115 331	76 165	-	-	-	-	74	-	115 405	76 165
Provisions pour risques et charges	6 811	10 916	714	1 329	17 898	18 498	27 128	29 813	52 551	60 557
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	140 395	162 729	68 080	64 208	218 511	182 955	-	-	426 986	409 892
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	3 843 306	3 588 120	53 176	32 924	431 115	192 767	117 830	110 310	4 445 427	3 924 121
Eliminations inter-sectorielles	19 211 111	15 313 788	(4 787 979)	(2 231 028)	(15 479 111)	(13 997 247)	1 055 980	914 486	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>47 142 075</b>	<b>40 797 217</b>	<b>2 313 157</b>	<b>1 161 913</b>	<b>16 113 784</b>	<b>14 467 159</b>	<b>1 444 000</b>	<b>1 295 031</b>	<b>67 013 016</b>	<b>57 721 320</b>

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers ; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de La Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés dans les reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Primes	1 839 907	1 713 270	366 216	308 864	3 990 758	3 210 144	36 735	7 050	6 233 616	5 239 327
Autres produits d'exploitation	102 238	19 012	(85 292)	3 201	19 289	17 895	341	237	36 576	40 346
Produits financiers	2 456 733	2 108 426	7 259	4 285	277 672	238 138	18 583	21 060	2 760 247	2 371 909
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	235 048	(477 570)	105 484	4 343	1 022 191	(944 574)	367	3 698	1 363 090	(1 414 103)
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>	<b>4 633 926</b>	<b>3 363 138</b>	<b>393 667</b>	<b>320 693</b>	<b>5 309 910</b>	<b>2 521 603</b>	<b>56 026</b>	<b>32 045</b>	<b>10 393 529</b>	<b>6 237 479</b>
Charges des prestations des contrats	(2 981 874)	(1 943 491)	(534 359)	(373 796)	(5 557 509)	(2 763 887)	-	-	(9 073 742)	(5 081 174)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	1 576	(241)	(8 960)	10 063	8 830	12 138	-	-	1 446	21 960
Charges financières et de financement	(280 842)	(384 902)	(783)	(957)	(24 186)	(24 817)	(4 608)	11 613	(310 419)	(399 064)
Charges de gestion	(263 831)	(228 481)	(17 726)	(19 586)	(183 492)	(183 366)	(24 345)	(14 478)	(489 394)	(445 911)
Eliminations inter-sectorielles	(691 572)	(568 735)	179 641	78 397	534 961	517 300	(23 030)	(26 962)	-	0
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>	<b>(4 216 543)</b>	<b>(3 125 851)</b>	<b>(382 187)</b>	<b>(305 879)</b>	<b>(5 221 396)</b>	<b>(2 442 632)</b>	<b>(51 983)</b>	<b>(29 828)</b>	<b>(9 872 109)</b>	<b>(5 904 189)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>417 383</b>	<b>237 287</b>	<b>11 480</b>	<b>14 814</b>	<b>88 514</b>	<b>78 971</b>	<b>4 043</b>	<b>2 217</b>	<b>521 420</b>	<b>333 290</b>
Autres produits et charges opérationnels	128	144	0	-	-	10	(1 138)	7	(1 010)	161
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>417 511</b>	<b>237 431</b>	<b>11 480</b>	<b>14 814</b>	<b>88 514</b>	<b>78 981</b>	<b>2 905</b>	<b>2 224</b>	<b>520 410</b>	<b>333 450</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 690)	(1 690)	-	-	-	-	-	-	(1 690)	(1 690)
Impôt sur les résultats	(166 374)	(70 313)	(4 143)	(5 199)	(37 440)	(28 930)	(1 041)	(695)	(208 998)	(105 138)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>249 447</b>	<b>165 428</b>	<b>7 337</b>	<b>9 615</b>	<b>51 074</b>	<b>50 050</b>	<b>1 864</b>	<b>1 529</b>	<b>309 722</b>	<b>226 622</b>
dont minoritaires	(30)	-	2 567	3 365	17 877	17 529	68	78	20 482	20 972
dont Groupe	249 477	165 428	4 770	6 250	33 197	32 522	1 795	1 451	289 240	205 651

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers ; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de La Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.



# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

### 1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le Code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille sous le n°RCS Lille D775 625 635.

Le siège social de La Mondiale est situé 32 avenue Emile Zola - Mons-en-Barœul- 59896 Lille Cedex 9.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 17 avril 2013.

### 1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2011 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

En complément, sont explicitées ci-après les normes ou révisions de normes qui s'appliqueront prochainement, en distinguant celles approuvées par l'Union européenne et les autres :

- Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur :
  - IFRS 10 (comptes consolidés), IFRS 11 (Accords conjoints)

IFRS 12 (Informations à fournir sur les participations dans les autres entités), publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1er janvier 2014 avec effet rétroactif.

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011. Cette norme devrait s'appliquer au 1er janvier 2013.
- Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Cet amendement vise à préciser les règles de compensation entre actifs et passifs financiers.
- IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013 apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, et supprime la méthode du corridor; la reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultat ne sera plus autorisée et ceux-ci devront donc être reconnus par capitaux propres.

Ces normes ou révisions de normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du périmètre La Mondiale.

- L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1er juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, au sein du compte de résultat.

La Mondiale présentait déjà ses états financiers de cette façon et n'est donc pas impactée par cet amendement.

- Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur
  - IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010, vise à remplacer IAS 39. Cette norme devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2015.
  - Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1er janvier 2014 sous réserve d'obtention de l'approbation par l'Union européenne.

### 1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats

d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;

- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.
- La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

### 1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2012 à 1,12 million d'euros toutes taxes comprises.

### 1.5. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est désormais établi selon la méthode indirecte.

Jusqu'au 31/12/2011, il l'était selon la méthode directe. Une présentation pro forma a été réalisée pour l'exercice 2011, de manière à rendre les éléments comparables.

Ce changement est notamment motivé par une volonté d'homogénéisation au sein du groupe AG2R La Mondiale et de comparabilité avec les principaux groupes d'assurance.

# comptes consolidés 2012

## 2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. La composition du périmètre de consolidation

	Forme juridique	2012						2011
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	
<b>Activités d'assurance</b>								
La Mondiale (1)	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arial assurance	SA	100,00	82,50	IG	50,00	32,50	IP	
La Mondiale Direct	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Europartner - Luxembourg	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG	
La Mondiale Partenaire	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG	
Pasiphae	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG	
<b>Activités financières</b>								
La Mondiale Cash	GIE	100,00	59,75	IG	100,00	51,85	IG	
La Mondiale Gestion d'Actifs	SA	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
<b>Activités immobilières</b>								
La Mondiale Actimmo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Immo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Balthazar	SCI	80,00	80,00	IG	N/A	N/A		
68 Faubourg	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
<b>Autres activités</b>								
Aprep	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Groupe	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Grands Crus	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Participations	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG	

(1) Entité consolidante du groupe La Mondiale

#### Forme juridique

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**SA** : Société anonyme

**SAM** : Société d'assurance mutuelle

**SARL** : Société anonyme à responsabilité limitée

**SAS** : Société par action simplifiée

**SCI** : Société civile immobilière

#### Méthode de consolidation

**IG** : intégration globale

**IP** : intégration proportionnelle

**ME** : mise en équivalence

**N/A** : non applicable

		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>OPCVM</b>							
FCP	AEGON GLOBAL MULTI MANAGER CREDIT B	100,00%	100,00%	IG	62,26%	62,26%	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	58,93%	58,93%	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME	100,00%	100,00%	IG	50,00%	50,00%	IP
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS MONDE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE CLASSIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE DYNAMIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE OFFENSIF	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	68,26%	68,26%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR PRUDENT 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	US EQUITY FD	100,00%	100,00%	IG	69,02%	69,02%	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	67,79%	67,79%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00%	100,00%	IG	50,00%	50,00%	IP
FCP	LION FLAMME	100,00%	100,00%	IG	50,00%	50,00%	IP
FCP	DYNAFLAM	100,00%	100,00%	IG	50,00%	50,00%	IP
FCP	CDN IFC RETRAITE	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
SICAV	IM RUSSELL DEFENSIVE ASSETS FUND	99,39%	99,39%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSELL IC WORLD EQUITY FUND II	98,73%	98,73%	IG	59,66%	59,66%	IG
FCP	ISAOR	95,00%	95,00%	IG	NA	NA	
SICAV	US EQUITY FUND CL.B USD	94,27%	94,27%	IG	51,26%	51,26%	IG
SICAV	PAN EUROPEAN EQUITY	92,33%	92,33%	IG	55,34%	55,34%	IG
SICAV	CPR STRATEDIS	85,97%	85,97%	IG	61,24%	61,24%	IG
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	84,07%	84,07%	IG	88,82%	88,82%	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT	69,85%	69,85%	IG	69,88%	69,88%	IG
SICAV	ADELAIDE	60,22%	60,22%	IG	53,44%	53,44%	IG
SICAV	RUSSELL CONTINENTAL EUROPEAN EQ C	58,97%	58,97%	IG	29,86%	29,86%	ME
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE A	52,81%	52,81%	IG	NA	NA	
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO	51,94%	51,94%	IG	51,48%	51,48%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	49,89%	49,89%	ME	60,28%	60,28%	IG
SICAV	EURO FIXED INCOME	46,04%	46,04%	ME	37,69%	37,69%	ME
SICAV	MSMM EUROZONE AGGRESSIVE EQUITY B	44,00%	44,00%	ME	NA	NA	
SICAV	DECENNIE CROISSANCE JAPON	42,51%	42,51%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL STERLING CORPORATE BOND A	38,98%	38,98%	ME	41,65%	41,65%	ME
SICAV	TELEIA PATRIMOINE A/I	38,41%	38,41%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	34,58%	34,58%	ME	25,62%	25,62%	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED FUND	28,35%	28,35%	ME	NA	NA	
SICAV	VEGA COURT TERME	28,33%	28,33%	ME	29,70%	29,70%	ME
SICAV	RUSSELL UK LONG DATED GILT A	23,47%	23,47%	ME	20,35%	20,35%	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE	NA	NA		24,50%	24,50%	ME
SICAV	SICADEL WORLD SELECT	NA	NA		23,69%	23,69%	ME

## 2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

### Filiales et entités contrôlées

Ce sont les entités contrôlées par la société Mère. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Il est tenu compte notamment des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées à la date à laquelle le contrôle est apprécié.

Le contrôle est établi s'il y a détention de plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 %. Les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes consolidés à la date de la prise de contrôle.

### **Entités sous contrôle conjoint (Co-entreprises)**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le palier de consolidation a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et s'il y a communauté d'intérêts. Les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, les quotes-parts du périmètre dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés.

### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le palier de consolidation exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable existe s'il y a détention de plus de 20 % des droits de vote. Les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du périmètre dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle La Mondiale acquiert l'influence notable.

### **Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières**

Selon la norme IAS 27 et l'interprétation SIC 12, toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les OPCVM et les sociétés civiles immobilières.

Ce type d'entité est consolidé par intégration globale lorsque détenu à plus de 50 %, par intégration proportionnelle si détenu à 50 % et mis en équivalence si le pourcentage de détention est compris entre 20 et 50 %. Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces

structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

## **3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **3.1. Évolution du périmètre de consolidation**

#### **Entrées / acquisitions complémentaires :**

La SCI Balthazar est désormais intégrée dans le périmètre de consolidation ; elle a été créée en 2012 et est détenue à 80 % par la Mondiale et 20 % par AG2R Prévoyance ; à ce titre, elle est intégrée globalement dans le périmètre La Mondiale. Elle abrite un projet immobilier en cours, localisé sur Marseille.

De plus, La Mondiale a acquis, fin décembre 2012, 50 % des titres Arial assurance détenus par AG2R prévoyance. Le périmètre La Mondiale détient ainsi, au 31/12/2012, 100 % de Arial assurance : 50 % détenus par La Mondiale et 50 % par La Mondiale Participations. Dans la mesure où le flux de titres n'intervient qu'en fin d'année, un retraitement est réalisé de façon à ne faire apparaître que 50 % d'Arial au compte de résultat du périmètre de consolidation La Mondiale.

Cette opération s'inscrit dans l'objectif de loger l'activité épargne-retraite au sein du périmètre La Mondiale et l'activité prévoyance santé au sein du périmètre AG2R, le transfert du portefeuille prévoyance santé d'Arial assurance vers AG2R Prévoyance devant avoir lieu en 2013.

Elle s'effectue en outre dans le cadre des opérations entre entités sous contrôle commun. En effet, compte tenu de l'existence de la SGAM AG2R La Mondiale, ces opérations s'analysent, au niveau du périmètre la Mondiale, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3. La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable.

#### **Sorties :**

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2012.

### **3.2. Impact loi de finances**

L'impact majeur pour le périmètre La

Mondiale consiste en la création d'une taxe complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation (qui s'ajoute à la taxe exceptionnelle de 10 % de 2010). La charge pour le périmètre La Mondiale sur 2012 est de 33 millions d'euros.

### 3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

#### 3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de Direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

#### 3.3.2. Événements intervenus

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et le 17 avril 2013, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

### 4.1. Les principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et des interprétations de l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2012, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des sociétés est consolidé sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre.

### 4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

#### 4.2.2. Conversion

##### Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

##### Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

#### 4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises

effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

#### 4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

#### 4.2.5. Actifs financiers

##### Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le

compte de résultat ;

- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
  - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
  - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées

à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers » publié le 5 mars 2009 a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents

externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

#### **Comptabilisation**

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

#### **Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

#### **4.2.6. Évaluation des placements immobiliers**

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des

révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

#### **4.2.7. Dépréciation des placements**

**Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

**Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente.**

À chaque date d'arrêté des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument).

Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

**Instrument de capitaux propres disponibles à la vente.**

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle,

diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

#### **Actifs immobiliers**

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

#### **4.2.8. Instruments dérivés**

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

#### **4.2.9. Frais d'acquisition reportés**

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats

d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

#### **4.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

#### **4.2.11. Capitaux propres**

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

#### **4.2.12. Dettes perpétuelles**

Les titres super-subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la

date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres super-subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres.

#### **4.2.13. Passifs techniques et financiers**

##### **Classification des contrats**

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats

d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier. Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales. Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le règlement CRC n° 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement régulier sur 15 ans depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité

par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, les nouvelles tables ont été appliquées aux rentes en service. En revanche, les rentes en cours de constitution n'ont été impactées par les nouvelles tables dans les comptes sociaux qu'à partir du 1er janvier 2007, avec une répartition de leurs effets sur une période de 15 ans au maximum. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéficiaires discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

#### 4.2.14. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2012 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

#### **4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination**

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

#### **4.2.16. Plus et moins-values de cessions intra-groupe**

Les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

#### **4.2.17. Participation aux bénéfices différée**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

#### **4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet**

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins-value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de

la comptabilité reflet en compte de résultat.

De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments provisionnels de La Mondiale.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

#### **4.2.19. Impôts différés**

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

### **4.3. Les retraitements de consolidation**

#### **Homogénéisation des comptes sociaux**

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie. L'activité non vie est exercée par les compagnies non vie.

#### **Provisions pour dépréciations à caractère durable**

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

#### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

## **Provisions pour risque d'exigibilité**

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

## **Provisions pour égalisation**

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R 331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

## **Intérêts minoritaires**

La totalité du résultat de la tontine Pasiphaé est reprise à ce poste.

## **Réserve de capitalisation**

Pour rappel, la réserve de capitalisation a connu en 2010 une évolution réglementaire (Loi de finance 2011), avec une fiscalisation dès les comptes sociaux.

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation)

et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

## **Impôts différés**

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

La loi de Finances précédente avait engendré une majoration de 5% de l'impôt sur les sociétés pour l'impôt payé en 2012 et 2013, avec par conséquent un taux de 36.10 % à court terme pour les comptes sociaux. La dernière loi de Finances a reconduit cette majoration pour 2 ans. De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34.43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénoueront d'ici 2015. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2013) et le taux utilisé est donc logiquement de 34.43 %.

En application de la norme IAS 12, le périmètre ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

## **Engagements de retraite**

Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, la table de mortalité TF 00/02 et le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux déterminé à partir du taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie s'élève pour

l'exercice 2012 à 3.30 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. La société d'assurance concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance. La méthode du corridor n'est pas retenue. Le coût, les pertes et gains actuariels de période sont enregistrés directement par résultat.

#### **Réassurance interne**

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés et les comptes établis par les cédantes sont comptabilisés sans décalage chez les cessionnaires.

#### **4.4. La présentation des comptes**

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

#### **Présentation de l'information sectorielle**

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs, holding ou vini-viticole.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

#### **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est désormais établi selon la méthode indirecte.

Jusqu'au 31/12/2011, il l'était selon la méthode directe. Une présentation pro forma a été réalisée pour l'exercice 2011, de manière à rendre les éléments comparables.

Ce changement est notamment motivé par une volonté d'homogénéisation au sein du groupe AG2R La Mondiale et de comparabilité avec les principaux groupes d'assurance.

# comptes consolidés 2012

## 5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 5.1. Écarts d'acquisition

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623	0	9 623	-9 623	0
Cours Albert 1er	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Prima Epargne	16 910	-3 379	13 531	16 910	-1 690	15 220
<b>Écarts d'acquisition actif au 31 décembre 2012</b>	<b>53 814</b>	<b>-13 002</b>	<b>40 812</b>	<b>53 814</b>	<b>-11 313</b>	<b>42 501</b>

### 5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 632	5 271	0	-1 380	18 523	-7 700	-2 143	-38		-9 881	8 643
Logiciels	127 339	3 748	6 773	-6 338	131 522	-109 300	-2 692	-7 514	2 933	-116 573	14 949
Autres	0				0	0				0	0
<b>Total</b>	<b>141 971</b>	<b>9 019</b>	<b>6 773</b>	<b>-7 718</b>	<b>150 045</b>	<b>-116 999</b>	<b>-4 835</b>	<b>-7 552</b>	<b>2 933</b>	<b>-126 453</b>	<b>23 592</b>

2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	15 330	0	152	-850	14 632	-7 205		-707	212	-7 700	6 933
Logiciels	121 136		9 862	-3 660	127 339	-101 951		-7 772	423	-109 300	18 039
Autres	0				0	3		-3		0	0
<b>Total</b>	<b>136 466</b>	<b>0</b>	<b>10 015</b>	<b>-4 510</b>	<b>141 971</b>	<b>-109 153</b>	<b>0</b>	<b>-8 482</b>	<b>635</b>	<b>-116 999</b>	<b>24 972</b>

### 5.3. Notes sur les placements

#### 5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2012

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	36 693	-193	-11 065		25 434	0,04%	29 320	3 886
Immobilier de placement	2 297 863	-21 373	-199 260		2 077 230	3,25%	2 768 786	691 556
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	124			183	308	0,00%		
Obligations	35 476 939	-5 988	48 906	3 582 565	39 102 422	61,17%		
OPCVM	383 809	-73 343		82 848	393 315	0,62%		
Actions	3 116 182	-1 236 006		654 272	2 534 448	3,96%		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					37 617	0,06%		
Obligations					647 162	1,01%		
OPCVM					1 522 537	2,38%		
Instruments dérivés					142 511	0,22%		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	2 864 884	-360			2 864 524	4,48%		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					49 347 508	77,20%		695 441
<b>Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)</b>					67 015	0,10%		
<b>Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)</b>					14 506 436	22,69%		
<b>Total des placements représentant les contrats en unités de compte</b>					14 573 451	22,80%		
<b>Total des placements</b>					63 920 959	100,00%		695 441

Les prêts intègrent les avances sur polices. Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 2,1 milliards d'euros en 2012 contre 2 milliards l'année dernière.

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, les SCI La Mondiale Actimmo, La Mondiale Immo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, "trading" ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

# comptes consolidés 2012

2011

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	35 550	-237	-12 330		22 983	0,04%	32 118	9 135
Immobilier de placement	2 284 039	-13 081	-226 981		2 043 978	3,73%	2 800 599	756 621
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	129	-		88	217	0,00%		
Obligations	33 164 204	-21 730	110 718	311 496	33 564 688	61,29%		
OPCVM	394 222	-91 671		71 409	373 960	0,68%		
Actions	3 153 105	-1 152 317		411 609	2 412 397	4,41%		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					44 860	0,08%		
Obligations					354 222	0,65%		
OPCVM					822 534	1,50%		
Instruments dérivés					55 757	0,10%		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	2 363 449	-2 219			2 361 230	4,31%		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					42 056 826	76,80%		765 756
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					62 470	0,11%		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					12 644 855	23,09%		
<b>Total des placements représentant les contrats en unités de compte</b>					12 707 325	23,20%		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					54 764 151	100,00%		765 756

## 5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisitions, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

2012

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	35 550		-78	1 221	36 693
Immobilier de placement	2 284 039	243 953	-228 908	-1 221	2 297 863
<b>Total</b>	2 319 589	243 953	-228 986	0	2 334 555

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	25 479	10 105	-34		35 550
Immobilier de placement	2 298 557	61 376	-75 894		2 284 039
<b>Total</b>	<b>2 324 036</b>	<b>71 481</b>	<b>-75 928</b>	<b>0</b>	<b>2 319 589</b>

### 5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

La position bilantielle de 27 106 milliers d'euros (142 511 à l'actif et 115 405 au passif) est explicitée de la façon suivante :

#### Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	1 090 162	-56 995	835 647	43 495
Forwards	825 000	79 685	375 135	12 262
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 915 162</b>	<b>22 690</b>	<b>1 210 782</b>	<b>55 757</b>

#### Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	138 000	4 416	446 882	-63 836
Forwards			162 408	-12 329
<b>Instruments dérivés</b>	<b>138 000</b>	<b>4 416</b>	<b>609 290</b>	<b>-76 165</b>

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction de la nature de l'instrument couvert.

# comptes consolidés 2012

## 5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

### Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	217 065	139 360	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	1 893	1 399	
<b>Total</b>	<b>218 958</b>	<b>140 759</b>	<b>A</b>

### Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	36 763	36 597	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	-	-	
<b>Total</b>	<b>36 763</b>	<b>36 597</b>	<b>B</b>

Réconciliation avec le solde au bilan	2012	2011	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	20 612	8 571	<b>C</b>
<b>Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>276 333</b>	<b>185 927</b>	<b>A + B + C</b>

## 5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Primes acquises non émises	137 511	102 945
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	14 202	34 971
Créances nées d'opérations de réassurance	-5 384	35 175
Participation bénéficiaire différée active	498 308	653 017
<b>Total</b>	<b>644 637</b>	<b>826 108</b>

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

### 5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2012	2011
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		37 788
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		75 435
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	498 308	539 794
<b>Total</b>	<b>498 308</b>	<b>653 017</b>

### 5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2012	2011
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	65 127	10 890
Personnel	1 370	3 397
Autres créances	36 655	93 575
- Provisions pour dépréciation	-3 128	-2 971
<b>Total</b>	<b>100 024</b>	<b>104 892</b>

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

### 5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur brute	77 687	68 401
Amortissements	-54 978	-49 396
<b>Valeur nette</b>	<b>22 709</b>	<b>19 004</b>

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

# comptes consolidés 2012

## 5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	782 272	766 641
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	132 768	118 174
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	132 768	118 174
Cessions de filiales		54
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats	0	-54
Amortissements de la période	133 565	123 408
Intérêts capitalisés	20 309	20 919
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période	-23 843	
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-137 100	-102 489
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations	0	0
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>777 941</b>	<b>782 272</b>

(\*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1,75 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat, au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## 5.9. Impôts différés

### 5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts différés actif	169 539	246 811
Impôts différés passif	718 775	642 703
Incidence nette	-549 236	-395 892
Inscrite à l'actif du bilan	606	6 445
Inscrite au passif du bilan	549 842	402 336

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal La Mondiale. En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale. Les impôts différés au titre des retraitements de consolidation s'élèvent respectivement à - 156 904 milliers d'euros à l'actif et à 509 383 milliers d'euros au passif.

## 5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	12 635	209 392	60 083	257 553
Retraitements :				
• Frais d'acquisition reportés		254 014		253 262
• Provisions techniques	99 157	64 252	113 541	62 959
• Opérations intra-groupe	11 781	-6 229	12 028	-7 569
• Réserve de capitalisation	1 839	1 838	934	933
• Réévaluation des placements	43 531	168 898	59 940	48 511
• Ecart d'évaluation		20 762		21 052
• Autres retraitements	597	5 847	286	6 002
• Compensations	-168 933	-168 933	-240 366	-240 366
<b>Incidence nette</b>	<b>606</b>	<b>549 842</b>	<b>6 446</b>	<b>402 337</b>
	-549 236		-395 891	

Les montants figurant sur la ligne "compensations" correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

## 5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire.

(en milliers d'euros)	Echéance	2012	2011
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	Durée indéterminée (option de rachat le 14/10/2013)	400 000	400 000
Titres subordonnés à durée indéterminée $\beta$	Durée indéterminée (avec option de rachat exerçable à tout moment)	27 500	13 750
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés remboursables	27/01/2013	15 000	15 000
<b>Total</b>		<b>452 500</b>	<b>438 750</b>

### 5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	5,875% jusqu'en 2013 puis EURIBOR 3 mois + 2,70% au delà	Euro MTF à Luxembourg	FRO010021287
Titres subordonnés à durée indéterminée $\beta$	EURIBOR 3 mois + 1,75% pour 11 250 KE EURIBOR 3 mois + 5,00% pour 2 500 KE	Non coté	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	6,463% jusqu'en 2012 puis EURIBOR 3 mois + 2,87% au delà	Non coté	Non applicable
Titres subordonnés remboursables	EURIBOR 6 mois + 0,50%	Non coté	Non applicable

La cotation disponible pour les titres subordonnés à durée indéterminée concernés est de 81 % au 31/12/2012 contre 61 % au 31/12/2011.

# comptes consolidés 2012

## 5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

### 5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

#### Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Provisions mathématiques	22 007 875	21 236 760	
Provisions pour primes non acquises	-	-	
Provisions pour sinistres	190 231	235 840	
Autres provisions	37 947	33 933	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	22 236 053	21 506 533	<b>A</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	4 906 331	4 564 813	<b>B</b>
<b>Total</b>	<b>27 142 384</b>	<b>26 071 346</b>	

#### Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Provisions mathématiques	18 229 077	16 371 484	
Provisions pour primes non acquises	-	-	
Provisions pour sinistres	17 517	17 036	
Autres provisions	893	448	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	18 247 487	16 388 968	<b>C</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	912	<b>D</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	18 247 487	16 389 880	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	6 515 536	5 494 132	<b>E</b>
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 010 881	2 262 494	<b>F</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	9 526 417	7 756 626	
<b>Total</b>	<b>27 773 904</b>	<b>24 146 506</b>	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2012	2011	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci-dessus	40 483 540	37 896 412	<b>A + C + D</b>
Participation aux bénéfices sociale	726 142	370 698	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	41 209 682	38 267 110	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	14 432 748	12 321 439	<b>B + E + F</b>

L'agrégat "Participation aux bénéfices" intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

### 5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2012 et 2011 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 Assurance, IFRS 4 Investissement et IAS 39 Investissement).

		2012			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2012	1	26 071 344	21 883 099	2 263 406	50 217 850
Primes	a	1 955 174	4 165 656	103 190	6 224 020
Prestations	b	2 034 234	2 616 798	262 163	4 913 195
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 273 525	1 259 295	208 736	2 741 556
Résultat technique et autres	d	287 757	118 437	7 989	414 183
Transferts	e	76 978	-61 456	-15 522	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	90 196	272 265	695 556	1 058 016
Variations de change	g	-2 841	-20 606	25 668	2 221
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2012	2	27 142 385	24 763 018	3 010 881	54 916 285

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

		2012			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2012	1	140 761	36 597	0	177 358
Primes cédées	a	105 993	1 152	0	107 145
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	75 140	0	0	75 140
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	0	0	0	0
Résultat technique et autres cédés	d	25 217	986	0	26 203
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	72 562	0	0	72 562
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2012	2	218 959	36 763	0	255 723

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

		2011			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2011	1	27 014 060	20 145 576	2 372 726	49 532 362
Primes	a	2 123 898	3 081 561	78 651	5 284 110
Prestations	b	1 958 761	2 221 028	186 758	4 366 547
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	314 851	4 370	-107 311	211 911
Résultat technique et autres	d	256 346	148 162	9 476	413 984
Transferts	e	-813	27 399	-26 585	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 165 765	987 967	139 207	-38 591
Variations de change	g	220	5 417	2 953	8 590
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2011	2	26 071 344	21 883 099	2 263 406	50 217 850

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

# comptes consolidés 2012

2011

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2011	1	120 986	36 250	6 427	163 663
Primes cédées	a	115 575	1 430	0	117 005
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	98 420	0	6 414	104 835
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	0	0	-11	-11
Résultat technique et autres cédés	d	-4 509	1 083	2	-3 424
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 888	0	0	-1 888
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2011	2	140 761	36 597	0	177 358

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

## 5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2012	2011
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	92 695	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	3 058 817	-
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
<b>Total</b>	<b>3 151 512</b>	<b>-</b>

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

## 5.13. Provisions pour risques et charges

### 5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2012	2011
Provisions pour engagements sociaux	22 528	21 102
Provisions pour litiges	22 508	33 456
Provisions à caractère financier	6 677	4 800
Autres provisions pour risques et charges	838	1 199
<b>Total</b>	<b>52 551</b>	<b>60 557</b>

### 5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2012	33 456	4 800	1 199
Dotations de l'exercice	2 561	1 877	831
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-13 447	0	-1 192
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-62	0	0
Autres mouvements de l'exercice	0	0	0
Valeur comptable au 31 décembre 2012	22 508	6 677	838

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

### 5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

#### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exercice 2012	Exercice 2011
Droits des salariés calculés sur la base de :	La convention collective nationale Départ à l'initiative du salarié	La convention collective nationale Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	62 ans pour les administratifs. 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs.	62 ans pour les administratifs. 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs.
Probabilité de vie au terme :	Table de mortalité TF 00/02	Table de mortalité TF 00/02
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires : 3,5 %	Taux de revalorisation générale des salaires : 3,5 %
Taux de charges sociales	Administratif : 58,80 %, autres salariés : 49,04 %	Administratif : 58,80 %, autres salariés : 49,04 %
Taux de rendement financier (y compris inflation) :	3,3%	4,0%
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/12	31/12/11

#### ANALYSE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2012	2011
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	29 887	29 794
Intérêts sur actualisation	1 460	1 149
Coût des services rendus de la période	1 367	1 044
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
Effet liquidation, réduction	0	0
Prestations servies	-4 280	-3 230
Ajustements des droits acquis	105	48
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	2 768	1 081
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	31 306	29 887
Juste valeur des actifs à l'ouverture	9 938	10 768
Rendement attendu des actifs	291	316
Cotisations	1 412	819
Prestations servies	-3 460	-1 953
Ajustements des droits acquis	0	0
Cessions, acquisitions	0	0
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	1 213	-11
Juste valeur des actifs à la clôture	9 394	9 938

# comptes consolidés 2012

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2012	2011
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	31 306	29 887
Juste valeur des actifs de clôture	9 394	9 938
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	617	1 153
Coût des services passés non comptabilisés		
<b>Passif comptabilisé au bilan</b>	<b>22 529</b>	<b>21 102</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 367	1 044
Intérêts sur actualisation	1 460	1 149
Rendement attendu des actifs de couverture	-251	0
Ajustements des droits acquis	105	48
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	-1 754	-1 109
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
<b>Charge comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 428</b>	<b>1 133</b>

## 5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	378 583	321 467
Dettes nées d'opérations de réassurance	48 404	88 425
<b>Total</b>	<b>426 987</b>	<b>409 892</b>

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

## 5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dépôts et cautionnements reçus	16 089	16 206
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	104 028	95 480
Personnel	36 190	34 277
Autres dettes	3 361 149	2 957 656
<b>Total</b>	<b>3 517 456</b>	<b>3 103 618</b>

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an. Le poste "autres dettes" comprend 2 951 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2012.

## 5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2012	2011
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	1 675	16 117
Engagements sur titres (nantissements)	138 341	91 408
Autres engagement donnés	17 038	2 238
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	48 295	59 934
Engagements sur titres (nantissements)	117 787	67 708
Autres engagements reçus	93 000	-

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées. Les données des entités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont présentées à la hauteur de leur pourcentage de détention par le Groupe.

## 6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2012	2011
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	
Primes de l'assurance vie	4 458 132	1 692 138	-	6 150 270	5 173 425
Primes de l'assurance non vie	46 611	-	-	46 611	58 852
Variation des provisions pour primes non acquises	-	-	-	0	0
Chiffre d'affaires des autres activités	36 735	-	-	36 735	7 050
<b>Total</b>	<b>4 541 478</b>	<b>1 692 138</b>	<b>0</b>	<b>6 233 616</b>	<b>5 239 327</b>

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

### 6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2011
Subventions liées aux majorations légales de rentes	14 084	14 909
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	16 667	16 906
Autres produits	5 825	8 531
<b>Total</b>	<b>36 576</b>	<b>40 346</b>

La ligne "Autres produits" comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

### 6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcôte décôte sur obligations		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	Placements immobiliers	193 717	190 818	29 572	28 484	0	0	223 289
Valeurs mobilières et prêts	1 644 526	1 592 696	833 228	499 655	59 204	60 256	2 536 958	2 152 607
Placements financiers hors unités de compte	1 838 244	1 783 514	862 799	528 139	59 204	60 256	2 760 247	2 371 909

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 432 millions d'euros, dont 493 millions d'euros de plus value et 61 millions d'euros de moins value.

# comptes consolidés 2012

## 6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement ACAV relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2012	2011
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	144 462	-35 276
Ajustement ACAV	1 320 203	-1 061 253
Variation de dépréciation	-101 576	-317 574
<b>Total</b>	<b>1 363 089</b>	<b>-1 414 103</b>

## 6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge des sinistres	-4 511 381	-4 214 298
Charge des provisions d'assurance *	-2 770 621	480 072
Participation des assurés aux résultats	-1 791 740	-1 346 948
<b>Total</b>	<b>-9 073 742</b>	<b>-5 081 174</b>

\* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

## 6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Primes cédées	-293 561	-140 177
Cession de charges de sinistres	238 707	98 846
Cession de provisions techniques	15 225	12 309
Commissions reçues des réassureurs	37 918	41 776
Participation aux résultats cédée	3 212	9 260
Résultat financier	-55	-54
<b>Charge nette de réassurance</b>	<b>1 446</b>	<b>21 960</b>

## 6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Etalement de la surcôte décôte sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Placements immobiliers	-30 746	-34 892	-26 262	-7 445	-11 062	-47 523	0	0	-68 070	-89 860
Valeurs mobilières et prêts	-21 706	1 398	-129 562	-222 992	-67 908	-48 620	-23 172	-38 990	-242 349	-309 204
<b>Placements financiers hors unités de compte</b>	<b>-52 452</b>	<b>-33 494</b>	<b>-155 824</b>	<b>-230 437</b>	<b>-78 970</b>	<b>-96 143</b>	<b>-23 172</b>	<b>-38 990</b>	<b>-310 419</b>	<b>-399 064</b>

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décôte comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 19,9 millions d'euros de charges de financement en 2012 contre 20,6 en 2011.

## 6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2012	2011
Frais d'acquisition des contrats	-229 795	-199 846
Frais d'administration	-209 281	-187 325
Autres charges techniques	-50 318	-58 740
<b>Total</b>	<b>-489 394</b>	<b>-445 911</b>

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

## 6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

### 6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés intégrées	-155 132	-48 113
Retraitement d'impôts différés	-53 867	-57 025
<b>Total</b>	<b>-208 999</b>	<b>-105 138</b>

Un groupe fiscal a été constitué entre La Mondiale et ses principales filiales détenues à plus de 95 %. La convention d'intégration fiscale permet à la société mère de conserver le bénéfice éventuel des économies d'impôt.

### 6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés intégrées	-155 132	-48 113
impôts différés sur différences temporaires	606	-30 791
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-752	-7 669
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-15 104	-19 244
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-4 591	1 374
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation	-32 934	0
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	-1 092	-695
<b>Total des retraitements d'impôts différés</b>	<b>-53 867</b>	<b>-57 025</b>
<b>Total</b>	<b>-208 999</b>	<b>-105 138</b>

Le montant 2012 de 32 934 milliers d'euros est relatif à la réforme fiscale de la réserve de capitalisation, plus précisément à la mise en place de "l'exit tax".

## 6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôt	518 720	331 761
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-178 595	-114 225
Différences permanentes	-880	780
Différences de taux	281	-156
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	3 036	9 229
Crédits d'impôts	340	386
Incidences du report variable		
Autres	-33181	-1 152
charge d'impôt effective au compte de résultat	-208 999	-105 138

La rubrique "Autres" inclut en 2012 l'impact de la réforme fiscale de la réserve de capitalisation, plus précisément à la mise en place de "l'exit tax", pour un montant de 32 934 milliers d'euros.

## 6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2012 s'élève à 2 864 personnes.

Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 22,5 millions d'euros à fin 2012.

## 6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé, les partenaires tels qu'AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

### 6.11.1. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

Arial assurance effectue des opérations de réassurance avec AG2R Prévoyance.

### 6.11.2. Prestation de service

Les sociétés La Mondiale Gestion d'Actifs, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

### 6.11.3. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Prévoyance.

### 6.11.4. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2012, suite à la création en 2008 de la SGAM AG2R LA MONDIALE et à la mise en place d'un comité de direction unique à ce nouveau groupe, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux du groupe AG2R LA MONDIALE ont été de 6 910 milliers d'euros, pour 7 182 milliers d'euros en 2011.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 360 milliers d'euros en 2012 et de 351 milliers d'euros en 2011.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite complémentaire au profit des membres du Comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de direction.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend : d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 1,40% - salarié 0,60% et Tranche B : employeur 2% - salarié 2%).

d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70% du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

## **7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7**

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

### **7.1. Risque d'assurance**

#### **7.1.1. Termes et conditions des contrats**

##### **Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches**

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

##### **Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne**

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste à payer un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

##### **Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite**

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

##### **Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque**

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

##### **Description des principales garanties accordées**

###### **Les contrats d'épargne en euros se**

caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;

- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

#### **Les contrats d'épargne en unités de compte**

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

**Les contrats de retraite** se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

**Les contrats de risque ou de prévoyance** santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

#### **7.1.2. Définition des risques d'assurance**

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;

- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

#### **7.1.3. Politique de réassurance**

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

**Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste en :

- des couvertures de premier rang :
  - couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
  - couverture non-proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs.
- des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe)
- des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.)

**Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes :** la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

**Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.**

#### **Contrôle et définition du plan de réassurance**

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par La Mondiale avec l'ensemble des réassureurs

pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

#### **7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance**

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du comité actif-passif. Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités, direction des investissements et du financement, comptabilité Groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice 2011 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;

- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité II).

## **7.2. Risques financiers**

### **7.2.1. Définition des risques financiers** **Risque de marché**

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

## Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

## Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

### 7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la Mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la Mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter. Dans le cadre de la gestion actif-passif, le comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- les comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- les comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- le comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions,

rachats et suivi des performances des OPCVM) ;

- le comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, encours, engagements, arbitrages, congruence, ...)

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF). En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

## 7.3. Risques opérationnels

### 7.3.1. Définition des risques opérationnels

La Mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un

- tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadéquate (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
  - le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
  - le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
  - le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
  - le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
  - le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
  - le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivants font l'objet d'une vigilance particulière :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFSA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

### 7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;

# comptes consolidés 2012

## 7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

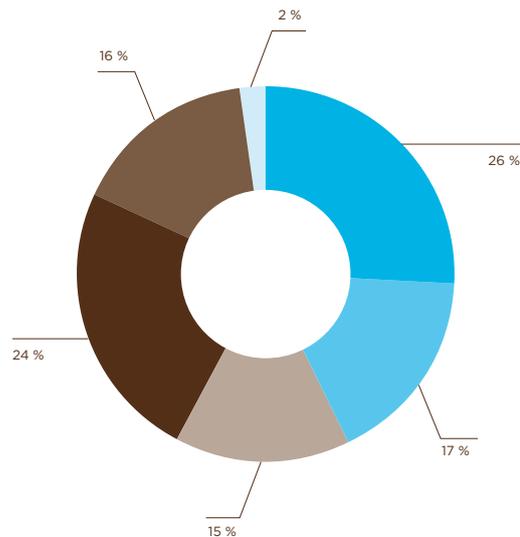
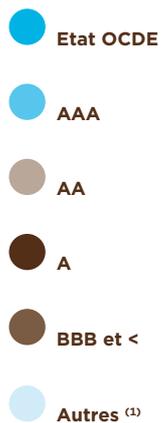
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui sert de référence pour cette présentation.

### 7.4.1. Risque de crédit des obligations

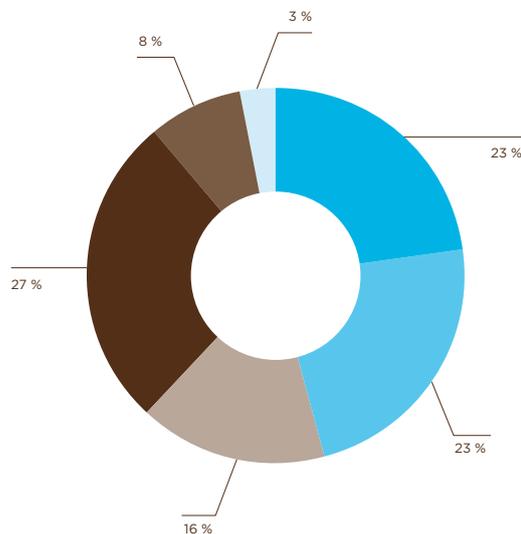
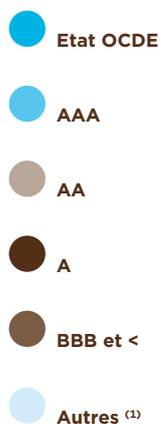
Obligations disponibles à la vente	2012			2011		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	26%	26%	9,38	23%	23%	8,69
AAA	17%	43%	7,30	23%	46%	6,83
AA	15%	58%	5,85	16%	62%	5,51
A	24%	82%	5,59	28%	89%	5,14
BBB et <	16%	98%	4,16	8%	97%	4,13
Autres (1)	2%	100%	0,30	3%	100%	0,23
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>6,57</b>	<b>100%</b>		<b>6,19</b>

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2012



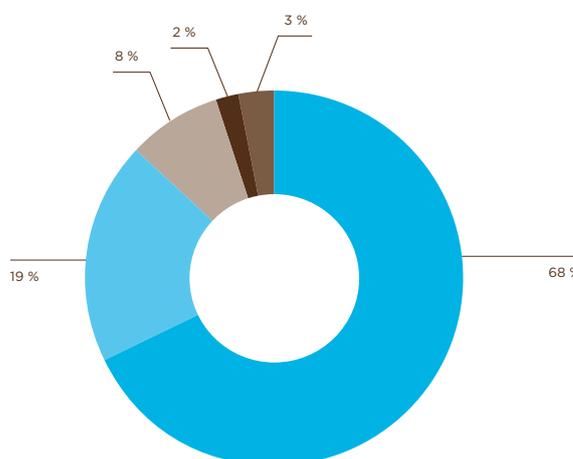
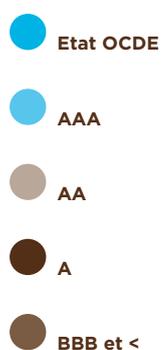
2011



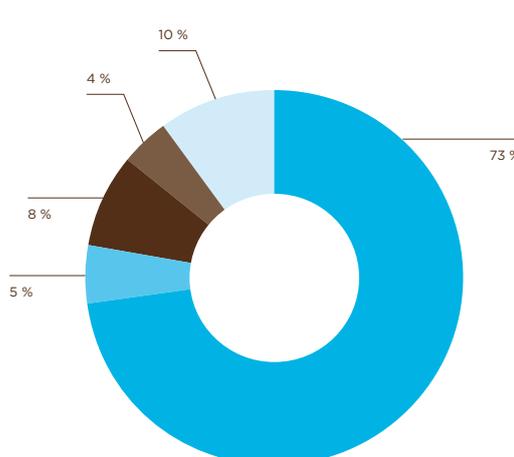
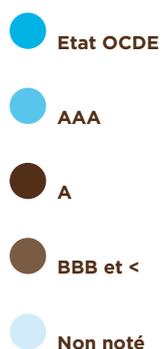
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2012			2011		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	68%	68%	8,46	73%	73%	3,77
AAA	19%	87%	8,04	5%	78%	0,49
AA	8%	95%	5,45	0%	78%	-
A	2%	97%	1,69	8%	86%	4,87
BBB ET <	3%	100%	8,31	4%	90%	2,41
Non noté	0%	100%	-	10%	100%	5,21
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>8,00</b>	<b>100%</b>		<b>3,86</b>

2012



2011



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 39 102 millions d'euros en 2012 alors que ce montant s'élevait à 33 565 millions d'euros en 2011. Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 647 millions d'euros en 2012 contre 354 millions d'euros l'année précédente. La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées BBB ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,09% du total).

# comptes consolidés 2012

## Expositions brutes et nettes de participation aux bénéfiques et d'impôts différés aux dettes souveraines du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande et de l'Espagne au 31/12/2012

Les données affichées représentent l'exposition brute et nette, soit avant ou après l'application éventuelle de participation aux bénéfiques différée et d'impôts différés.

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Espagne	Total
Obligations d'Etat (exposition brute)	201	422	309	799	1 732
Obligations d'Etat (exposition nette)	10	31	24	57	122

En 2012, l'exposition nette aux obligations des 4 Etats précités représente 0,2% (2,7% pour l'exposition brute) du total des placements.

Le Groupe n'est pas exposé à des dettes de l'Etat hongrois ou grec.

## Expositions brutes (avant application de participation aux bénéfiques et d'impôts différés) aux dettes souveraines au 31/12/2011

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Grèce	Espagne	Total
Obligations d'Etat (exposition brute)	130	347	244	6	800	1 527
Obligations d'Etat (exposition nette)	6	59	18	0	57	141

### 7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2012	2011
AA	14%	0%
A	86%	100%
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

#### Réassurance au 31/12/2012

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	-	-	-	-	-
AA	14 614	-1 715	4 330	8 036	534
A	87 354	5 542	9 408	28 609	54 878
BBB	174 363	-21 874	36 621	81 141	34 726
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>276 331</b>	<b>-18 047</b>	<b>50 359</b>	<b>117 787</b>	<b>90 138</b>

## Réassurance au 31/12/2011

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					-
AA	19 088	-2 775	4 384	7 387	4 542
A	166 763	8 527	47 416	60 322	67 552
BBB			-	-	-
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	76	-462	-	-	-386
<b>Total</b>	<b>185 927</b>	<b>5 290</b>	<b>51 800</b>	<b>67 709</b>	<b>71 708</b>

## 7.5. Risque de marché

### 7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan en 2012 par échéance						Valeur au bilan 2012	Valeur au bilan 2011
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 184 798	1 114 792	1 901 733	2 017 873	2 702 782	29 630 168	38 552 147	32 252 917
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	49 983						49 983	552 474
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 234 781	1 114 792	1 901 733	2 017 873	2 702 782	29 630 168	38 602 130	32 805 391
Obligations (taux variable)	60 790	49 052	52 907	158 826	147 210	588 668	1 057 454	938 519
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	90 000						90 000	175 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	150 790	49 052	52 907	158 826	147 210	588 668	1 147 454	1 113 519
OPCVM obligations disponibles à la vente						37 847	37 847	17 351
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 173 512	1 173 512	668 167
<b>Total des actifs financiers exposés au risque de taux</b>	<b>1 385 570</b>	<b>1 163 845</b>	<b>1 954 641</b>	<b>2 176 700</b>	<b>2 849 992</b>	<b>31 430 196</b>	<b>40 960 944</b>	<b>34 604 428</b>
Dettes de financement						210 000	210 000	210 000
Passifs financiers exposés au risque de prix						210 000	210 000	210 000
Dettes de financement	15 000					227 500	242 500	228 750
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	15 000					227 500	242 500	228 750
<b>Total des passifs financiers exposés au risque de taux</b>	<b>15 000</b>					<b>437 500</b>	<b>452 500</b>	<b>438 750</b>

# comptes consolidés 2012

## 7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1)  
(en milliers d'euros)

Nature des actifs financiers	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actions disponibles à la vente	1 432 813	1 338 242	1 014 824	613 553	84 664	78 385	2 146	382 217	2 534 448	2 412 397
OPCVM actions disponibles à la vente	229 667	210 599	119 861	139 788		319	5 939	5 904	355 467	356 609
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	302 760	124 353	46 264	30 015		-		-	349 024	154 367
<b>Total</b>	<b>1 965 241</b>	<b>1 673 194</b>	<b>1 180 949</b>	<b>783 355</b>	<b>84 664</b>	<b>78 704</b>	<b>8 086</b>	<b>388 121</b>	<b>3 238 939</b>	<b>2 923 373</b>

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

## 7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change  
(en milliers d'euros)

	2012		2011	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	111 512	84 517	155 377	120 084
Actifs financiers libellés en Yen	240 885	2 120	535 035	5 340
Actifs financiers libellés en GBP	226 301	277 296	243 732	291 790
Actifs financiers libellés en autres devises	215 987	178 915	155 261	127 724
<b>Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)</b>		<b>542 850</b>		<b>544 938</b>
Actifs financiers libellés en USD	233 939	177 307	153 227	118 423
Actifs financiers libellés en Yen	256 547	2 258	179 579	1 792
Actifs financiers libellés en GBP	385 935	472 902	377 777	452 263
Actifs financiers libellés en autres devises		46 816		32 723
<b>Total des placements financiers en unités de compte</b>		<b>699 284</b>		<b>605 201</b>

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

## 7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions ( $\pm 20\%$ ); l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	Courbe des taux		Marché actions	
	+ 100 points de base	- 100 points de base	- 20%	+ 20%
Impact sur les capitaux propres	-167 761	181 380	-52 130	53 735
Impact sur le résultat	-3 067	3 386	-9 271	7 667

(en milliers d'euros)	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-130 294	143 344	-41 106	45 987
Impact sur le résultat	-822	837	-14 272	9 391

## 7.6. Échéanciers

### 7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2012					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	242 969	27 500	26 000	123 200	40 700	767 793
Forwards			375 000	400 000	50 000	
<b>Total</b>	<b>242 969</b>	<b>27 500</b>	<b>401 000</b>	<b>523 200</b>	<b>90 700</b>	<b>767 793</b>

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle		Juste Valeur	
	2012	2011	2012	2011
Swaps de taux	1 228 162	1 282 530	-52 579	-20 341
Forwards	825 000	537 542	79 685	-67
<b>Total</b>	<b>2 053 162</b>	<b>1 820 072</b>	<b>27 106</b>	<b>-20 408</b>

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

### 7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2012			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	20 529 043	4 111 900	24 640 943	61%
Non rachetables, transférables	4 863 069	3 115 270	7 978 339	20%
Non rachetables, non transférables	-	7 644 789	7 644 789	19%
<b>Total</b>	<b>25 392 112</b>	<b>14 871 959</b>	<b>40 264 071</b>	<b>100%</b>

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	14 433 021	260 208	201 050	194 932	195 556	227 934	6 527 360	22 040 060
Contrats d'investissement IFRS 4	18 186 262	851	475	1 173	142	712	34 397	18 224 011
Contrats d'investissement IAS 39	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 619 282</b>	<b>261 059</b>	<b>201 524</b>	<b>196 105</b>	<b>195 697</b>	<b>228 646</b>	<b>6 561 757</b>	<b>40 264 071</b>

# comptes consolidés 2012

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2012

Total des passifs en euros présenté	40 264 071
Participation aux bénéfices sociale	726 142
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	219 469

41 209 682

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

2012

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 803 046	1 074 771	10 877 817	75%
Non rachetables, transférables	2 072 082	1 391 410	3 463 491	24%
Non rachetables, non transférables	-	91 440	91 440	1%
<b>Total</b>	<b>11 875 128</b>	<b>2 557 621</b>	<b>14 432 748</b>	<b>100%</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	4 814 891	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	4 906 331
Contrats d'investissement IFRS 4	6 515 536	-	-	-	-	-	-	6 515 536
Contrats d'investissement IAS 39	3 010 882	-	-	-	-	-	-	3 010 882
<b>Total</b>	<b>14 341 308</b>	<b>48 902</b>	<b>25 956</b>	<b>8 690</b>	<b>3 121</b>	<b>4 698</b>	<b>71</b>	<b>14 432 748</b>

Passifs en euros  
(en milliers d'euros)

2011

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	19 309 008	4 196 805	23 505 813	62%
Non rachetables, transférables	4 005 278	2 808 820	6 814 098	18%
Non rachetables, non transférables	-	7 321 055	7 321 055	19%
<b>Total</b>	<b>23 314 286</b>	<b>14 326 679</b>	<b>37 640 966</b>	<b>100%</b>

Répartition par échéances contractuelles

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	13 968 441	198 898	231 066	237 823	233 304	258 918	6 140 121	21 268 571
Contrats d'investissement IFRS 4	16 350 559	359	877	502	1 209	142	17 836	16 371 484
Contrats d'investissement IAS 39	912	-	-	-	-	-	-	912
<b>Total</b>	<b>30 319 911</b>	<b>199 257</b>	<b>231 943</b>	<b>238 325</b>	<b>234 513</b>	<b>259 060</b>	<b>6 157 957</b>	<b>37 640 966</b>

Total des passifs en euros présenté	37 640 966
Participation aux bénéfices sociale	370 698
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	255 446

38 267 110

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

2011

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 762 543	1 106 200	10 868 743	88%
Non rachetables, transférables	1 351 899	-	1 351 899	11%
Non rachetables, non transférables	-	100 797	100 797	1%
<b>Total</b>	<b>11 114 442</b>	<b>1 206 997</b>	<b>12 321 439</b>	<b>100%</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	4 464 017	47 647	16 816	22 340	7 185	2 689	4 120	4 564 813
Contrats d'investissement IFRS 4	5 494 132	-	-	-	-	-	-	5 494 132
Contrats d'investissement IAS 39	2 262 494	-	-	-	-	-	-	2 262 494
<b>Total</b>	<b>12 220 642</b>	<b>47 647</b>	<b>16 816</b>	<b>22 340</b>	<b>7 185</b>	<b>2 689</b>	<b>4 120</b>	<b>12 321 439</b>

## 7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2012	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	<b>31 977 208</b>	18 691 943	13 285 265	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	<b>26 721 575</b>	25 358 866	1 220 198	142 511
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	<b>254 987</b>	187 415	67 573	
<b>Total</b>	<b>58 953 771</b>	44 238 224	14 573 036	142 511

(en milliers d'euros)	Total 2011	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	<b>27 328 110</b>	15 844 378	11 483 731	0
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	<b>22 784 350</b>	21 567 918	1 160 676	55 757
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	<b>223 501</b>	160 582	62 919	0
<b>Total</b>	<b>50 335 961</b>	37 572 878	12 707 326	55 757

# 8

# COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE  
AUX COMPTES SOCIAUX, LE RÉSULTAT  
TECHNIQUE PAR CATÉGORIES, LE TABLEAU  
DES FILIALES ET PARTICIPATIONS,  
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES, L'ÉTAT RÉCAPITULATIF  
DES PLACEMENTS

---



# SOMMAIRE

## *LES COMPTES SOCIAUX* 90

**BILAN**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**  
**TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

## *L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX* 94

**1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**  
**2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**  
**3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**  
**4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN**  
**5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**  
**6. AUTRES INFORMATIONS**  
**7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP  
ET AU PERE GÉRÉS**

## *LE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES* 122

## *LE TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS* 124

## *LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* 126

## *L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS* 136

# BILAN

## AU 31 DÉCEMBRE 2012

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Actifs incorporels</b>	4. 1.a	<b>51 281</b>	<b>56 648</b>
<b>Placements</b>	4. 1.b	<b>40 495 392</b>	<b>37 129 273</b>
Terrains et constructions		2 739 954	2 725 455
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		680 875	517 033
Autres placements		37 074 563	33 886 785
Créances sur dépôts espèces auprès des cédantes			
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	4.1.c	<b>1 919 841</b>	<b>1 730 791</b>
<b>Total des placements</b>		<b>42 415 233</b>	<b>38 860 064</b>
<b>Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques</b>		<b>71 211</b>	<b>72 282</b>
Provisions d'assurance vie		37 952	38 072
Provisions sinistres (vie)		31 367	32 811
Provisions techniques des contrats en unités de compte		1 893	1 399
<b>Créances</b>	4. 3	<b>286 407</b>	<b>190 202</b>
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>71 993</b>	<b>69 847</b>
Primes acquises non émises		36 188	59 046
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		35 805	10 801
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>47 364</b>	<b>48 041</b>
<b>Autres créances</b>		<b>167 051</b>	<b>72 314</b>
Personnel			137
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		56 621	4 732
Débiteurs divers		110 429	67 445
<b>Autres actifs</b>		<b>938 194</b>	<b>790 534</b>
Actifs corporels d'exploitation		390	462
Comptes courants et caisse		937 804	790 073
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>955 200</b>	<b>963 106</b>
Intérêts et loyers acquis non échus		735 115	716 695
Frais d'acquisition reportés	3. 1.5	39 069	45 128
Autres comptes de régularisation		181 016	201 283
<b>Total de l'actif</b>		<b>44 717 526</b>	<b>40 932 837</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds d'établissement	4. 4	148 935	143 986
Primes liées au capital social		1 690	1 690
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		833 825	512 912
Autres réserves		578 031	536 428
Report à nouveau		-25 240	
Résultat de l'exercice		-71 433	41 603
Ecart résultant de changement de méthodes		-9 754	-9 754
<b>Totaux des capitaux propres</b>	4. 5	<b>1 456 712</b>	<b>1 227 522</b>
<b>Passifs subordonnés</b>			
	4. 6	<b>666 000</b>	<b>666 000</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>			
		<b>36 976 595</b>	<b>34 103 273</b>
Provisions d'assurance vie	5. 6.c	36 265 027	33 608 412
Provisions pour sinistres (vie)		89 681	188 647
Provisions pour participation aux bénéficiaires (vie)		621 140	306 005
Provision pour égalisation		225	
Autres provisions techniques (vie)		522	209
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		<b>1 919 101</b>	<b>1 730 272</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4. 8.a	<b>6 395</b>	<b>10 467</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>41 062</b>	<b>40 979</b>
<b>Autres dettes</b>	4. 3	<b>3 454 893</b>	<b>2 987 701</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		156 659	163 999
Dettes nées d'opérations de réassurance		35 349	66 457
Dettes envers les établissements de crédit		14 132	8 857
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		2 761 827	2 527 667
Personnel			48
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		43 235	41 841
Créanciers divers		443 691	178 832
<b>Comptes de régularisation passif</b>	4. 8.b	<b>196 768</b>	<b>166 624</b>
<b>Total du passif</b>		<b>44 717 526</b>	<b>40 932 837</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

## COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en milliers d'euros)	Notes	2012		2011	
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes brutes</b>	5. 6.a	<b>5 686 311</b>	<b>27 310</b>	<b>5 659 001</b>	<b>4 544 928</b>
<b>Produits des placements</b>	5 .1	<b>2 480 687</b>		<b>2 480 687</b>	<b>2 011 495</b>
Revenus des placements		1 581 429		1 581 429	1 526 533
Autres produits de placements		110 651		110 651	108 475
Profits provenant de la réalisation de placements		736 785		736 785	337 100
Reprise sur la réserve de capitalisation		51 821		51 821	39 387
<b>Ajustement ACAV (plus-values)</b>		<b>197 922</b>		<b>197 922</b>	<b>914</b>
<b>Autres produits techniques</b>		<b>29 084</b>		<b>29 084</b>	<b>31 390</b>
<b>Charges des sinistres</b>		<b>3 460 581</b>	<b>10 846</b>	<b>3 449 735</b>	<b>3 153 033</b>
Prestations et frais payés		3 555 289	12 290	3 543 000	3 146 782
Frais de règlement prestations		4 257		4 257	4 600
Charges des provisions pour sinistres		-98 966	-1 444	-97 522	1 651
<b>Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>		<b>2 283 685</b>	<b>373</b>	<b>2 283 311</b>	<b>1 162 556</b>
Provisions d'assurance vie		2 094 631	-121	2 094 752	1 225 154
Provisions sur contrats en unités de compte		188 829	494	188 335	-50 445
Autres provisions techniques		225		225	-12 153
<b>Participation aux résultats</b>	5. 6.e	<b>1 592 099</b>		<b>1 592 099</b>	<b>1 164 128</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>		<b>247 991</b>	<b>13 964</b>	<b>234 028</b>	<b>208 832</b>
Frais d'acquisition		184 786		184 786	168 387
Frais d'administration		63 205		63 205	53 566
Commissions reçues des réassureurs			13 964	-13 964	-13 121
<b>Charges des placements</b>	5. 1	<b>914 843</b>		<b>914 843</b>	<b>732 070</b>
Frais externes de gestion des placements et intérêts		58 045		58 045	75 133
Frais internes de gestion des placements		4 402		4 402	2 476
Autres charges de placements		178 758		178 758	288 993
Pertes provenant de la réalisation de placements		119 521		119 521	225 974
Dotation à la réserve de capitalisation		554 118		554 118	139 495
<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>		<b>317</b>		<b>317</b>	<b>125 472</b>
<b>Autres charges techniques</b>		<b>26 576</b>		<b>26 576</b>	<b>31 834</b>
<b>Produits des placements transférés</b>		<b>24 520</b>		<b>24 520</b>	<b>24 948</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		<b>-156 608</b>	<b>2 127</b>	<b>-158 735</b>	<b>-14 144</b>

## COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		<b>-158 735</b>	<b>-14 144</b>
<b>Produits des placements alloués</b>		<b>24 520</b>	<b>24 948</b>
<b>Autres produits non techniques</b>		<b>200 010</b>	<b>46 725</b>
<b>Autres charges non techniques</b>		<b>18 852</b>	<b>13 127</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>Intéressement des salariés</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	5. 5	<b>118 376</b>	<b>2 799</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-71 433</b>	<b>41 603</b>

# TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Engagements reçus (1)</b>	4.9	<b>2 262 589</b>	<b>1 628 206</b>
<b>Engagements donnés (1)</b>	4.9	<b>22 742 540</b>	<b>20 313 937</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		42 705	2 459
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		21 989 237	19 671 384
Autres engagements donnés		710 598	640 094
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		<b>35 187</b>	<b>29 062</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>			
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :			
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégie de rendement			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :			
- opérations sur un marché de gré à gré			
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et notamment :			
- risque de taux d'intérêt			
- risque de change			
- risque actions			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :			
- contrats d'échange			
- contrats de garantie ou de taux d'intérêt			
- contrats à terme			
- options			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :			
- de 0 à 1 an			
- de 1 à 5 ans			
- plus de 5 ans			
(1) dont instruments financiers à terme			

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2012

---

## 1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Elle est agréée par le Ministère de l'économie et des finances pour les branches :

20 - assurance vie et décès ;  
22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;  
24 - capitalisation.

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012 a été marqué par le rachat par La Mondiale des parts détenues par AG2R Prévoyance dans la société Arial assurance (5 000 000 de titres, soit 50% des parts pour un prix de revient de 143 500 K€ - Prix plancher -), portant ainsi sa participation dans Arial assurance à 82.50% (50% en direct et 32.50% par l'intermédiaire de La Mondiale Participations).

Le contrat de cession des parts prévoit qu'un complément de prix pourra être versé le cas échéant au plus tard le 31 mai 2013, si l'écart entre le Prix plancher versé et l'embedded value de la société Arial assurance calculé au 31 décembre 2012 et attestée par un cabinet d'actuariat est supérieur à 5 % du Prix plancher.

Le contrat de garantie d'actif et de passif conclu et annexé à la cession des actions de la société Arial assurance, dans lequel la société AG2R Prévoyance se porte garant au profit du bénéficiaire La Mondiale, sera activable jusqu'à un plafond de 76 000 K€ et court jusqu'au plus tard l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2015 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Une convention de cession et de gestion de créances a été conclue entre les sociétés AG2R Prévoyance et La Mondiale, entrant en vigueur le 27 décembre 2012, sur décision des conseils des deux sociétés des 18 et 19 décembre 2012. La créance initiale s'élève à 68 224 K€,

correspondant à 99.5 % de la valeur nominale de celle-ci, diminuée d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale.

La Mondiale a souscrit à l'accord sur la participation des créanciers privés à la réduction de la dette de l'État grec ayant eu lieu le 8 mars 2012. Ces titres ont été cédés en juillet 2012. La Mondiale ne possède plus de titres souverains concernant l'État grec. La moins value réalisée sur la cession de ces titres est de 12 604 K€, cette moins value a par ailleurs fait l'objet d'une reprise à la réserve de capitalisation après reprise de la provision antérieurement constituée.

### 3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances, du décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 en vue de la transposition de la directive n° 91-674 CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux des entreprises d'assurance d'une part, et à celles du décret du 21 avril 2004 d'autre part.

Les comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

#### 3.1. Postes de bilan

##### 3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de conception (cas des logiciels).

Les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- développements informatiques : les coûts internes et externes de développements informatiques de projets individualisés sont immobilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie prévisible du projet qui est généralement de 3 à 5 ans ;
- mode d'amortissement : le matériel informatique, antérieurement amorti en dégressif sur 4 ans est depuis 2005 amorti en linéaire sur 3 ou 4 ans.

Les actifs incorporels comprennent également les mali techniques constatés suite aux fusions-absorptions, conformément au règlement CRC n° 2004-01 s'appliquant depuis le 1er janvier 2005 aux opérations de fusions, scissions, apports partiels d'actifs et confusion de patrimoine.

Les mali subissent une dépréciation lorsque la valeur de réalisation d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, les mali sont réduits à due concurrence.

Les mali relatifs aux fusions des sociétés immobilières sont présentés dans l'état détaillé des placements en correction des valeurs brutes (ils s'ajoutent ligne à ligne à la valeur de chaque actif sous-jacent).

##### 3.1.2. Placements

###### 3.1.2.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

La réglementation sur la valorisation des actifs (règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06) a été appliquée à compter du 1er janvier 2005.

###### Placements Immobiliers.

La société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti et a procédé à la valorisation de ce changement de méthode au 1er janvier 2005 en constatant l'ajustement des amortissements antérieurs par capitaux propres.

Outre les grands principes imposés par le règlement CRC n° 2002-10, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA. Son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- habitation et bureaux pré 1945 ;
- habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur » ;
- immeubles de grande hauteur ;
- entrepôts.

Le prix de revient des constructions a été ventilé entre 4 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA :

- le gros œuvre ;
- le clos couvert ;
- les corps d'état techniques ;
- les corps d'état architecturaux.

# comptes sociaux 2012

Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFSA :

Composants	Habitations et bureaux Pré 1945		Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH				Immeubles IGH		Entrepôts	
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements		Bureaux IGH		Durée	Q/P
	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P		
Gros œuvre	120	65%	80	65%	80	65%	70	40%	30	85%
Clos couvert	35	10%	30	10%	30	10%	30	30%	30	5%
Corps d'état techniques	25	15%	25	15%	25	15%	25	25%	20	5%
Corps d'état architecturaux	15	10%	15	10%	15	10%	15	5%	10	5%

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient du composant « gros oeuvre ».

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Ces expertises sont actualisées annuellement.

## Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

### Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 332-20-1 du Code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers)
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

### Placements en devises

S'agissant d'opérations non significatives conformément à l'article R341-7 du Code des assurances, les titres en devises font l'objet d'une comptabilisation en euros dans les comptes de La Mondiale. La contre-valeur en euros des titres en devises fait l'objet d'un ajustement à chaque arrêté en fonction de l'évolution du taux de change des devises concernées, ainsi que des provisions pour dépréciation le cas échéant. Conformément à l'avis CNC n° 2007-02 du 4 mai 2007, l'écart de change ainsi déterminé est comptabilisé en résultat. Par ailleurs une couverture de change a été mise en place en début d'année 2012, consistant en achats et ventes à terme de devises. Ces achats et ventes à terme sont constatés en engagements hors bilan et la valorisation de la couverture de change à chaque arrêté est comptabilisée en écart de change.

### Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation, déterminée conformément aux contrats auxquels ils se rapportent. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

### Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous-compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

### Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste "Autres placements".

#### 3.1.2.2. Provisions

##### Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, les moins values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/ décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

##### Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Conformément aux dispositions comptables définies aux articles R 331-3 et R 332-20 du Code des assurances doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP).
- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

#### 1 - Détermination de la valeur de référence

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise

dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

**Les actifs immobiliers** sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état détaillé des placements.

**Les actions et titres assimilés** sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

### **2 - Détermination de la provision pour dépréciation durable**

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable.

Lors de la première application de cette méthode, les provisions pour dépréciation au 1er janvier 1995 ont été imputées sur les capitaux propres conformément à l'avis CNC n° 95/07. Depuis cette date, les dotations et reprises sont enregistrées par le compte de résultat.

Depuis 2002, les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six

mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée.

Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

### **3.1.3. Autres Actifs**

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;
- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;
- agencements :
  - biens en propriété :
    - nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;
    - remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.
  - biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

### 3.1.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En matière d'assurance vie la question du délai de règlement clients (ou souscripteurs) ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Un processus de relance puis de mise en demeure est en place ; cependant le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire ; l'absence de paiement des primes entraîne soit la non couverture du risque soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

### 3.1.5. Comptes de régularisation

#### Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats produits dans l'exercice ont été inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement linéaire calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 332-35 du Code des assurances, La Mondiale a limité le montant des «frais d'acquisition reportés» à l'écart de zillmériation des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

#### Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

### 3.1.6. Fonds propres

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1er janvier 2004, selon la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative à la détermination des passifs, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est

comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

### 3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

#### Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :

- pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;
- pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1er août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques prévus aux contrats. La Mondiale a choisi d'utiliser ces nouvelles tables par anticipation au 31 décembre 2006.

Pour les rentes en cours de constitution, La Mondiale a poursuivi son effort de renforcement des provisions par la prise en compte d'une partie de l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives, anticipant partiellement ainsi le provisionnement, qui doit intervenir au plus tard lors de la liquidation de la rente. L'écart résiduel est par conséquent comptabilisé en charge lors du passage en phase de service de la rente. Les provisions d'invalidité, de rentes de conjoint, de rentes éducation et de maintien de la garantie décès des invalides ont été reclassées de provisions pour sinistres en provisions mathématiques.

Il a été tenu compte dans la détermination des provisions mathématiques de l'impact de la réforme des retraites :

- en totalité pour les assurés nés en 1951 ainsi que pour les contrats résiliés avant la date de promulgation de la loi;
- avec un étalement linéaire sur 5 ans à compter de 2011 pour les autres contrats.

#### Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

### **Provision pour participation aux excédents**

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 331-9 du Code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

### **Provision pour aléas financiers**

L'article A 331-2 du Code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif, les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'arrêté du 23 décembre 2008.

### **Provision pour risque d'exigibilité**

L'article R 331-3 du Code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances. Elle est constituée lorsque la valeur nette comptable des placements visés inscrite au bilan est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332-20-1 du Code des assurances.

### **Provision globale de gestion**

Cette provision est définie par l'article A 331-1 du Code des assurances. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.

Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles. L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée

sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash flow disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 80% obligations, et 20% autres actifs (actions et immobiliers).

### **Provision pour garantie plancher**

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, de par l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50% de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100%.
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

### **Provisions techniques des contrats en unités de compte**

Les «provisions techniques des contrats en UC» n'intègrent que la part Unités de Compte (UC) des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM. Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

#### **3.1.8. Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

#### **3.1.9. Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

## 3.2 Postes du compte de résultat

### 3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

### 3.2.2 Produits financiers

Conformément à l'annexe à l'article A 343-1 (3<sup>e</sup> alinéa) du Code des assurances, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en «résultat technique vie». Les produits des placements alloués au «résultat non technique» ont été calculés conformément aux règles définies à l'annexe de l'article A 343-1 précité.

### 3.2.3 Répartition des charges par destination

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance impose la répartition des charges par destination.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance. La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

### 3.2.4. Impôts sur les bénéfices

Il a été constitué un groupe fiscal entre La Mondiale et ses principales filiales. La convention d'intégration fiscale permet à la Société mère de conserver les éventuelles économies d'impôt ; chaque société intégrée supporte sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

## 3.3. Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

La Mondiale a poursuivi les opérations de couverture des risques de taux engagées au cours des exercices précédents par le maintien des swaps long terme dans le cadre de ses émissions de dettes et de la gestion de l'adossement des prêts-emprunts de titres. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de rendement et sont comptabilisées et suivies conformément à l'avis CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002.

Afin de réduire les aléas sur ses placements futurs dans le cadre du renouvellement de ses obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, La Mondiale a réalisé des opérations d'achats forwards. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'investissement et sont comptabilisées et suivies conformément à l'avis CRC n° 2002-9 du 12 décembre 2002.

## 3.4. Opérations réalisées dans le cadre des plans d'épargne retraite populaire et entreprise (respectivement Perp et Pere)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004, les opérations relatives aux Perp et Pere sont cantonnées dans des patrimoines d'affectation gérés comme des établissements distincts au sein de notre Société. Des «entités» distinctes ont été créées dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances. Des états financiers distincts sont établis au titre des Perp et Pere et présentés aux comités de surveillance.

Les opérations réalisées entre les plans et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes des plans :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la réserve de capitalisation est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.

## 4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

### 4.1. Évolution des actifs

#### a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2012
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	63 097			4 502	67 599
Mali techniques de fusion	47 226		1 699		45 526
Immobilisations en cours	3 362	1 140		-4 502	
<b>TOTAL</b>	<b>114 542</b>	<b>1 140</b>	<b>1 699</b>		<b>113 983</b>

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850K€

Les mali techniques de fusion sont ceux relatifs aux fusions-absorptions par La Mondiale de la SCI La Mondiale Foncière au 1er janvier 2005, de la SAS du 12 cours Albert 1er au 1er janvier 2010 et de Prima Epargne au 1er janvier 2011, ce dernier faisant l'objet d'une dépréciation sur 10 ans.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2012
Actifs incorporels	283				283
Logiciels (1)	56 440	3 638			60 078
Mali techniques de fusion	1 170	1 170			2 340
Immobilisations en cours					
<b>TOTAL</b>	<b>57 894</b>	<b>4 808</b>			<b>62 701</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>56 648</b>	<b>-3 668</b>	<b>1 699</b>		<b>51 281</b>

## b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Remboursements	Transferts	Au 31/12/2012
Terrains et constructions	1 777 070	64 426	52 001			1 789 495
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	1 131 761	16 540				1 148 301
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	246 797	143 501				390 297
Bons, obligations et créances sur ces entreprises	277 500	20 000				297 500
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 051 866	2 893 153	2 927 162			3 017 857
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	444 269	531 702	392 403	986		582 581
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	239 465	7 502 882	6 921 345	3 606		817 395
Obligations et autres titres à revenus fixes	28 473 096	9 287 021	4 641 671	1 989 996		31 128 449
<i>dont obligations de trésorerie</i>	<i>401 248</i>	<i>1 342 129</i>	<i>385 000</i>	<i>1 151 882</i>		<i>206 495</i>
Autres placements	30 823	866 301	870 124			26 999
Titres pris en pension	2 000 000	1 700 000	1 800 000			1 900 000
Dépôts d'espèces et cautions	145					145
<b>Total</b>	<b>37 672 791</b>	<b>23 025 525</b>	<b>17 604 706</b>	<b>1 994 589</b>		<b>41 099 021</b>
Titres prêtés ou mis en pension (4)	-2 517 966	-16 351 314	-16 118 689			-2 750 590

(1) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne «titres prêtés ou mis en pension» (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste "Terrains et constructions"

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 155 247 K€, les acquisitions de l'exercice concernent les titres Arial assurance

(4) classés au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes"

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur trois comptes d'instruments financiers permettant le nantissement au profit de La Mondiale Partenaire, d'Arial assurance et de La Mondiale Europartner de titres à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 12 669 947 K€, 4 769 958 K€ et 2 981 769 K€.

# comptes sociaux 2012

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2012
Terrains et constructions	170 058	26 919	12 409		184 568
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
<b>Sous-total Amortissements</b>	<b>170 058</b>	<b>26 919</b>	<b>12 409</b>		<b>184 568</b>
Terrains et constructions	13 318		44		13 274
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	7 264		341		6 923
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	308 856	85 449	18 789		375 515
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	30 535	798	11 894		19 439
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	13 432		9 632		3 800
Autres placements	56	69	15		110
<b>Sous-total Provisions</b>	<b>373 461</b>	<b>86 317</b>	<b>40 716</b>		<b>419 062</b>
<b>Total</b>	<b>543 518</b>	<b>113 236</b>	<b>53 124</b>		<b>603 630</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>37 129 273</b>	<b>22 912 289</b>	<b>19 546 171</b>		<b>40 495 391</b>
Titres prêtés ou mis en pension	-2 517 966	-16 351 314	-16 118 689		-2 750 590

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie estimées des biens et les méthodes de calcul des provisions sont décrites dans le chapitre «Principes et méthodes comptables».

La provision pour dépréciation durable sur actions cotées a été dotée en 2012 à hauteur de 85 449 K€.

Par ailleurs des reprises de provisions ont été constatées à hauteur de 17 932 K€ suite à la cession des titres concernés.

### c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2012
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	1 730 791	308 947	119 897		1 919 841
<b>Total</b>	<b>1 730 791</b>	<b>308 947</b>	<b>119 897</b>		<b>1 919 841</b>

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2012
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
<b>Total</b>					

Valeur nette	1 730 791	308 947	119 897		1 919 841
--------------	-----------	---------	---------	--	-----------

### d) Cumul des placements

Cumul des placements	38 860 064	23 221 236	19 666 068		42 415 233
Titres prêtés ou mis en pension	-2 517 966	-16 351 314	-16 118 689		-2 750 590

Au 31 décembre 2012 les plus values latentes ressortent à 3 859 021 K€. Les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances et aux instruments financiers s'élèvent à 3 228 267 K€ alors que les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-20 du Code des assurances s'élèvent à 531 608 K€. Les plus-values latentes sur les instruments financiers à terme autres que ceux inclus dans les placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances s'élèvent à 99 146K€.

### 4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Eléments concernant les entreprises liées et les participations  
(en milliers d'euros)

Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	1 517 593	21 006
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	297 500	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance	36 508	
Autres créances	20 564	
Disponibilités	893 336	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	34 591	
Autres dettes	76 997	
Produits de participation	30 623	
Autres produits financiers	20 914	
Charges financières	3 842	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

# comptes sociaux 2012

## 4.3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 286 407 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 3 454 893 K€, dont 2 745 970 K€ correspondant aux dettes relatives aux titres mis en pensions, dont 847 241 K€ à échéance entre 1 et 5 ans. Les autres dettes sont toutes à moins d'un an d'échéance.

## 4.4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 67 935 K€ y compris 67 173 K€ de droits d'adhésion prélevés.

La partie remboursée des emprunts émis en 2005 et 2006 s'élève à 81 000 K€ et s'ajoute à ce poste.

## 4.5. Fonds propres

Fonds propres (en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Variation	Au 31/12/2012
<b>Fonds d'établissement</b>	143 986	4 950	148 935
<b>Primes de fusion</b>	1 690		1 690
<b>Réserve de réévaluation</b>	656		656
<b>Réserves statutaires</b>			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	529 129	40 737	569 867
<b>Réserves réglementées</b>			
Réserve de capitalisation	512 912	320 913	833 825
Autres réserves réglementées	93		93
Réserve pour fonds de garantie	7 206	865	8 072
Réserve pour remboursement d'emprunts	-9 754		-9 754
<b>Ecart résultant de changement de méthodes</b>			
<b>Report à nouveau</b>		-25 240	-25 240
<b>Résultat</b>			
Résultat de l'exercice 2011	41 603	-41 603	
Résultat de l'exercice 2012		-71 433	-71 433
<b>Total</b>	<b>1 227 522</b>	<b>229 190</b>	<b>1 456 712</b>

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2012 est de 4 950 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 865 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste "Écart résultant de changement de méthodes" comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

Le poste "Report à nouveau" comprend un prélèvement de 25 240 K€ au titre de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation conformément à l'article 25 de la loi de Finances pour 2013.

## 4.6. Passifs subordonnés

### Titres subordonnés à durée indéterminée

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances du 11 février 2003 et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale ordinaire le 25 avril 2003, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- le 14 octobre 2003 de la première tranche de 175 000 K€ ;
- le 21 novembre 2003 de la deuxième tranche de 25 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875% jusqu'en 2013 puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % au delà.

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances du 2 avril 2004 et les pouvoirs donnés par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- en juin 2004, d'une première tranche de 100 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875 % jusqu'en 2013, puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70% au delà. Cette tranche a été émise concomitamment au rachat des titres subordonnés remboursables émis en 2002 et à échéance 2022 pour 100 000 K€ ;
- en juillet 2004, d'une deuxième tranche de 100 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875 % jusqu'en 2013, puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % au delà. Cette tranche a été émise concomitamment au rachat des titres subordonnés remboursables émis en 2000 et à échéance 2020 pour 85 000 K€.

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance du 8 mars 2005 et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- le 25 novembre 2005, d'un prêt super subordonné à durée indéterminée de 122 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1,05 %. Cet emprunt a été émis concomitamment au rachat anticipé le 30 novembre 2005 des titres subordonnés remboursables émis en 1999 et à échéance 2019 pour 66 000 K€.
- Le 30 décembre 2005, un remboursement par anticipation de 25 % de cet emprunt a été réalisé pour 31 000 K€.

- le 15 novembre 2006, d'un prêt super subordonné à durée indéterminée de 200 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le 29 décembre 2006, un remboursement par anticipation de 20 % de cet emprunt a été réalisé pour 40 000 K€.

Un second remboursement a été effectué le 2 janvier 2007 pour 10 000 K€, soit 5 % de cet emprunt.

En date du 21 octobre 2009, le Conseil d'administration a décidé de ne plus affecter les emprunts émis en 2005 et en 2006 à l'alimentation du fonds d'établissement à compter du 1er janvier 2009. La modification de cette affectation permet de rendre la part non remboursée de l'emprunt totalement admissible pour le calcul de la marge de solvabilité soit 241 M€ dans les limites fixées par la réglementation.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dûs. Il ressort au titre de l'exercice 2012 à 108,57 %.

Le poste "Titres subordonnés à Durée Indéterminé" comprend également pour 10 000 K€ les titres émis en 2002 par la société Prima Epargne, qui a été absorbée par La Mondiale en 2011, et souscrits par AG2R Prévoyance dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 10 000 000 titres au nominal de 1€ émis au pair soit 10 000 K€
- date d'émission, de règlement et de valeur 9 décembre 2002
- les titres bénéficieront, pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'état 4,463% augmenté de 2%, puis d'un taux variable indexé sur l'Euribor

#### **Titres subordonnés remboursables**

Après l'approbation de l'ACP et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale le 29 avril 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'émission le 17 janvier 2006 d'un emprunt subordonné de 15 000 K€ remboursable le 27 janvier 2013. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur l'Euribor 6 mois majoré de 0,50 %.

# comptes sociaux 2012

En synthèse, la situation des titres au 31 décembre 2012 se résume comme suit :

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	Durée	Nominal	Echéances		
			- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TSDI 2002	Indéterminée	10 000			10 000
TSDI 2003/2004 (1)	Indéterminée	400 000			400 000
TSDI 2005	Indéterminée	91 000			91 000
TSDI 2006	Indéterminée	150 000			150 000
TSR 2006	Déterminée	15 000	15 000		
<b>TOTAL</b>		<b>666 000</b>	<b>15 000</b>		<b>651 000</b>

(1) 1ère date de rachat possible le 14/10/2013

## 4.7. Provisions techniques

### Provision pour participation aux excédents

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 décembre 2012, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée. Cette dotation est égale à 100% des revenus financiers nets des charges financières de l'exercice, cette somme étant diminuée de la quote-part des revenus financiers de l'exercice directement affectés à la rémunération des contrats (intérêts crédités et participations bénéficiaires) et de la quote-part des revenus financiers bruts affectés aux participations bénéficiaires des contrats réassurés, majorée d'une dotation complémentaire de 69 000 K€. Cette provision complémentaire sera également inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs dans un délai de huit ans conformément à l'article A 331-9 du Code des assurances.

### Provision pour aléas financiers

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2012.

### Provision pour risque d'exigibilité

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2012.

### Provision globale de gestion

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision de gestion calculée au 31 décembre 2012 concerne des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision de gestion constatée dans les comptes 2012 est de 4 144 K€.

## 4.8. Autres informations sur le bilan

### a) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
<b>Valeur comptable au 01/01/2012</b>	1 390	4 274	4 800	3	10 467
Dotations de l'exercice					
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	106	3 965			4 071
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées					
Autres mouvements de l'exercice					
<b>Valeur comptable au 31/12/2012</b>	<b>1 284</b>	<b>309</b>	<b>4 800</b>	<b>3</b>	<b>6 395</b>

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les provisions à caractère financier enregistrent les risques liés à la gestion des actifs de l'entreprise.

## **b) Comptes de régularisation**

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 152 065 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swap pour 44 170 K€.

Le poste «autres comptes de régularisation actif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 179 573 K€.

### **4.9. Hors bilan**

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation (au sens du Nouveau Plan Comptable Assurance) sont :

- engagements donnés : 20 421 674 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros et 41 230 K€ correspondant à un engagement donné à Arial assurance en garantie de passifs réassurés

Les principaux autres engagements correspondent aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 1 127 325 K€, aux achats forwards pour un montant de 589 805 K€ et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 440 239 K€. Ces engagements figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

Les principaux autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
  - des cautions sur emprunts et instruments financiers pour 275 K€ ;
  - des engagements d'achats de titres pour 14 800 K€ ;
  - une garantie de financement du programme pluriannuel de la fondation d'entreprise pour 400 K€ ;
  - une garantie pour travaux sur un immeuble de placement pour 800 K€ ;
  - un nantissement de titres en garantie de passifs réassurés pour 105 993 K€.

- engagements reçus : une garantie d'actif et de passif pour 76 000 K€ reçue d'AG2R Prévoyance suite à l'acquisition par La Mondiale de 50% des parts d'Arial assurance et une garantie de 17 000 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de la cession de créances.

### **4.9.1. Échanges de taux d'intérêts**

Ces instruments permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs. Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

#### **4.9.1.1. Les swaps long terme**

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.

# comptes sociaux 2012

## 4.9.1.1. Leur position au 31 décembre 2012 est la suivante :

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
05/06/13	10 000	FINANC. FONCIER
05/06/13	10 000	FINANC. FONCIER
14/10/13	25 700	EMPRUNT LM PSSDI 2006 BNP
14/10/13	138 000	EMPRUNT LM TSDI 2004 BNP
21/06/14	10 000	DEXIA
22/09/14	7 500	UNICREDIT
20/03/15	8 000	HBOS 4.875% 03-20/03/15
14/06/15	18 000	FINANC. FONCIER
22/02/16	30 000	GE CAPITAL
01/08/16	19 000	WACHOVIA 4.375 2016
27/10/16	20 000	GECC 4.125% 27/10/16
15/11/16	47 200	EMPRUNT LM PSSDI 2006 BNP
27/02/17	10 700	MORGAN
25/07/17	30 000	OAT 1%05-25072017 INDX
14/02/18	30 000	SOCIETE GENERALE
19/02/18	16 500	DEXIA
20/03/18	30 000	BARCLAYS BANK
07/05/18	28 000	CMA
12/02/19	19 500	SANTANDER
25/07/19	119 500	OAT 1,30%10-25072019 INDX
15/09/19	43 991	ITALIE 2,35%08-150919 INFL.EU.
24/02/20	31 407	NATIXIS
25/11/20	20 000	CMA
15/12/20	10 000	DEXIA
15/01/21	26 518	BNPP
15/04/21	42 376	SOCIETE GENERALE
17/05/21	10 000	GECC
07/12/21	10 000	JPMORGAN
09/03/22	20 000	CITIGROUP
03/05/22	20 000	BANK OF AMERICA
15/06/22	10 000	INTESA SANPAOLO
12/07/22	15 000	ING
15/09/23	69 402	ITALIE TV07-150923 INDX
25/07/24	50 000	CADES
26/01/27	6 339	FINANC. FONCIER
18/03/27	24 691	SNCF
25/07/29	60 000	OAT 3,40%99-25072029 INDX
25/07/32	30 000	OATE 3,15%02-25072032 INDX
<b>Total</b>	<b>1 127 325</b>	

### 4.9.1.1.2. Principes et méthodes comptables

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

Le montant du compte de régularisation est créditeur de 44 171 K€, dont 44 238 K€ au titre des swaps actif et 67 K€ au titre des swaps passif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en 2029.

### 4.9.1.2. Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle met donc en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

#### 4.9.1.2.1. Au 31 décembre 2012 la position est nulle

#### 4.9.1.2.2. Principes et méthodes comptables

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts. Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

#### 4.9.1.3. Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie proposée ici est la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale est structurellement plus faible que celle de ses passifs.

#### 4.9.1.3.1. Leur position au 31 décembre 2012 est la suivante :

ISIN	Libellé	Contrepartie	Notional (en mil- liers)	Engagement	Date départ	Taux achat fixé	Taux spot 31/12/2012	Montant à terme	Ecart entre valorisation 31/12/2012 et montant à terme (1)
FR0010810218	FRTRD 0 04/25/29	BARCLAYS	100 000	59 080	27/10/15	3,977%	2,851%	59 080	10 487
FR0010810218	FRTRD 0 04/25/29	SG	100 000	59 100	27/10/15	3,974%	2,851%	59 100	19 727
FR0010810184	FRTRD 0 04/25/28	HSBC	100 000	44 228	30/09/15	4,102%	2,736%	60 330	6 580
FR0010810176	FRTRD 0 10/25/27	HSBC	75 000	60 330	09/12/15	4,547%	2,680%	44 228	7 111
FR0010810218	FRTRD 0 04/25/29	NATIXIS	100 000	53 700	26/04/16	4,900%	2,851%	53 700	9 124
FR0010810218	FRTRD 0 04/25/29	BARCLAYS	100 000	53 690	26/04/16	4,902%	2,851%	53 690	5 102
FR0000571218	FRTR 5 1/2 04/25/29	HSBC	50 000	54 448	07/11/16	4,850%	2,552%	52 971	6 908
FR0000571218	FRTR 5 1/2 04/25/29	SG	100 000	103 658	25/10/16	5,395%	2,552%	100 900	4 809
FR0000571218	FRTR 5 1/2 04/25/29	NATIXIS	50 000	49 310	18/11/16	6,020%	2,552%	47 750	11 528
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 04/25/2029	NATIXIS	50 000	52 263	25/07/17	4,99%	2,552%	52 263	6 262
Total (en milliers d'euros)			825 000	589 805				584 011	87 636

(1) Intégré au tableau n°8 de l'état détaillé des placements

#### 4.9.1.3.2. Principes et méthodes comptables

Les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient des actifs acquis ou vendus. Aucun flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2012.

#### 4.9.1.4. Les autres instruments

##### 4.9.1.4.1. Au 31 décembre 2012, la position est nulle.

En 2006, dans le cadre de la préparation de l'émission du prêt super subordonné à durée indéterminée de 200 000 K€ réalisée en Novembre, le risque d'écartement des spreads a été couvert ponctuellement (couverture sur l'Itraxx) ainsi que le risque de taux lors de l'implémentation du programme de réemploi (couverture sur les contrats Bund).

Toutes ces opérations sont clôturées à la date du 31 décembre 2012.

##### 4.9.1.4.2. Principes et méthodes comptables

La couverture sur l'Itraxx a donné lieu à la comptabilisation d'une soulte dans un compte de régularisation qui est amortie sur la durée de l'emprunt.

Le montant du compte de régularisation correspondant est de 452 K€.

L'amortissement annuel est de 151 K€ pendant encore 3 ans.

#### 4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

#### 4.9.3. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2012 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

# comptes sociaux 2012

## 4.9.4. Déqualifications de stratégies

Néant.

## 5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations (1)	1 366		29 257	30 623
Revenus des placements immobiliers			103 352	103 352
Revenus des autres placements	21 979		1 444 612	1 466 591
Autres revenus financiers (2)			91 514	91 514
Profits provenant de la réalisation des placements (3)			788 606	788 606
Charges des participations				
Charges des placements immobiliers	-3 828		-18 125	-21 953
Charges des autres placements			-11 271	-11 271
Autres frais financiers (4)			-178 758	-178 758
Pertes provenant de la réalisation des placements (5)			-673 639	-673 639
<b>Total des produits nets</b>	<b>19 517</b>		<b>1 575 549</b>	<b>1 595 066</b>
Intérêts sur emprunts subordonnés			-29 223	-29 223
<b>Total des produits des placements nets de charges</b>	<b>19 517</b>		<b>1 546 326</b>	<b>1 565 843</b>

1) Les participations renseignées ici sont les participations au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, y compris les participations immobilières, incluses dans la colonne "autres"

(2) dont reprises de provisions sur titres pour 40 507 K€.

(3) dont reprise à la réserve de capitalisation pour 51 821 K€.

(4) Les «Autres frais financiers» intègrent notamment :

dotation aux amortissements sur différence de remboursement 59 436 K€ ;

dotation aux amortissements immeubles 32 200 K€ ;

dotation aux provisions pour titres 86 079 K€.

(5) Dont la dotation à la réserve de capitalisation pour 554 118 K€.

### 5.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

### 5.3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

**a) Charges de personnel** \_\_\_\_\_ **33 K€**

**b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe** \_\_\_\_\_ **3 567K€**

**c) Autres frais généraux** \_\_\_\_\_ **273 567 K€**

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

• coûts directs \_\_\_\_\_ 16 874 K€

• coûts engagés par les GIE \_\_\_\_\_ 256 360 K€

• honoraires de commissaires aux comptes

(y compris sur Pere et Perp) \_\_\_\_\_ 333 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre «Principes et méthodes comptables» les charges réparties par destination s'élèvent à 283 226 K€ après imputation, sur le poste «Frais d'acquisition», des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs nets de la charge de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 6 059 K€ .

Les frais généraux correspondent à hauteur de 256 360 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 16 874 K€ aux coûts engagés directement par la Société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées s'élèvent à 13 579 K€.

#### 5.4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

#### 5.5. Impôts sur les sociétés

En 2012, la charge d'impôts sur les sociétés pour le groupe fiscal est de 122 724 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre un produit d'impôt sur les sociétés égal au cumul des charges d'impôts sur les sociétés des filiales intégrées soit 3 318 K€ et des crédits d'impôts à hauteur de 386 K€. Les régularisations d'impôts constatées en 2012 au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 644 K€ (produit).

La charge nette d'impôts sur les sociétés constatée dans les comptes 2012 de La Mondiale est donc de 118 376 K€.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33.1/3% majoré de la contribution sociale de 3.3% et de la contribution exceptionnelle de 5%.

#### 5.6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

##### a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

en France : \_\_\_\_\_ 5 686 311 K€  
dans l'Espace économique européen (hors France) : \_\_\_\_\_ 0 K€  
hors Espace économique européen : \_\_\_\_\_ 0 K€

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner à hauteur respectivement de 1 969 097 K€, 682 981 K€ et 1 538 145 K€, aux termes desquels La Mondiale réassure à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires n'intègre pas les primes issues des transferts de contrats réalisés dans le cadre de «l'amendement Fourgous» à hauteur de 1 529 K€.

##### b) Entrées et sorties de portefeuille

Entrées : néant

Sorties : néant.

##### c) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture : \_\_\_\_\_ 33 608 412 K€  
Charges de provisions d'assurance  
vie : \_\_\_\_\_ 2 094 631 K€  
Intérêts techniques : \_\_\_\_\_ 368 987 K€  
Participation directement  
incorporée : \_\_\_\_\_ 7 329 K€  
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions : \_\_\_\_\_ 186 628 K€  
Ecart de change : \_\_\_\_\_ -959 K€  
À la clôture : \_\_\_\_\_ 36 265 027 K€

##### d) Variation des autres provisions techniques

Néant

# comptes sociaux 2012

## e) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	EXERCICE				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N (1)
<b>A : Participation aux résultats totaux</b>	910 955	1 218 429	1 400 257	1 164 128	1 592 099
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 040 036	1 163 510	1 223 942	1 235 643	1 276 964
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéficiaires	- 129 081	54 919	176 315	- 71 515	315 135
<b>B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3</b>					
B1 : provisions mathématiques moyennes (2)	11 409 083	12 161 933	12 975 880	14 675 455	15 573 911
B2 : montant minimal de la participation aux résultats	264 313	398 218	421 680	357 002	443 601
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	368 910	565 640	692 089	477 912	867 946
B3a : participation attribuée à des contrats (3) (y compris intérêts techniques)	498 251	510 779	515 683	549 743	552 573
B3b : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéficiaires	- 129 341	54 861	176 406	- 71 831	315 372

(1) L'exercice N est l'exercice sous revue.

(2) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

(3) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

### 5.7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2012 de La Mondiale un produit non technique de 200 010 K€ et une charge non technique de 18 852 K€ correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

### 5.8. Intéressement

Le personnel a été transféré au GIE La Mondiale Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'intéressement est donc maintenant comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation La Mondiale; elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. De plus, La Mondiale fait partie de la combinaison des comptes établie au niveau de la SGAM AG2R La Mondiale.

### b) Informations sur le personnel

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice

Administratifs	2
Commerciaux	
<b>Total</b>	<b>2</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Executive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2012 est de 2 619 personnes.

Le montant des engagements de La Mondiale en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2012 a été provisionné dans les comptes sociaux à hauteur de 3 K€ pour les salariés non transférés dans les GIE. Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, une provision a été constituée directement dans les comptes de ces GIE et fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale et comptabilisées sur l'exercice 2012, net des reprises de provision, s'élève à 341 K€.

### c) Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et le 17 avril 2013, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

## 7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP ET AU PERE GÉRÉS

### 7.1. Tableau récapitulatif des plans gérés

Nom du produit	Perp Mondiale Solutions Retraite	Pere Air France
GERP	Association Hélia	Non applicable
Nombre d'adhérents	12 652	0 (dissolution en 2012)
Chiffre d'affaires de l'exercice 2012	31 427	2 091
<b>Encours gérés au 31 décembre 2012</b>		
Actif général	148 819	
Unités de compte	43 071	

### 7.2. Informations détaillées relatives au Perp Mondiale Solutions Retraite

#### 7.2.1. Inventaire des actifs

Code Valeur (en milliers d'euros)	Devise cotation	Libellé	Quantité ou nominal	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
FR0000978371	EUR	AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	96	4 315	4 315	4 315	
<b>Total OPCVM Obligations</b>	<b>EUR</b>			<b>4 315</b>	<b>4 315</b>	<b>4 315</b>	
AT0000A0DXC2	EUR	AUTRICHE 4,85%09-150326	1 500 000	1 497	1 497	1 979	1 500
AT000B048988	EUR	UNICREDIT BK AUT 4 1/8%11-0221	350 000	348	348	410	350
BE0000324336	EUR	BELGIUM 4,5%11-280326 64	2 500 000	2 658	2 653	3 085	2 500
BE0000326356	EUR	BELGIQUE 4%12-32 OLO 66	1 600 000	1 586	1 586	1 879	1 600
BE0933514839	EUR	BNPP FORTIS 5,757%07-041017	600 000	619	610	676	600
BE0934260531	EUR	ELECTRABEL 4,75%08-100415	1 000 000	995	998	1 084	1 000
BE6215434620	EUR	BELGACOM INDX RTG 11-070218	400 000	397	398	453	400
DE000A0DALH4	EUR	DEPFA BANK 4,375%04-15 REG-S	450 000	474	456	477	450
DE000A0T06N0	EUR	DAIMLER 6,125%08-080915 EMTN	500 000	497	498	569	500
DE000A1AKHB8	EUR	ALLIANZ FI.4,75%09-220719 EMTN	600 000	632	623	718	600
DE000DB5DCW6	EUR	DBK 5%10-240620 EMTN	450 000	477	471	502	450
DE000DB5S5U8	EUR	DEUTSCHE 5,125%07-310817 EMTN	800 000	793	796	944	800
ES00000121G2	EUR	ESPAGNE 4,80%08-310124	700 000	736	730	662	700
ES00000122E5	EUR	ESPAGNE 4,65%10-300725	1 000 000	1 034	1 029	917	1 000
ES00000950E9	EUR	GEN.CATALUNYA 4,95%10-110220	750 000	747	747	608	750
ES0213211099	EUR	BANCO BILBAO VIZC.TV%04-201019	900 000	926	906	764	900
ES0413211113	EUR	BCO BIL.VIZ.3,25%06-16 CEDULAS	300 000	292	297	304	300
FR0000188112	EUR	CRED.AGRICOLE 5,1%01-DEC13 TSR	1 140 000	1 204	1 149	1 169	1 140
FR0000188724	EUR	STE GENERALE 4,75%02-14 TSR	320 000	331	322	330	320
FR0000189219	EUR	BNP PARIBAS 4,25%03-15 TSR	490 000	506	494	505	490
FR0000189227	EUR	BPCE 4,10%03-040715 TSR	545 000	557	549	559	545
FR0000492290	EUR	RESEAU FERRE FRA.4 5/8%99-14	220 000	232	222	231	220
FR0000571218	EUR	OAT 5,50%98-25042029	800 000	984	974	1 114	800
FR0010016790	EUR	STE GLE 4,55%03-131015 TSR	352 000	378	360	363	352
FR0010034348	EUR	CIF EUROMG.4,50%03-101213 EMTN	580 000	615	584	602	580
FR0010042226	EUR	SOCIETE GLE 4,6%04-040216 TSR	480 000	485	482	497	480

# comptes sociaux 2012

Code Valeur (en milliers d'euros)	Devise cotation	Libellé	Quantité ou nominal	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
FR0010049643	EUR	BPCE 4,60%04-200216 TSR	500 000	505	502	514	500
FR0010134379	EUR	CRH 4,10%04-251015	300 000	309	303	330	300
FR0010139709	EUR	VAUBAN MOBIL.GAR.4,125%04-0117	415 000	419	416	455	415
FR0010212852	EUR	BOUYGUES 4,25%05-220720	650 000	603	618	733	650
FR0010345181	EUR	CRH 4%06-250418	450 000	419	431	519	450
FR0010466938	EUR	OAT 4,25%07-25102023	2 200 000	2 405	2 390	2 649	2 200
FR0010490235	EUR	CMA 5%07-280617 EMTN	300 000	285	291	347	300
FR0010780528	EUR	SUEZ 5,5%09--220724 EMTN	500 000	547	540	645	500
FR0010800540	EUR	EDF 4,625%09-110924 EMTN	500 000	510	509	590	500
FR0010850982	EUR	DMA 4,25%10-260122 EMTN	500 000	486	488	574	500
FR0010887133	EUR	BNPP 3.75%10-200420 EMTN20	1 100 000	1 100	1 100	1 272	1 100
FR0010891317	EUR	EDF 4,625%10-260430	850 000	839	840	991	850
FR0010895987	EUR	ADP 3,886%10-100520	550 000	550	550	626	550
FR0010906370	EUR	IDF 3,2%10-040620	800 000	799	799	888	800
FR0010910620	EUR	CIF EUROMORTGAGE 3,5%10-170620	250 000	249	249	273	250
FR0010913178	EUR	RTE EDF T.3,875%10-280622 EMTN	1 000 000	1 052	1 049	1 123	1 000
FR0010913749	EUR	CFF 4%10-241025 EMTN	800 000	797	797	932	800
FR0010916924	EUR	OAT 3,50%10-250426	2 700 000	2 662	2 664	3 041	2 700
FR0010969410	EUR	BANQUE POSTALE 4,375%10-301120	1 000 000	973	977	1 074	1 000
FR0010988873	EUR	BNP PARIBAS HOME LOAN 3.75%11-21	900 000	881	884	1 043	900
FR0010989087	EUR	CRED.AGR.HOME 3,875%11-120121	1 000 000	996	997	1 164	1 000
FR0010990390	EUR	CM-CIC 4,125%11-160123 EMTN	900 000	895	896	1 078	900
FR0010998039	EUR	DMA 4,25%11-260121	900 000	891	893	1 035	900
FR0011022094	EUR	CM CIC HOME L.4,375%11-170321	1 000 000	1 008	1 007	1 205	1 000
FR0011033125	EUR	CM ARKEA HOME 4,5%11-130421	500 000	519	517	601	500
FR0011037001	EUR	CADES 4,125%11-250423 EMTN	1 500 000	1 484	1 486	1 776	1 500
FR0011048966	EUR	SUEZ ENV.4,078%11-170521 EMTN	1 000 000	1 033	1 029	1 151	1 000
FR0011053255	EUR	CIF EUROMT.4,125%11-190122EMTN	800 000	799	799	909	800
FR0011178946	EUR	CRH 4%12-170622	400 000	400	400	473	400
FR0011180017	EUR	SG SFH 4%12-180122 EMTN	600 000	596	597	706	600
FR0011181171	EUR	CFF 4,25%12-190122 EMTN	2 000 000	2 266	2 256	2 359	2 000
FR0011183276	EUR	RHONE ALPES 4%12-240124	1 000 000	995	996	1 103	1 000
FR0011192392	EUR	CADES 4%12-151225 EMTN	1 500 000	1 497	1 497	1 773	1 500
FR0011213453	EUR	CAIS.REFIN.HAB.3,60%12-080324	500 000	516	515	574	500
FR0011242700	EUR	CIE.FIN.FONC 3,875%12-27 EMTN	1 000 000	996	996	1 131	1 000
FR0011261924	EUR	GDF SUEZ 3%12-010223 EMTN	1 000 000	994	995	1 053	1 000
FR0011266527	EUR	AERO.DE PARIS 3,125%12-110624	1 700 000	1 805	1 804	1 809	1 700
FR0011360478	EUR	POSTE 2,75%12-261124 EMTN	2 000 000	2 022	2 022	2 035	2 000
FR0011372622	EUR	AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	1 500 000	1 508	1 508	1 511	1 500
IT0001086567	EUR	ITALIE 7,25%96-26 TBO	1 000 000	1 318	1 284	1 242	1 000
IT0004689912	EUR	BCA MONTE DEI PAS.5%11-090218	1 500 000	1 499	1 499	1 583	1 500
PTCPEHOM0006	EUR	REFER 5,875%180219 EMTN	1 000 000	999	999	857	1 000
SK4120008871	EUR	SLOVAQUIE 3,375%12-151124	1 500 000	1 509	1 509	1 534	1 500
XS0166667344	EUR	VODAFONE GROUP 5 1/8%03-15	200 000	221	206	219	200
XS0170248503	EUR	DANSKE BANK TV03-16 SUB.EMTN	500 000	501	500	506	500
XS0176217429	EUR	ASIF III 4,75%03-110913 EMTN	540 000	561	542	553	540
XS0185490934	EUR	CITIGROUP 4,75%04-19 MTN	730 000	764	735	709	730
XS0187033864	EUR	BARCLAYS BK TV04-19 EMTN SUB.	470 000	506	476	474	470
XS0191154961	EUR	VATTENFALL 5 3/8%04-24 EMTN	800 000	923	906	1 047	800

Code Valeur (en milliers d'euros)	Devise cotation	Libellé	Quantité ou nominal	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
XS0191752434	EUR	BANK OF AMERICA TV04-19 SUB.	1 000 000	1 056	1 010	976	1 000
XS0192503695	EUR	ENEL 5,25%04-24 EMTN	900 000	936	932	944	900
XS0195116008	EUR	GE CAPITAL EUR.4,625%04-14	520 000	543	524	550	520
XS0197646218	EUR	CITIGROUP 5%04-19 EMTN	210 000	211	210	247	210
XS0200676160	EUR	UNICREDIT TV04-19 SUB.EMTN	365 000	387	369	347	365
XS0200985207	EUR	UBS AG TV04-160919 EMTN SUB.	550 000	576	556	564	550
XS0201065496	EUR	ROYAL BK SCOT.TV04-220921 EMTN	1 001 000	1 027	1 012	952	1 001
XS0203871651	EUR	HBOS TV04-301019 SUB.EMTN	440 000	455	443	407	440
XS0205436040	EUR	JP MORGAN CHASE 4,375%04-19	1 050 000	1 072	1 055	1 057	1 050
XS0208412063	EUR	BNP PAR.FOR.FUND.4%04-14 EMTN	246 000	256	248	254	246
XS0213101230	EUR	SAN PAOLO IMI TV05-20 EMTN	950 000	906	937	811	950
XS0214318007	EUR	DANSKE BANK TV05-18 SUB.	200 000	200	200	203	200
XS0222695008	EUR	BANK OF IRELAND MTG 3,25%05-15	550 000	538	546	559	550
XS0229593529	EUR	ING BANK 3,5%05-20	500 000	498	499	492	500
XS0230663196	EUR	UNILEVER 3 3/8%05-15 MTN	500 000	429	469	539	500
XS0233988004	EUR	HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	590 000	585	588	635	590
XS0241164176	EUR	NLD WATERBK 3 3/8%06-16 MTN	750 000	736	745	816	750
XS0250306643	EUR	ING GROEP 4 1/8%06-16	300 000	296	299	328	300
XS0252366702	EUR	AMERICAN 4 3/8%06-260416 EMTN	300 000	300	300	325	300
XS0254035768	EUR	RBS 4,25%06-16 MTN	500 000	497	499	549	500
XS0254720633	EUR	ROBERT BOSCH 4,375%06-16 MTN	200 000	198	199	225	200
XS0255300633	EUR	B.F.C.M. 4,375%06-310516 EMTN	700 000	703	701	776	700
XS0256967869	EUR	RABOBANK NLD 4 3/8%06-21 EMTN	480 000	489	487	561	480
XS0267828308	EUR	MERRILL LYNCH 4 5/8%06-140918	500 000	504	502	528	500
XS0275769403	EUR	WELLS FARGO 4 3/8%06-271118	450 000	434	441	501	450
XS0275937471	EUR	BRISTOL 4,375%06-151116	700 000	618	655	796	700
XS0282588952	EUR	NEW YORK 4,3/8%07-190117	500 000	499	499	564	500
XS0289185182	EUR	AIR PRODUCTS 4 5/8%07-150317	600 000	576	588	686	600
XS0292607701	EUR	TELSTRA 4,75%07-17	500 000	448	471	581	500
XS0300966495	EUR	METROPOLITAN 4 5/8%07-160517	200 000	198	199	230	200
XS0303256050	EUR	TOTAL CAPITAL4,7%07-060617EMTN	300 000	293	296	349	300
XS0306167312	EUR	COLGATE 4,75%07-130614 EMTN	400 000	398	399	424	400
XS0307792159	EUR	OEBB INFRASTRU.4,875%07-270622	500 000	556	546	634	500
XS0310997068	EUR	3M CO. 5%07-140714	500 000	498	499	534	500
XS0320303943	EUR	BNP PARIBAS 5,431%07-070917	300 000	300	300	343	300
XS0321334442	EUR	CR.SUISSE 5,125%07-180917 EMTN	500 000	500	500	590	500
XS0322977223	EUR	E.ON INTL.5,50%07-021017 EMTN	400 000	413	407	478	400
XS0326230181	EUR	DSM 5,25%07-171017	400 000	380	389	479	400
XS0326869665	EUR	BAYERISCHE LDBK 5,75%07-17 MTN	600 000	598	599	680	600
XS0327237300	EUR	PROCTER 5,125%07-241017	600 000	604	602	719	600
XS0331141332	EUR	ENI 4,75%07-141117 S.3 EMTN	650 000	642	645	751	650
XS0336018832	EUR	PFIZER 4,75%07-151214	600 000	596	599	649	600
XS0340180149	EUR	GE CAPIT.5,375%08-160118 EMTN	700 000	698	699	834	700
XS0342289575	EUR	BARCLAYS BK 6%08-230118 EMTN	300 000	300	300	341	300
XS0342783692	EUR	EDF 5%08-050218	500 000	497	498	590	500
XS0343877451	EUR	CRED.AGRICOLE 5,971%08-010218	500 000	500	500	567	500
XS0353643744	EUR	HSBC 6,25%08-190318 SUBD	1 000 000	992	995	1 200	1 000
XS0356044643	EUR	AT AND T 6,125%08-020415	500 000	500	500	561	500

# comptes sociaux 2012

Code Valeur (en milliers d'euros)	Devise cotation	Libellé	Quantité ou nominal	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
XS0359388690	EUR	UBS 6%08-180418 EMTN	600 000	596w	598	742	600
XS0363922823	EUR	TORONTO 5,375%08-140515 MTN	500 000	497	499	556	500
XS0381268068	EUR	CDT SUIS.6,125%08-050813 EMTN	500 000	498	500	517	500
XS0386318371	EUR	SCHLUMBERGER 5,25%08-050913	500 000	500	500	516	500
XS0397540294	EUR	IBM 6,625%08-300114 EMTN	700 000	696	699	746	700
XS0400006234	EUR	IBERDROLA FIN.7,5%08-15 EMTN	600 000	645	621	692	600
XS0403180119	EUR	DIAGEO 6,625%08-051214 EMTN	500 000	504	502	557	500
XS0408095387	EUR	E.ON INTL FIN.5,5%09-190116MTN	500 000	498	499	569	500
XS0408165008	EUR	UNICREDIT 5.25%09-140114 EMTN	750 000	748	749	779	750
XS0408223138	EUR	VOLKSWAGEN 6.875%09-0114 EMTN	500 000	498	499	532	500
XS0409247524	EUR	CSE.CENT.5,375%09-230114 EMTN	150 000	149	150	157	150
XS0409749206	EUR	EDF 6,25%09-250121 EMTN	300 000	298	298	391	300
XS0410174659	EUR	RFF 4,5%09-300124 EMTN	950 000	992	985	1 151	950
XS0410258833	EUR	TELEFONIC.5,431%09-030214 EMTN	200 000	200	200	208	200
XS0410303647	EUR	TOTAL CAP.4,875%09-280119 EMTN	200 000	199	199	243	200
XS0413806596	EUR	SIEMENS 5,125%09-200217	500 000	496	498	586	500
XS0424787926	EUR	ONTARIO 4,75%09-230419 SR EMTN	1 000 000	992	994	1 222	1 000
XS0427291751	EUR	BEI 4,5%09-151025 EMTN	1 400 000	1 492	1 480	1 762	1 400
XS0428037740	EUR	SANOFI AVENT.4,5%09-0516 EMTN	500 000	498	499	564	500
XS0428147093	EUR	SHELL I.4,375%09-18 REGS MTN	500 000	496	497	587	500
XS0429265159	EUR	SWISS RE TREASURY 7%09-190514	500 000	499	499	543	500
XS0432071131	EUR	PFIZER 5,75%09-030621	650 000	736	722	851	650
XS0439828269	EUR	VERBUND 4,75%09-160719 EMTN	537 000	546	543	640	537
XS0443708242	EUR	COBA 5,50%09-0819 EMTN S.4487	750 000	749	749	886	750
XS0453133950	EUR	WAL MART STORE 4,875%09-210929	400 000	448	444	517	400
XS0460357550	EUR	EUROFIMA 4%09-271021 S.163	700 000	706	705	824	700
XS0466670345	EUR	INVESTOR AB 4,875%09-181121	600 000	613	611	737	600
XS0477344286	EUR	BNG 4,125%10-130125 EMTN	1 500 000	1 491	1 493	1 814	1 500
XS0482810958	EUR	BANK OF IRELAND 4%10-280115	600 000	598	599	611	600
XS0489825223	EUR	NORDEA BK 3,75%10-240217 EMTN	500 000	498	498	554	500
XS0490013801	EUR	COBA 4,375%10-250220 EMTN	250 000	256	254	294	250
XS0494868630	EUR	IBERDROLA FINA.4,125%10-230320	1 000 000	971	973	1 082	1 000
XS0496546853	EUR	TELSTRA 4,25%10-230320 EMTN	500 000	499	499	587	500
XS0505157965	EUR	BEI 4%10-150430 EMTN	1 700 000	1 720	1 721	2 064	1 700
XS0542825160	EUR	ASFINAG 3,375%10-220925 EMTN	1 000 000	990	991	1 134	1 000
XS0545428285	EUR	TELIASONERA 3,875%10-011025	800 000	787	788	914	800
XS0547796077	EUR	BP CAPITAL 3,83%10-061017	800 000	812	808	903	800
XS0554819465	EUR	UNIBAIL 3,875%10-051120 EMTN	900 000	903	902	1 026	900
XS0576532054	EUR	RABOBANK 4,125%11-120121 EMTN	500 000	497	498	574	500
XS0594515966	EUR	MORGAN STANLEY 4,5%11-230216	1 100 000	1 093	1 095	1 183	1 100
XS0595092098	EUR	DNB BANK ASA 4,375%11-0221	1 000 000	992	993	1 177	1 000
XS0599993622	EUR	INST.CRE.OFI.6%11-080321 EMTN	1 000 000	1 003	1 003	1 032	1 000
XS0603832782	EUR	AF FSE DEV4%11-23 EMTN	400 000	396	397	464	400
XS0605214336	EUR	TERNA 4,75%11-150321 EMTN	800 000	793	794	914	800
XS0611783928	EUR	RESEAU FERRE FRANCE4,25%11-26	1 000 000	998	998	1 189	1 000
XS0613145712	EUR	ABN AMRO 4,25%11-060421 EMTN	700 000	696	697	838	700
XS0619548216	EUR	ABN AMRO 6,375%11-270421	800 000	791	792	913	800
XS0619706657	EUR	RED ELEC 4,875%11-290420 EMTN	1 000 000	1 050	1 046	1 083	1 000

Code Valeur (en milliers d'euros)	Devise cotation	Libellé	Quantité ou nominal	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
XS0624668801	EUR	SANTANDER 4,5%11-180515 EMTN	400 000	397	398	413	400
XS0690406243	EUR	OMV 4,25%11-121021	500 000	504	504	588	500
XS0690623771	EUR	EVN AG.4,25%11-130422 EMTN	500 000	498	498	556	500
XS0728812495	EUR	RABOBANK NED.4%12-110122	430 000	454	453	488	430
XS0745896000	EUR	AFD 3,75%12-150227 EMTN	400 000	398	398	452	400
XS0746010908	EUR	TELIASONERA 3,625%12-140224	1 000 000	1 011	1 010	1 109	1 000
XS0748187902	EUR	ING BANK 4,5%12-210222	500 000	500	500	583	500
XS0755873253	EUR	EIB 3,5%12-150427	1 800 000	1 796	1 796	2 059	1 800
XS0782697071	EUR	OEBB INFR 3,375%12-180532	1 200 000	1 192	1 192	1 393	1 200
XS0787527349	EUR	PHILIP MRRS INT 2,875%12-0524	1 000 000	988	988	1 042	1 000
XS0787786440	EUR	BHP BILLITON FIN 3%12-290524	1 000 000	998	998	1 057	1 000
XS0794245018	EUR	FRANCE TELECOM 3%12-150622	1 000 000	992	992	1 042	1 000
XS0794399674	EUR	POLAND 3,75%12-190123	1 000 000	998	998	1 080	1 000
XS0813400305	EUR	NATIONAL AUS BK 2,75%12-0822	1 500 000	1 486	1 486	1 571	1 500
XS0817639924	EUR	WELLS FARGO 2,625%12-160822	300 000	302	302	311	300
XS0820547825	EUR	JPMORGAN CHASE 2,75%12-240822	1 000 000	990	990	1 036	1 000
<b>Total obligations cotees taux fixe</b>				<b>138 972</b>	<b>138 582</b>	<b>153 126</b>	<b>137 001</b>
FR0010261412	EUR	DEXIA MPL TV05-151220 EMTN 219	750 000	733	740	673	750
XS0281902550	EUR	MERRILL LYNCH TV07-300117 EMTN	300 000	300	300	288	300
XS0285087192	EUR	SANTAND.ISSUAN.TV07-120219 MTN	600 000	599	599	569	600
XS0286406847	EUR	MORGAN TV07-270217 MTN	300 000	298	299	289	300
XS0295734338	EUR	BANK TV07-030522 MTN	700 000	700	700	630	700
<b>Total obligations cotees taux variables</b>				<b>2 630</b>	<b>2 639</b>	<b>2 448</b>	<b>2 650</b>
<b>Sous total portefeuille actif général</b>				<b>145 917</b>	<b>145 536</b>	<b>159 889</b>	<b>139 651</b>
FR0000284499	EUR	MONDIALE ACTIONS FRANCE SI.	113 731	21 405	21 405	21 405	
FR0000290850	EUR	LA MONDIALE ACTIONS MONDE SI.	182 973	21 924	21 924	21 924	
<b>Sous total portefeuille unites de compte</b>				<b>43 329</b>	<b>43 329</b>	<b>43 329</b>	
<b>TOTAL PORTEFEUILLE PERP</b>				<b>189 246</b>	<b>188 865</b>	<b>203 218</b>	<b>139 651</b>

## 7.2.2. Détail des engagements

Perp Mondiale Solutions Retraite

Engagements en euros :	148 819 K€
dont engagements rentes en service :	7 053 K€
Engagements en unités de compte :	43 071 K€
Provision pour Participation aux Excédents :	377 K€
Réserve de capitalisation :	522 K€
Provision pour risque d'exigibilité :	0 K€

## 7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2012	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2012	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2012	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2012
11 919	23 956 K€	1 272	7 471 K€	127	412	12 652	31 427 K€

## 7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs

Néant

## 7.3. Informations détaillées relatives au Pere Air France

Suite aux dispositions de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, notamment celles de son article 116, relatives aux régimes de retraite supplémentaire, la société Air France et le conseil de surveillance du Pere ont acté le transfert des contrats du Pere vers les Articles 83 de La Mondiale en date du 20 avril 2012, la résiliation du contrat Pere et la dissolution du plan.



# RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes		37 316	295 615	586 670
2. Charges des prestations	260	-1 863	326 636	312 173
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-241	13 578	-61 323	225 038
4. Ajustement Acav				
A - Solde de souscription	-20	25 601	30 302	49 459
5. Frais d'acquisition		7 498	36 088	78 602
6. Autres charges de gestion nettes		6 827	18 222	22 298
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes		14 326	54 310	100 900
7. Produit net des placements	211	965	178 663	267 308
8. Participation aux résultats *	121	25	310 351	268 306
C - Solde financier	91	940	-131 689	-998
9. Primes cédées		11 703		293
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		4 336		185
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques				-55
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
13. Commissions reçues des réassureurs		7 070		121
D - Solde de réassurance		-296		-41
Résultat technique	71	11 919	-155 697	-52 480
Hors compte				
14. Montant des rachats			250 706	129 048
15. Int. techniques bruts de l'exercice	121	25	14 904	147 428
16. Prov. techniques brutes à la clôture	4 108	18 556	3 907 844	5 682 627
17. Prov. Techniques brutes à l'ouverture	4 228	19 284	3 656 885	5 091 976

\* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance	acceptations en réassurance		dommages corporels	Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	(vie)	(non vie)	contrats individuels	contrats collectifs	
11 353	211 430	9 191	212 283	33 519	4 234 590	473	40 522	13 349	<b>5 686 311</b>
6 667	296 074	16 506	51 873	60 175	2 431 005	594	-18 532	-20 988	<b>3 460 581</b>
3 425	-69 132	17 771	306 516	-22 602	1 803 070	52	35 332	31 553	<b>2 283 039</b>
	-682	27 474	163 384	6 363	1 066				<b>197 605</b>
1 261	-16 194	2 387	17 278	2 309	1 581	-173	23 721	2 784	<b>140 296</b>
2 207	15 706	2 547	22 984		10 093	47	6 808	2 207	<b>184 786</b>
1 044	-292	-886	-4 549		12 517		3 426	2 089	<b>60 697</b>
3 251	15 414	1 661	18 434		22 610	47	10 235	4 295	<b>245 483</b>
287	320 183			8 422	756 088	20	5 680	2 851	<b>1 540 678</b>
	289 143			7 092	717 059		2		<b>1 592 099</b>
287	31 039			1 330	39 029	20	5 678	2 851	<b>-51 421</b>
255	55		512		1 204		12 859	430	<b>27 310</b>
104	114		1		989		4 867	251	<b>10 846</b>
-9	-836		494		163			615	<b>373</b>
59			187				6 419	108	<b>13 964</b>
-101	-778		169		-52		-1 573	544	<b>-2 127</b>
-1 805	-1 345	726	-987	3 639	17 948	-200	17 593	1 884	<b>-158 735</b>
	46 593	15 944	40 887	3 070					<b>486 248</b>
	206 503				4		2		<b>368 987</b>
6 441	6 518 522	237 026	1 629 476	192 789	20 527 891	396	113 439	56 582	<b>38 895 696</b>
4 958	6 276 291	236 769	1 447 084	208 299	18 722 132		109 134	56 504	<b>35 833 544</b>

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)		adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice
<b>Filiales</b>				
<b>Activités d'assurances</b>				
Arial assurance S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	24 000	135 341
La Mondiale Direct S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	11 900	-2 279
La Mondiale Partenaire S.A.	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	73 413	450 203
<b>Activités immobilières</b>				
SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	90 000	890
SCI La Mondiale Immo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	837 641	469
SARL 68 Faubourg	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	64 290	2 146
SCI La Mondiale Actimmo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	153 010	6
SCI Balthazar	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	10	
<b>Activités autres qu'assurances et immobilières</b>				
APREP Diffusion S.A.S.	26-30 rue de Montholon	75009 PARIS	375	3 259
GIE La Mondiale Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	38	
La Mondiale Grands Crus S.A.S.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	95 000	-6 496
La Mondiale Gestion d'Actifs S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	900	1 292
La Mondiale Participations S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	13 388	349 525
Ventadour Stratégie S.A.	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	40	3 633
<b>Participations</b>				
DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	737	2 939
COFINIMUR I S.A.	10, avenue Georges V	75008 PARIS	48 871	1 372
PRIMAVITA S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	-15
OPCI MULTIMARKET S.A.	173, boulevard Haussman	75008 PARIS	126 098	

quote-part de capital détenu (en%) par La Mondiale	valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissemements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice
50,00	143 500		4 769 958	778 135	15 022	
99,99	9 620			2 447	319	
0,01	1		12 669 947	2 377 363	19 010	
0,01	2			2 695	-1 723	
100,00	837 641			43 646	1 777	20 941
100,00	121 110			8 022	3 095	2 655
99,99	153 010			9 725	-1 610	3 183
80,00	16 540				-154	
100,00	15 193			12 231	850	
36,00	14	893 336		19 360		
100,00	90 200	10 331		693	-1 928	
99,99	1 559			5 332	1 003	1 366
65,00	122 226			615	195	
99,72	51			7 259	2 208	2 355
13,24	1 006			8 104	192	
38,50	20 000			7 996	18	
5,88	3			924	1	
15,35	20 000			7 259	7 136	

# RAPPORT DES COM- MISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice clos le **31 décembre 2012**.

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.1.7 de l'annexe. Conformément à la norme professionnelle relative aux estimations comptables, nous avons revu les méthodes employées, les données et hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société et de son expérience.
- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.1.2.2 alinéa 2 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 7 mai 2013

Neuilly sur Seine, le 7 mai 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Exercice clos le **31 décembre 2012.**

---

Rapport spécial des commissaires  
aux comptes prévu par l'article  
R.322-57-IV-2° du Code des  
assurances sur les contrats  
d'assurance de toute nature  
souscrits auprès de la société  
par ses administrateurs, ses  
dirigeants salariés et leurs conjoints,  
ascendants et descendants.

---

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons selon les normes professionnelles applicables en France, pris connaissance des informations qui nous ont été communiquées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres sociétaires.

Paris La Défense, le 7 mai 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Régis Tribout  
Associé

Neuilly sur Seine, le 7 mai 2013

Deloitte & Associés

Jérôme Lemierre  
Associé

# RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES SUR LES **CONVENTIONS** RÉGLEMENTÉES

---

Exercice clos le **31 décembre 2012**.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.225-31 du Code de commerce et R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

## **Convention de compte courant d'associé entre la SCI Balthazar et La Mondiale**

Par délibération en date du 15 février 2012, le Conseil d'administration de votre société a autorisé l'investissement de l'immeuble Balthazar ainsi que son financement.

**Personnes concernées :**  
Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**  
La convention prévoit l'établissement d'avances en compte courant permettant à la SCI de régler les échéances de l'achat en VEFA d'un immeuble. Le montant de l'avance est limité à 38 M€.

**Modalités :**  
Les sommes versées en compte courant d'associé au titre de la convention sont productives d'un intérêt calculé au taux Eonia + 0,50%.  
Le montant de l'avance en 2012 est de 19 706 193,56€ et les intérêts comptabilisés de 121 392€.

## **Contrat de cession des actions d'Arial assurance SA**

Par délibération en date du 19/12/2012, le conseil d'administration de votre société a approuvé l'achat des actions d'Arial assurance détenues par AG2R Prévoyance.

**Personnes concernées :**  
Monsieur Jean Castagne

**Nature et objet :**  
La Mondiale a acheté les parts du capital d'Arial assurance détenu par AG2R Prévoyance soit 5 000 000 d'actions représentant 50% du capital.

**Modalités :**  
La Mondiale a racheté 5 000 000 de parts d'Arial assurance détenues par AG2R Prévoyance pour un montant de 143 500 000€.

## **Souscription par La Mondiale de TSDI émis par La Mondiale Europartner**

**Personnes concernées :**  
Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**  
Par délibération du 17 Novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une tranche de 20 M€ correspondant à la totalité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale

Europartner en date du 11 Juillet 2012.

**Modalités :**  
Les 2 000 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € sont portés intégralement par La Mondiale.  
La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés en 2012 sont de 504 944,38 €.

## **Convention cadre de cession et de gestion de créances**

**Personnes concernées :**  
Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**  
Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société a autorisé la convention dans le cadre de la cession et la gestion des rachats de créances. Celle-ci précise :

- les conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra acquérir le portefeuille de créances initiales et des conditions dans lesquelles le cédant pourra lui céder ;
- les critères d'éligibilité des créances qui pourront être cédées ;
- les règles de traitement opérationnel applicables ;
- les termes et conditions de suivi, de la gestion, du recouvrement et de l'encaissement des créances ;
- les obligations de chacun.

**Modalités :**  
L'encours total des créances cédées ne pourra, sauf accord contraire express et écrit des parties, excéder 100 000 000€. Le prix de cession de chaque créance est égal à la valeur résiduelle estimée correspondant à 99,5% de la valeur nominale de la créance moins un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par le cessionnaire au cédant sur un mois et demi calculé au taux EONIA +1% de la valeur résiduelle estimée.

## **Contrat de cession de créances**

**Personnes concernées :**  
Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**  
Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'acquisition des créances détenues par AG2R Prévoyance correspondant aux cotisations échues, dues au titre de contrats

d'assurances santé souscrits par des assurés. (soit un cours unitaire de 96€).

**Modalités :**

Le montant des créances cédées par AG2R Prévoyance La Mondiale est de 68 223 957,56€ ce qui correspond à 99,5% de la valeur nominale, diminuée d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avance en compte courant de La Mondiale à La Mondiale Grands Crus**

**Personnes concernées :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Le montant de l'avance en compte courant ne pourra excéder 5 000 000€.

**Modalités :**

La rémunération est équivalente au taux maximum déductible fiscalement en matière de comptes courants d'associés. Le solde du compte courant à fin 2012 est composé de 5 000 000€ au titre des avances 2011 et de 169 500€ au titre des intérêts 2012 à recevoir.

**Souscription par La Mondiale d'obligations remboursables en actions à échéance 22/12/2023 émises par COFINIMUR.**

**Personnes concernées :**

Monsieur Serge FAUTRE

**Nature et objet :**

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de La Mondiale a décidé de souscrire à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR. Les obligations émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 M€.

**Modalités :**

Au 31 décembre 2012, on compte 208 333 titres pour un montant total de 20 000 000€

**Souscription par La Mondiale de TSDI émis par La Mondiale Europartner**

**Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une première tranche de 10 M€ correspondant à la totalité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

**Modalités :**

Les 1 000 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, sont portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 sont de 1430,14 € et le total des intérêts comptabilisés au titre de 2012 est de 574 844,11 €.

**Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Partenaire auprès de La Mondiale**

**Avenant 02.10 à la convention de réassurance ANJ200153 (Anjou) et PAR200053 (LMP) remplacés par le traité FG11005A à compter du 01/01/2011.**

**Personnes concernées :**

Messieurs Patrick Peugeot, André Renaudin et Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Le conseil d'administration de votre société a autorisé le remplacement des deux traités de réassurance PAR200053 et ANJ200153 par le traité FG11005A à compter du 1er janvier 2011.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit qu'aucune commission n'est versée par la Mondiale. Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général. Le conseil d'administration de La Mondiale a

proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du fonds général (AG) de 3,90% brut en 2012. La Mondiale versera à la Mondiale Partenaire des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,15 points et appliquée au passif moyen réassuré soit 459 669 835,55 € au 31 décembre 2012. La Mondiale alloue la variation des actifs investis pour couvrir les engagements liés aux portefeuilles Eurothématiques (minorés de 0,15%). Le résultat financier net des portefeuilles Eurothématiques au 31 décembre 2012 est de 3 693 641,11€.

### **Avenants au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale**

#### **Nature et objet :**

Le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

#### **Modalités :**

Le premier avenant (Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit l'intégration du portefeuille Épargne-Retraite en GBP et en USD dans le cadre de la réassurance.

Le deuxième avenant (Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit d'intégrer les portefeuilles Épargne -Retraite Eurothématiques et les fonds Club 2,3 et 4 dans le cadre de la réassurance.

### **Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054**

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du fonds général et les versements de produits financiers en fonction de ce taux moins 0.40 points et appliqué au passif moyen réassuré. Les provisions techniques sont représentées à 100%

La commission de réassurance s'élève à 0,15% du passif moyen réassuré.

Le total de la rémunération financière s'élève à 3 544 956,49€ au 31 Décembre 2012.

### **Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054**

Les provisions techniques sont représentées à 100%

La commission de réassurance s'élève à 0,25% du passif moyen réassuré et à 0,565%

des encours moyens pour les fonds Clubs. Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du fonds général. Les produits financiers correspondent au passif moyen réassuré multiplié par ce taux minoré de 0.30 points et 0,15 points pour les Eurothématiques, auxquels s'ajoute le reversement des variations de valeur des actifs investis en couverture des engagements sur les Fonds Clubs et les Eurothématiques (minorés des 0.30 et 0,15 points).

Le total de la rémunération financière globale s'élève à 83 216 132 € au 31 décembre 2012 (891 735,40€ pour les Eurothématiques et pour les Fonds Clubs).

### **Souscription par La Mondiale de TSDI émis par Arial assurance Emission de TSDI du 30 décembre 2009 :**

#### **Nature et objet :**

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance en date du 29 décembre 2009.

#### **Modalités :**

Les 1 000 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, ont été portés à parts égales par AG2R et La Mondiale soit 5 000 000 € pour La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 287 422,06 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 dans les comptes de La Mondiale sont de 715,07€.

### **Emission de TSDI du 30 décembre 2006 :**

#### **Nature et objet :**

Le 11 octobre 2006, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2006.

**Modalités :**

Les 1 500 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 187 383,08 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 dans les comptes de La Mondiale sont de 404,79 €.

**Emission de TSDI du 30 décembre 2005 :****Nature et objet :**

Le 6 décembre 2005, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2005.

**Modalités :**

Les 1 500 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 187 383,08 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 dans les comptes de La Mondiale sont de 404,79 €.

**Emission de TSDI du 28 décembre 2004 :****Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance en date du 28 décembre 2004.

**Modalités :**

Les 1 500 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant de 15 000 000 € dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne

des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 187 383,08 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 dans les comptes de La Mondiale sont de 404,79 €.

**Souscription par La Mondiale de TSDI émis par La Mondiale Partenaire  
Emission de TSDI du 31 octobre 2007****Nature et objet :**

Le 10 octobre 2007, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de l'intégralité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale Partenaire en date du 31 octobre 2007.

**Modalités :**

Les 10 000 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 100 000 000 €. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 2 498 441,10 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 dans les comptes de La Mondiale sont de 5 397,26 €.

**Emission de TSDI du 28 décembre 2004 :****Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription intégrale par La Mondiale des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale Partenaire en date du 28 décembre 2004.

**Modalités :**

Les 11 000 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 110 000 000 € souscrits intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élèvent à 2 748 285,20 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 sont de 5 936,99 €.

## **Souscription par La Mondiale de TSDI émis par La Mondiale Europartner**

### **Emission de TSDI du 29 décembre 2009 :**

#### **Nature et objet :**

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2009.

#### **Modalités :**

Les 1 500 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000€, ont été portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élèvent à 862 266,17 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 sont de 2 145,21 €.

### **Emission de TSDI du 29 décembre 2010 :**

#### **Nature et objet :**

Le 18 novembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2010.

#### **Modalités :**

Les 1 500 TSDI d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000€, ont été portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élèvent à 862 266,17 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2012 sont de 2 145,21 €.

## **Prorogation des statuts de la Fondation d'Entreprise La Mondiale et engagement de paiement à première demande par La Mondiale au profit de la Fondation d'Entreprise La Mondiale**

#### **Nature et objet :**

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la prorogation des statuts de la Fondation

d'Entreprise La Mondiale pour une durée de 4 ans.

Les statuts précisent que la Mondiale s'engage à verser jusqu'à 1 599 996 € au titre du programme pluriannuel de ladite fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas.

#### **Modalités :**

Cet engagement garantit le paiement à première demande des sommes dues à la Fondation d'Entreprise La Mondiale par La Mondiale jusqu'à concurrence de la somme de :

- 1,6 million d'euros dans le mois qui suit la publication au JO ;
- 1,2 million d'euros à compter du 31 janvier 2010 ;
- 0,8 million d'euros à compter du 31 janvier 2011 ;
- 0,4 million d'euros à compter du 31 janvier 2012.

La caution est rémunérée à 0,125% l'an.

Votre société a versé 399 999€ à la Fondation d'Entreprise La Mondiale au cours de l'exercice 2012.

La somme des versements cumulés depuis la prorogation s'élève à 1 199 997 € au 31 décembre 2012.

## **Souscription par La Mondiale d'une garantie de paiement à première demande au profit de La Poste pour le compte du GIE EDITPRINT**

#### **Nature et objet :**

Le 30 décembre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription en 2005 par La Mondiale d'une garantie à première demande auprès de BNP Paribas au profit de La Poste dans le cadre d'un contrat d'utilisation d'une machine à affranchir liant La Poste et le GIE EDITPRINT. Cette convention a été dénoncée le 16 octobre 2012.

#### **Modalités :**

Cet engagement garantit jusqu'à concurrence de la somme de 265 000 € le paiement des sommes dues à La Poste par le GIE EDITPRINT dans le cadre du contrat d'utilisation d'une machine à affranchir. La caution est rémunérée pour BNP Paribas à 0,125% l'an.

La Mondiale a enregistré en 2012 une charge de commissions sur caution pour un montant de 298,11€.

**Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » d'Arial assurance auprès de La Mondiale**

**Nature et objet :**

Le 16 décembre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'intégration du Fonds Club 4 et le transfert des produits financiers correspondants dans le traité cité.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit une commission de réassurance fixée à 0,15% du passif moyen réassuré. Compte tenu des commissions perçues par La Mondiale au titre des OPCVM inclus dans les Fonds Club 2, 3 et 4, La Mondiale reversera à Arial une commission annuelle supplémentaire sur les encours moyens de ces supports.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à Arial des produits financiers correspondant à ce taux, diminué de 0,3 points et appliqué au passif moyen réassuré ;
- La Mondiale allouera à Arial la variation de valeur des actifs investis en couverture des engagements liés aux Fonds Club 2, 3 et 4 (minorés de 0,30% susmentionnés).

Le taux de la participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du fonds général (AG) est de 3,90 % pour 2012.

La Mondiale a enregistré une charge globale de 7 622 885,38 € au titre des commissions de réassurance versées en 2012 à Arial assurance.

**Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale**

**Personnes concernées :**

Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Le 21 décembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit d'intégrer le portefeuille Epargne -Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros ».

La Mondiale s'engage à verser à la Mondiale Europartner une commission annuelle égale

à 0,565% des encours moyens pour les fonds. Pour les Eurothématiques, le taux sera précisé annuellement par le réassureur.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général. Le réassureur versera à la cédante des produits financiers correspondant à ce taux diminué de 0,30 points et appliqué au passif réassuré pour les Fonds clubs et moins 0,15 points pour les Eurothématiques.

**Traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale**

**Nature et objet :**

Le 17 décembre 2008, le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit d'intégrer les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008.

Par ailleurs, La Mondiale a enregistré une charge globale de 5 965 713 € au titre des commissions de réassurance versées en 2012 à La Mondiale Europartner

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2013

KPMG Audit  
Département de  
KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

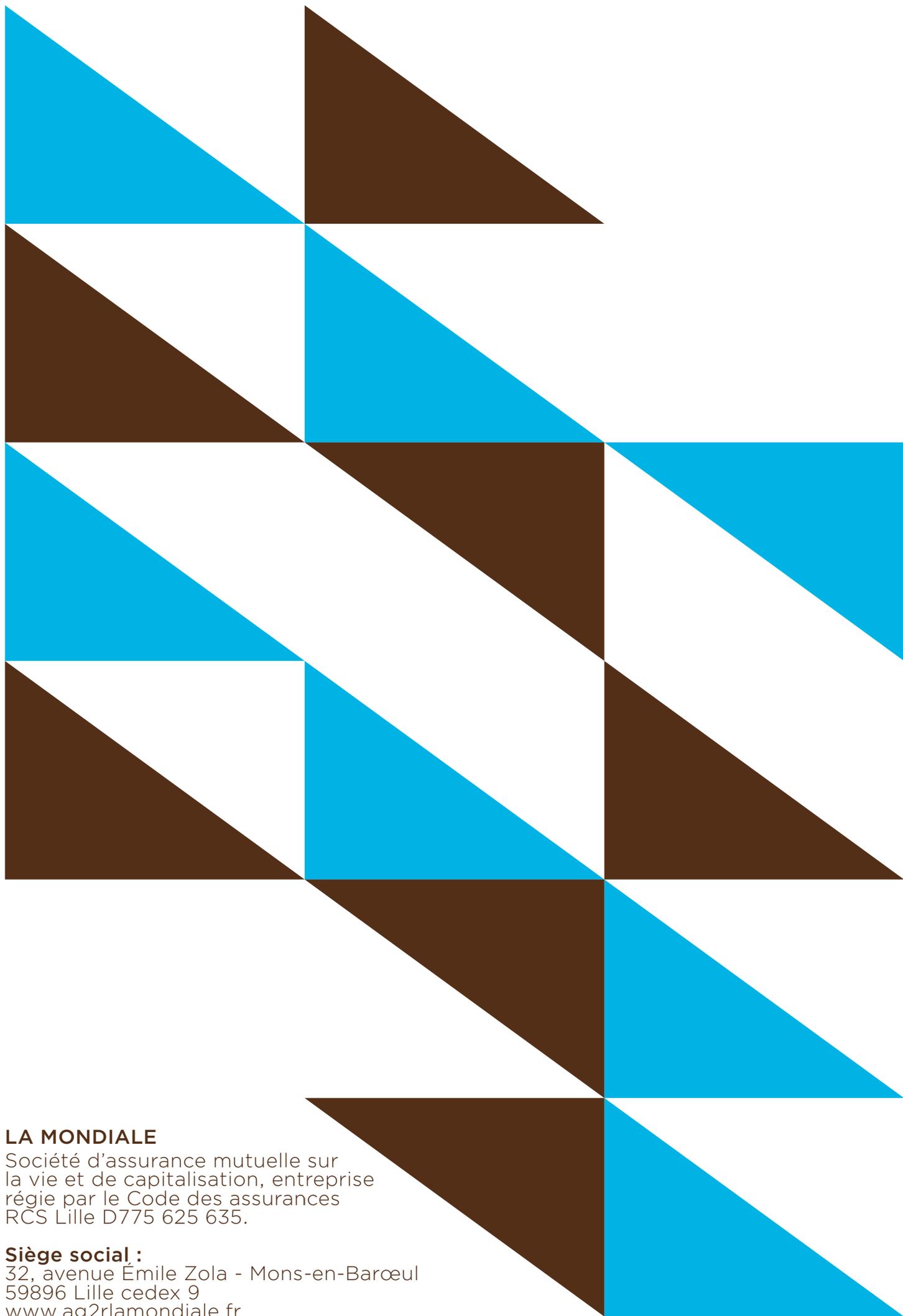
# ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 2012

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I - Placements</b>			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 937 796	2 773 781	2 928 638
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	3 408 155	3 025 717	3 377 657
contrepartie des titres prêtés	-4 620	-4 620	-4 620
3) Parts d'OPCVM ( autres que celles visées en 4)	607 896	590 367	613 898
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	792 080	790 171	796 557
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	31 378 963	31 405 418	34 628 578
contrepartie des titres mis en pension	-2 745 970	-2 745 970	-2 745 970
contrepartie des titres pris en pension	1 900 000	1 900 000	1 900 000
dont instruments financiers à terme	-46 986	-44 238	-65 700
6) Prêts hypothécaires	1 380	1 380	1 380
7) Autres prêts et effets assimilés	25 619	25 509	25 509
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9) Dépôts ( autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	424	424	424
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- Placements immobiliers			
- Titres à revenu variable autres que des parts d' OPCVM			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 930	17 930	17 930
- Autres OPCVM	1 901 911	1 901 911	1 901 911
- Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres instruments financiers à terme	1 783	68	99 214
12) Total des lignes 1 à 11	40 223 347	39 682 085	43 541 105
a) dont :			
- Placements évalués selon R332.19	30 144 102	30 173 941	33 402 208
dont instruments financiers à terme	-46 986	-44 238	-65 700
- Placements évalués selon R332.20	8 157 622	7 588 235	8 119 842
dont instruments financiers à terme			
- Placements évalués selon R332.5	1 919 841	1 919 841	1 919 841
- Autres instruments financiers à terme	1 783	68	99 214
	40 223 347	39 682 085	43 541 105

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
c) dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques* autres que celles visées ci-dessous	39 903 932	39 365 458	43 094 457
dont instruments financiers à terme	-46 986	-44 238	-65 700
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques des Perp			
en euros	145 917	145 536	159 889
en unités de compte	43 329	43 329	43 329
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	121 035	120 374	136 897
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	9 135	7 387	106 534
* dont 4 810 K€ non représentatifs au regard des seuils calculés dans l'état C5	40 223 347	39 682 085	43 541 105
<b>li - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques</b>			
autres que les placements	1 741 674	1 741 674	1 741 674
<b>III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>41 965 021</b>	<b>41 423 758</b>	<b>45 282 779</b>
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	35 187	35 187	35 187
Les valeurs nettes des titres évalués selon l'article R332.19 intègrent :			
- différence de prix de remboursement à percevoir		179 573	
- amortissement de la différence de prix de remboursement		-152 065	







## **LA MONDIALE**

Société d'assurance mutuelle sur  
la vie et de capitalisation, entreprise  
régie par le Code des assurances  
RCS Lille D775 625 635.

### **Siège social :**

32, avenue Émile Zola - Mons-en-Barœul  
59896 Lille cedex 9  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)